

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°6

JUIN 2012



www.cnrs.fr

Table des matières

04. Personnels

04.01 Textes fondamentaux

04.01.02 Instances consultatives statutaires

04.01.02.03 Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

- Décision portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au Centre national de la recherche scientifique - DEC121279DRH - 18/06/2012

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination

07.01.01. DR1

07.01.01.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Claude Fischler directeur et de M. Daniel Fabre directeur adjoint de l'UMR8177 - DEC121679INSHS - 07/06/2012
- Nomination de M. Jean-Yves Strasser aux fonctions de directeur-adjoint de l'USR710, à compter du 1er mai 2012 - DEC121635INSHS - 11/06/2012

07.01.02. DR2

07.01.02.04. 2012

- Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS Isabelle Lendo - DEC121247DR02 - 05/04/2012
- Nomination de Monsieur Thierry POIBEAU Directeur par interim et Madame Sophie PREVOST Directrice adjointe par interim - DEC121117INSHS - 30/03/2012

07.01.04. DR4

07.01.04.04. 2012

- Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de l'UMR8626 (LPTMS), Emmanuel Trizac - DEC121675INP - 11/06/2012
- Nomination aux fonctions de chargé de SSI de délégation - Eric Lecompte - MOY400 - DEC121911DR04 - 26/06/2012

07.01.05. DR5

07.01.05.04. 2012

- Nomination de M Marnix DRESSEN, aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR8085 - DEC121709INSHS - 27/06/2012
- Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS - Aurélien CLEMENCON - DEC121652DR05 - 14/05/2012
- Décision portant nomination de Mme Isabelle Rivoal directrice adjointe de l'USR3225 - DEC121682INSHS - 07/06/2012
- Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS Mr GIMEL - DEC121711DR05 - 22/05/2012
- Nomination de M. Christophe CLANET aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR7646 - DEC121250INSIS - 12/06/2012
- Nomination de M. Gilles Traidmond aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR7656 Centre de recherche en épistémologie appliquée (CREA) - DEC113062INSHS - 14/06/2011
- nomination Sandrine LEFRANC directrice adjointe umr7220 - DEC121703INSHS - 21/06/2012

07.01.06. DR6

07.01.06.04. 2012

- UMR6174 Nomination de Monsieur Nicolas Chaillet directeur adjoint par intérim - DEC110974INSIS - 11/05/2011

07.01.07. DR7

07.01.07.04. 2012

- AP Nomination Nicolas FAURE UMR5516 - DEC121467DR07 - 13/06/2012
- AP Nomination Ruben CHECA UMR5615 - DEC121463DR07 - 13/06/2012
- Décision nommant Mme Catherine Bru-Chevallier directrice par intérim de l'UMR5270 - DEC120534INSIS - 06/03/2012
- PCR Nomination Jérôme ADRIEN UMR5510-MATEIS - DEC112657DR07 - 11/06/2012

07.01.08. DR8

07.01.08.04. 2012

- Décision portant nomination de Mme Cécile Frémond aux fonctions de directrice adjointe de l'unité propre de service n°44 intitulée "Transgénèse et archivage d'animaux modèles" - DEC121637INSB - 07/06/2012
- Décision portant nomination de Mme Marie-Luce Demonet directrice de l'UMS1835 - DEC121678INSHS - 14/06/2012

07.01.09. DR10

07.01.09.03. 2011

- Nomination ACMO - FEVRE Olivier/UMR7550 - DEC111337DR10 - 17/06/2011

07.01.09.04. 2012

- Cessation ACMO HEBTING Dominique UMR7504 - DEC121573DR10 - 30/04/2012
- Cessation ACMO JD BERNARD UMR7516 - DEC121574DR10 - 30/04/2012
- Décision n° DEC121544DCIF du 26/04/2012 portant cessation de fonctions de Madame Béatrice Lazarus, agent comptable secondaire de la délégation « Alsace » du CNRS - DEC121544DCIF - 26/04/2012
- Décision n° DEC121545DCIF du 26/04/2012 portant nomination de Monsieur Eric Simon, aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation « Alsace » du CNRS - DEC121545DCIF - 26/04/2012
- Décision portant cessation d'activité de Mlle Virginie STORTZ aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) - DEC121570DR10 - 30/04/2012
- Nomination ACMO - SCHMITT Philippe/FRE3240 - DEC111330DR10 - 30/01/2012
- Nomination de Madame Brigitte Kieffer aux fonctions de directrice par intérim de l'UMR7104 - DEC121665INSB - 30/05/2012

07.01.10. DR11

07.01.10.04. 2012

- Décision portant nomination de Mme Brigitte Bidegaray-Fesquet aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service n°3042 (MI2S) - DEC121743INS2I - 18/06/2012

07.01.11. DR12

07.01.11.04. 2012

- Décision nommant Serge Monneret directeur adjoint par intérim de l'UMR7249 - DEC120328INSIS - 11/04/2012
- Décision portant nomination de Mme Suzanne de Cheveigné directrice et de M. Giorgio Blundo directeur adjoint de l'UMR8562 - DEC121680INSHS - 21/06/2012
- Nomination de M. Benoit STUTZ aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR n°5271 - DEC121379INSIS - 12/06/2012
- Nomination de Mme Carre aux fonctions de directrice et de M. Sourisseau aux fonctions de directeur-adjoint de l'UMR7299 - DEC121639INSHS - 04/06/2012

07.01.12. DR13

07.01.12.04. 2012

- Décision n° DEC121713DCIF du 29/05/2012 portant cessation de fonctions de Monsieur Jacques CAVAILLE, agent comptable secondaire de la délégation régionale Languedoc-Roussillon du CNRS - DEC121713DCIF - 29/05/2012
- Décision n° DEC121721DCIF du 29/05/2012 portant nomination de Madame Murielle BUSBY aux fonctions d'agent comptable secondaire intérimaire de la délégation régionale Languedoc-Roussillon du CNRS - DEC121721DCIF - 29/06/2012

07.01.14. DR15

07.01.14.04. 2012

- DEC121798INC portant nomination de Monsieur Paolo SAMORI aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 7006 intitulée « Institut de Science et d'ingénierie supramoléculaires (ISIS)
- DEC121798INC - 12/06/2012
- Nomination de M. Pierre GUIBERT comme directeur de la FR3383, à compter du 1er janvier 2012 - DEC121586INSHS - 04/06/2012
- Nomination de Monsieur Claude Pellet en tant que directeur par intérim de l'UMR 5218 à compter du 1er avril 2012 - DEC121081INSIS - 11/04/2012

07.01.15. DR16

07.01.15.04. 2012

- Décision portant cessation d'activité de M.Frédéric François-Endelmont aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) - DEC121856DR16 - 18/06/2012
- Décision portant cessation d'activité de M.Laurent PORCEL aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) - DEC121855DR16 - 18/06/2012
- Décision portant nomination de Madame Colette Doressoundiram comme assistante de prévention pour le Campus Gérard Mégie - DEC121854DR16 - 18/06/2012
- Décision portant nomination de Madame Nathalie Charles comme assistante de prévention pour le Campus Gérard Mégie - DEC121853DR16 - 18/06/2012

07.01.16. DR17

07.01.16.04. 2012

- Décision portant nomination d'un régisseur d'avances et de recettes pour l'USR 3456 CNRS-GUYANE - DEC121750DR16 - 07/06/2012
- Décision portant nomination de Catherine Chapuis assistante de prévention dans une unité du CNRS - DEC121914DR17 - 25/06/2012
- Décision portant nomination de Manon Le Goff assistante de prévention dans une unité du CNRS - DEC121754DR17 - 05/06/2012
- Décision portant nomination de Stéphane Lambert assistant de prévention dans une unité du CNRS - DEC121661DR17 - 16/05/2012

07.01.19. DR20

07.01.19.04. 2012

- DEC portant nomination par intérim de M. Rachid Benhida aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR7272 - DEC121539INC - 05/06/2012

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.04. 2012

- Décision portant cessation de fonctions et nomination à la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises - DEC121695DAJ - 24/05/2012
- Décision portant nomination de M. Michel Mortier aux fonctions d'adjoint au directeur scientifique référent « Aquitaine », conseiller du président du CNRS - DEC121727DAJ - 08/06/2012

07.01.21. Nomination autres

07.01.21.04. 2012

- Décision nommant le président du comité d'orientation et de suivi de l'observatoire des métiers et de l'emploi scientifique du CNRS - DEC121723DRH - 30/05/2012
- Décision portant composition du comité médical spécial du Centre national de la recherche scientifique - DEC121672DRH - 07/06/2012
- Décision portant fin de fonctions et nomination de la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud - Mme Véronique Debisschop - DEC121623DAJ - 01/06/2012

07.01.22. Instituts

07.01.22.04. 2012

- Décision portant fin de fonction et nomination de M. Kenneth Takeda aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB) - DEC121694DAJ - 14/06/2012
- Décision portant nomination de M. Amaury MOUCHET aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7350 intitulée Laboratoire de mathématiques et physique théorique (LMPT) - DEC121285INSMI - 21/05/2012
- Décision portant nomination de M. Thierry Grange aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB) - DEC121692DAJ - 14/06/2012
- decision de nomination de François Renaud en qualité de chargé de mission - DEC111685INEE - 04/06/2012
- Cessation d'activité d'un ACMO - Pierre Libeau - UPR3404 - DEC121714DR04 - 01/06/2012
- Cessation d'activité d'un ACMO Frédéric Fossard - UMR8622 - DEC121610DR04 - 14/05/2012
- Décision portant cessation d'activité de Mme Sophie TOUSSAINT-LEROY aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de - DEC121712DR05 - 21/05/2012

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.03. DR3

07.02.03.04. 2012

- Décision de délégation de signature PRM consentie par Stéphane Jaffard, directeur de la FR3522 - DEC120956DR03 - 01/03/2012
- Décision de délégation de signature PRM consentie par Stéphane Jaffard, directeur du GDR3475 - DEC120951DR03 - 01/03/2012

07.02.04. DR4

07.02.04.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature (Délégation Ile-de-France Sud) - DEC121626DAJ - 01/06/2012
- Délégation de la déléguée régionale aux responsables de service de la délégation DR04 - DEC121691DR04 - 01/06/2012
- Délégation de signature de V. Debisschop aux responsables de la délégation DR04 - PRM - DEC121693DR04 - 01/06/2012

07.02.05. DR5

07.02.05.04. 2012

- Délégation de signature POULIQUEN - RUELLAN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - DEC121608DR05 - 11/05/2012
- Délégation de signature consentie à Mr Alphonse FINEL, Mr Yann LE BOUAR et Mr Denis GRATIAS par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121666DR05 - 21/05/2012
- Délégation de signature consentie à Mr Dominique POULIQUEN, à Mr Etienne RUELLAN, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121613DR05 - 11/05/2012

- Délégation de signature consentie à Mr Dominique POULIQUEN, à Mr Etienne RUELLAN, à Mr Nadir AMAROUCHE, à Mme Michèle SCHALDEMBRAND et à Melle Vanessa MARTRAY par le délégué régional en sa qualité d'o - DEC121630DR05 - 14/05/2012

- Délégation de signature consentie à Mr Salah MEJRI, à Mr Jean PRUVOST et à Mme Arabelle BAUDETTE-AL ELLEWI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121587DR05 - 07/05/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) POULIQUEN - DEC121631DR05 - 14/05/2012

- IACONA - UPR 288 - ORDONNATEUR - DEC121520DR05 - 26/04/2012

- IACONA - UPR 288 - PRM - DEC121519DR05 - 26/04/2012

- JOLY - UMR 7231 - ORDONNATEUR - DEC121512DR05 - 25/04/2012

- JOLY - UMR 7231 - PRM - DEC121511DR05 - 25/04/2012

07.02.07. DR7

07.02.07.04. 2012

- Délégation de signature consentie à Denis Mazuyer par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121747DR07 - 04/06/2012

- Délégation de signature consentie à Guy Clerc par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121728DR07 - 25/05/2012

- Délégation de signature consentie à Jean-Pascal Bassino par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121729DR07 - 01/06/2012

- Délégation de signature consentie à Michel Lacroix par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121758DR07 - 07/06/2012

07.02.08. DR8

07.02.08.04. 2012

- Délégation de signature consentie à Mme Marie CORNU, Directrice de l'unité FRE n°3500 - CECOJI - DEC121841DR08 - 15/06/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Gabriel BERGOUNIOUX, Directeur de l'unité UMR n°7270 - DEC121777DR08 - 01/06/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de Mme Marie CORNU, Directrice de la FRE n°3500 - CECOJI - DEC121915DR08 - 22/06/2012

07.02.09. DR10

07.02.09.04. 2012

- OS De Quenaudon René FR3241 - DEC120311DR10 - 02/01/2012

- OS KIEFFER Brigitte UMR7104 - DEC121732DR10 - 01/06/2012

- PRM M. Norbert GHYSELINCK UMR7104 - DEC121733DR10 - 01/06/2012

07.02.10. DR11

07.02.10.04. 2012

- Délégation de signature consentie à M. Jean-Louis MONIN - DEC121706DR11 - 25/04/2012

07.02.11. DR12

07.02.11.04. 2012

- Délégation de signature consentie à Eric VIVIER (UMR7280) en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121606DR12 - 25/05/2012

- Délégation de signature consentie à Henri Amouric (UMR7298) en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121604DR12 - 22/05/2012

- Délégation de signature consentie à Jean-Claude HENNET FR3513 en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121609DR12 - 05/06/2012

- Délégation de signature consentie à Marie Brigitte CARRE UMR7299 par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121252DR12 - 30/04/2012

- Délégation de signature consentie à Michel Havaux UMR7265 en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121478DR12 - 15/05/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (Michel Havaux UMR7265) - DEC121479DR12 - 15/05/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM d'Henri AMOURIC (UMR7298) - DEC121605DR12 - 22/05/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de Christian XERRI UMR7260 - DEC120271DR12 - 15/05/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) pour Marie Brigitte CARRE UMR7299 - DEC121253DR12 - 15/05/2012

07.02.12. DR13

07.02.12.04. 2012

- Délégation de signature PRM de Philippe JARNE - UMR5175 - DEC121736DR13 - 04/06/2012
- Délégation de signature de M. Gilles FLAMANT - UPR 8521 - DEC121817DR13 - 14/06/2012
- Délégation de signature de M. Philippe JARNE - UMR 5175 - DEC121735DR13 - 04/06/2012
- Délégation de signature de M. Serge HEUSSNER - UMR 5110 - DEC121820DR13 - 14/06/2012

07.02.13. DR14

07.02.13.04. 2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM - Clément Sire - DEC121598DR14 - 10/05/2012

07.02.16. DR17

07.02.16.04. 2012

- Délégation de signature consentie à Catherine Boyen par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121627DR17 - 14/05/2012
- Délégation de signature consentie à Martine Hausberger par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121804DR17 - 13/06/2012
- Délégation de signature consentie à Sandrine Ruchaud par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121813DR17 - 13/06/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC121628DR17 - 04/06/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC121805DR17 - 19/06/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC121812DR17 - 18/06/2012

07.02.17. DR18

07.02.17.04. 2012

- Délégation de signature 2012 - Laurence DUCHIEN - GDR3168 - DEC121500DR18 - 24/04/2012

07.02.19. DR20

07.02.19.04. 2012

- Délégation de signature consentie à M. C.-A. GUERIN - DEC121752DR20 - 11/05/2012

07.02.20. Administration centrale

07.02.20.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature (direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion) - DEC121690DAJ - 21/05/2012
- Décision portant modification de la décision n°112485DAJ du 10 novembre 2011 donnant délégation de signature à M. Pierre Gohar, directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises - DEC121698DAJ - 01/06/2012

07.02.21. Instituts

07.02.21.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Patrice Bourdelais, directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales - DEC121889DAJ - 21/06/2012

- Décision donnant mandat de représentation et donnant délégation de signature à M. Thierry Gaude - DEC121791DAJ - 21/06/2012

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Claudine Schmidt-Lainé, directrice de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes - DEC121876DAJ - 28/06/2012

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.01. DR1

07.03.01.04. 2012

- Décision portant création de l'unité mixte internationale n°3555 intitulée « UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory » - DEC121793INC - 25/06/2012

07.03.03. DR3

07.03.03.04. 2012

- Décision de prorogation de deux ans de la durée de la FR 33 - DEC120738INSHS - 04/06/2012

07.03.06. DR6

07.03.06.04. 2012

- Décision de création de la FR3539 FCLAB - DEC120207INSIS - 06/03/2012

07.03.07. DR7

07.03.07.03. 2011

- Décision de birattachement INSIS/INS2I : UMR 5220 et UMR 5525 - DEC112785INSIS - 21/12/2011

07.03.08. DR8

07.03.08.04. 2012

- Composition du Conseil de laboratoire de l'unité UMR n°7328 - LPC2E - DEC121809DR08 - 11/06/2012

- Composition du conseil de laboratoire de l'unité UPR n°3346 - PPRIME - DEC121844DR08 - 15/06/2012

- Création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7350 - LMPT - DEC121868DR08 - 18/06/2012

- Création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR n°3346 - PPRIME - DEC121843DR08 - 15/06/2012

07.03.11. DR12

07.03.11.04. 2012

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7294 MIO - DEC121611DR12 - 11/05/2012

07.03.16. DR17

07.03.16.04. 2012

- Décision portant création de l'UMS3554 Centre de Recherche Bretonne et Celtique - Documentation - DEC121667INSHS - 14/06/2012

07.03.18. DR19

07.03.18.04. 2012

- CREATION CONSEIL DE LABORATOIRE UMR 6507 LCMT - DEC121739DR19 - 04/06/2012

07.03.20. Administration centrale

07.03.20.04. 2012

- Décision portant renouvellement de l'unité propre de service n° 2841 intitulée « CNRS Images » - DEC121456DAJ - 22/06/2012

- Décision portant fermeture du GDR n° 2998 intitulé « Interactions de l₂hydrogène et ses isotopes avec des surfaces (ARCHES) » - DEC121684INP - 04/06/2012

07.04. Décisions tarifaires

07.04.06. DR6

07.04.06.04. 2012

- Décision relative au tarif des produits de l'Unité n°3209 Ingénierie Moléculaire et Thérapeutique - DEC121794DR06 - 12/06/2012

07.04.08. DR8

07.04.08.04. 2012

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS n°2268 - JURISCOPE - DEC121778DR08 - 01/06/2012

07.06. Autres décisions

07.06.04. DR4

07.06.04.04. 2012

- Création de conseil de laboratoire du CGM - UPR3404 - DEC121580DR04 - 10/05/2012

- Décision portant changement d'intitulé de l'unité mixte de recherche (UMR) n°8612 - DEC121272INC - 13/06/2012

07.06.08. DR8

07.06.08.04. 2012

- Création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7328 - LPC2E - DEC121808DR08 - 11/06/2012

07.06.09. DR10

07.06.09.04. 2012

- Cessation ACOMO STRAUB ML UMR 7156 - DEC121572DR10 - 30/04/2012

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR 7515
Directeur : Pham Huu Cuong - DEC121890DR10 - 01/02/2012

07.06.13. DR14

07.06.13.04. 2012

- Décision désignant les membres de la commission régionale d'action sociale (CORAS) de la délégation Midi-Pyrénées - DEC121748DR14 - 05/06/2012

- Décision fixant la composition de la commission régionale compétente en matière de formation permanente (CRFP) - DEC121742DR14 - 06/06/2012

- Décision portant organisation de la désignation des représentants du personnel siégeant au sein du comité de gestion du restaurant CNRS de la Délégation Midi-Pyrénées - DEC121670DR14 - 09/05/2012

07.06.14. DR15

07.06.14.04. 2012

- Portant modification de la décision n° DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités mixtes de service - UMS3033 - DEC121715INC - 07/06/2012

07.06.15. DR16

07.06.15.04. 2012

- Décision mettant fin aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut de Physique pour les relations Europe et International de M. Eric Beaugnon - DEC121614INP - 06/06/2012

07.06.16. DR17

07.06.16.04. 2012

- Décision portant cessation d'activité de Colette Rivault aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS / d'assistant de prévention - DEC121790DR17 - 11/06/2012

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6290 - Institut de génétique et développement de Rennes - DEC121802DR17 - 12/06/2012

07.06.18. DR19

07.06.18.04. 2012

- CONSEIL DE LABORATOIRE FRE 3484 BIOMEA P SOURDAINE - DEC121745DR19 - 05/06/2012

07.06.19. DR20

- Création de conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 7300-DR20 - DEC120835DR20 - 27/01/2012

- Création de conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 7320 - DR20 - DEC120836DR20 - 01/02/2012

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.03. 2011

- Décision arrêtant la liste des enseignants-chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires - DEC121919DRH - 24/10/2011

07.06.20.04. 2012

- Décision arrêtant la liste des enseignants-chercheurs accueillis en délégation - DEC121590DRH - 24/05/2012

- Décision concernant le renouvellement de la Commission de Réforme - DEC121737DRH - 15/06/2012

- Décision modificative de la décision arrêtant la liste des enseignants-chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires - DEC121908DRH - 25/06/2012

- Décision portant cessation de fonctions et nomination (direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation) - DEC121689DAJ - 21/05/2012

- Décision portant désignation des délégations régionales organisatrices de concours externes pour 2012

- DEC121883DRH - 19/06/2012

- Décision portant modification du rattachement de l'unité propre de service intitulée « Ressources et Compétences Technologiques » - DEC121741DAJ - 14/06/2012

- Décision portant ouverture des examens professionnels de sélection pour l'accès aux grades d'ingénieurs de recherche hors-classe - DEC121810DRH - 27/06/2012

- Décision portant ouverture des examens professionnels de sélection pour l'accès aux grades de techniciens de la recherche de classe exceptionnelle - DEC121811DRH - 27/06/2012

- Décision relative aux taux de promotion de grade des fonctionnaires ingénieurs et techniciens du CNRS - DEC121878DRH - 27/06/2012

- Décision portant création d'une commission d'interclassement pour le recrutement de chercheurs par voie contractuelle - DEC121865SGCN - 19/06/2012

- Décision relative au règlement intérieur des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - DEC121866SGCN - 19/06/2012

- Décision relative à la vacances de sièges au sein de sections du Comité national de la recherche scientifique - DEC121824SGCN - 14/06/2012

07.06.21. Instituts

07.06.21.04. 2012

- Décision portant modification de la décision collective n°122736DSI portant renouvellement des UMI - Nomination de M. Alejandro JOFRE aux fonctions de directeur - DEC121629INSMI - 14/05/2012

- Décision portant modification de la décision collective n°122736DSI portant renouvellement des UMI - Nomination de M. R.W. van der Hofstad aux fonctions de Directeur de l'UMI 3022 - DEC121655INSMI - 15/05/2012

DEC121279DRH

portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au Centre national de la recherche scientifique

Le Président,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2003 fixant les conditions de rattachement à l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche des agents chargés d'assurer les fonctions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité dans les établissements publics de l'État d'enseignement supérieur ou à caractère scientifique et technologique, relevant de la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS ;

Vu la décision n° 998432DAJ du 8 février 1999 de création d'un comité d'hygiène et de sécurité au CNRS ;

Vu la décision n° 110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu l'avis du comité technique du 30 mars 2012 ;

Décide

Article 1^{er}

Il est créé dans chaque délégation régionale un comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) qui apporte son concours au CHSCT du CNRS.

Article 2

La composition du comité est fixée comme suit :

- a) Représentants de l'administration :
 - le délégué régional qui préside ledit comité ou son représentant.

b) Représentants du personnel :

- des membres titulaires et des membres suppléants, désignés par les organisations syndicales les plus représentatives au vu du dépouillement des suffrages recueillis au niveau de la circonscription régionale pour la composition du comité technique du CNRS, en application du 2° de l'article 42 du décret du 28 mai 1982 susvisé. Le nombre de ces membres est de sept membres titulaires et de sept membres suppléants.

c) Siègent également de droit aux réunions du CRHSCT :

- le conseiller de prévention auprès du délégué régional (ingénieur régional de prévention et de sécurité) ;
- le médecin de prévention animateur régional ;
- le fonctionnaire chargé de la fonction d'inspection en matière de santé et sécurité au travail ayant compétence pour la délégation concernée.

d) Autres :

Le président est assisté, en tant que de besoin, par le ou les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et intéressés par des questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité.

Article 3

Le CRHSCT constitué dans chaque délégation est tenu informé des travaux des CLHSCT de structures relevant de la délégation.

Article 4

Au début de chaque mandat, une décision du délégué régional précise le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du CRHSCT.

Article 5

Les articles 1 à 8, ainsi que l'article 11 de la décision 998432 du 8 février 1999, sont supprimés.

Article 6

Cette décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juin 2012

Alain FUCHS

DEC121679INSHS

Décision portant nomination de M. Claude FISCHLER aux fonctions de directeur et de M. Daniel FABRE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 8177 intitulée « Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain » (IIAC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8177 intitulée « Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain » (IIAC) et nommant M. Marc ABELES directeur de cette unité ;

Vu la décision n° 112911INSHS du 6 janvier 2012 portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim et du directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8177 intitulée « Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain » (IIAC) – M. Claude FISCHLER et M. Daniel FABRE.

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1

M. Claude FISCHLER, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2012, et jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

M. Daniel FABRE, Directeur d'études à l'EHESS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} juillet 2012, et jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 juin 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC121635INSHS

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Yves Strasser aux fonctions de directeur-adjoint de l'unité de service et de recherche (USR) n°710 intitulée « L'année épigraphique »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A001DSI en date du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités de service et de recherche ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Yves STRASSER, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint de l'unité de service et de recherche susvisée, en remplacement de Mme Sylvie DARDAINE, admise à faire valoir ses droits à la retraite, pour la période du 1^{er} mai 2012 jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

11 JUIN 2012



Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

DEC121247DR02

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Pierre et Marie Curie le 22/03/2010, portant création de l'unité mixte de recherche n°7598 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19/12/2008 nommant monsieur Yvon Maday directeur de l'unité de recherche n°7598, intitulée Laboratoire Jacques-Louis Lions;

Considérant que Mme Lendo Isabelle a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du 07/12/2009 au 09/12/2009 et du 13/01/2010 au 15/01/2010 ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Lendo Isabelle, assistant ingénieur, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS n° 7598 à compter du 26/03/2012.

Mme Lendo Isabelle exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Lendo Isabelle est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 05/04/2012
Le directeur de l'unité
Yvon Maday
(Signature)

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du chef d'établissement partenaire
Le Président de l'Université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

DEC121117INSHS

Décision portant nomination de M. Thierry POIBEAU aux fonctions de directeur par intérim et Mme Sophie PREVOST aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8094 intitulée Langues, Textes, traitements informatiques, Cognition « Lattice »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8094 intitulée langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition «Lattice» et nommant M. Michel CHAROLLES directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Thierry POIBEAU, Directeur de recherche CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 août 2012 en remplacement de M. Michel CHAROLLES admis à faire valoir ses droits à la retraite.


Article 2

Mme Sophie PREVOST, Chargée de recherche CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 août 2012.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 mars 2012



Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC121675INP

Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8626 intitulée « Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques » – M. Emmanuel Trizac

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Marc Mézard, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} juin 2012.
- II. A compter de cette même date, M. Emmanuel Trizac, professeur 2^e classe au sein de l'Université Paris-Sud, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 novembre 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC121911DR04

Décision portant nomination de M. Eric LECOMPTE aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité MOY400 (délégation Ile-de-France Sud)

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information du CNRS (PSSI) du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° 121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Eric LECOMPTE, ingénieur d'études, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité MOY400 (délégation Ile-de-France Sud) à compter du 1^{er} juillet 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 26 juin 2012

Pour le Président et par délégation,



La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC121709INSHS

Décision portant nomination de M Marnix DRESSEN aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 8085 intitulée « [Professions Institutions Temporalités](#) ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8085 intitulée « [Professions Institutions Temporalités](#) » (PRINTEMPS) ;

Vu la décision n° DEC111469INSHS, du 7 novembre 2011 nommant M Jérôme PELISSE directeur de l'UMR8085 PRINTEMPS.

Vu la décision n° DEC112749INSHS, du 10 février 2012 nommant M Marnix DRESSEN directeur adjoint par intérim de l'UMR8085 PRINTEMPS.

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Marnix DRESSEN, *Professeur des Universités Université de Versailles -Saint-Quentin*, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1er juillet 2012 jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de Mme Sandrine NICOURD, appelé(e) à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27/06/2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 11A011DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité propre de service n° 855 intitulée Division technique de l'INSU ;

Vu la décision n° DEC121014INSU du 21 mars 2012 nommant M. Dominique POULIQUEN, directeur de l'unité propre de service n° 855 ;

Considérant que M. Aurélien Cléménçon a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 7 au 9 novembre 2011 (1^{ère} session) et les 1^{er}, 2 et 5 décembre 2011 (2^{ème} session).

DECIDE :

Article 1 : M. Aurélien Cléménçon, Assistant Ingénieur CNRS, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° UPS 855, à compter du 6 décembre 2011.

M. Aurélien Cléménçon exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Aurélien Cléménçon est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 14 mai 2012

Visa du délégué régional du CNRS

Le directeur de l'UPS 855

Gilles TRAIMOND

Dominique POULIQUEN

DEC121682INSHS

Décision portant nomination de Mme Isabelle RIVOAL aux fonctions de directrice adjointe de l'unité de service et recherche n° 3225 intitulée Maison René Ginouvès, Archéologie et Ethnologie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 08A001DSI en date du 19 décembre 2008 portant création de l'unité de service et recherche n° 3225 intitulée Maison René Ginouvès, Archéologie et Ethnologie et nommant M. Pierre ROUILLARD directeur de cette unité ;

Vu la décision n° 121122INSHS en date du 13 avril 2012 portant nomination de Mme Isabelle RIVOAL aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité de service et recherche n° 3225 intitulée Maison René Ginouvès, Archéologie et Ethnologie ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique de l'unité ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord des organismes partenaires ;

DECIDE :

Article 1

Mme Isabelle RIVOAL, Chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité de service et recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2012 et jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 juin 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC08A001DSI en date du 19 décembre 2008 portant création de l'unité CNRS n° USR 3225 intitulée « Maison René Ginouvès – Archéologie et Ethnologie » dont le directeur est Pierre ROUILLARD ;

Considérant que M. Eric GIMEL a suivi la formation initiale d'agent d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 5 au 7 mars 2012 (1^{ère} session) et du 2 au 4 avril 2012 (2^{ème} session).

DECIDE :

Article 1 : M. Eric GIMEL, Assistant Ingénieur CNRS, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° USR 3225, à compter du 1^{er} juin 2012.

M. Eric GIMEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Eric GIMEL est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 22 mai 2012

Visa du délégué régional du CNRS

Le directeur de l'USR 3225

Gilles TRAIMOND

Pierre ROUILLARD

DEC121250INSIS

Décision portant nomination du directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7646 intitulée Laboratoire d'hydrodynamique - LadHyX (LadHyX) – M. Christophe CLANET

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7646 intitulée Laboratoire d'hydrodynamique - LadHyX (LadHyX) et nommant M. Jean-marc CHOMAZ, directeur de cette unité ;

Vu l'accord de l'Ecole Polytechnique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} avril 2012, M. Christophe CLANET, Directeur de recherche du CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 septembre 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC113062INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7656 Centre de recherche en épistémologie appliquée (CREA) – M. Gilles Traimond

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7656 intitulée Centre de recherche en épistémologie appliquée (CREA) et nommant M. Paul Bourguin, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Serge Galam, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} mars 2012.
- II. A compter de cette même date, M. Gilles Traimond, Délégué régional de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 juin 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC121703 INSHS

Décision portant nomination de Mlle Sandrine LEFRANC aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°7220 intitulée Institut des sciences sociales du Politique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant création de l'unité mixte de recherche n°7220 intitulée Institut des sciences sociales du Politique et nommant M. Jean-Charles SZUREK, directeur de cette unité;

Vu la décision n° 100057INSHS en date du 28 juillet 2010, nommant Mme Marie-Claire LAVABRE, directrice de cette unité;

Vu la décision n° 120574INSHS en date du 17 avril 2012, nommant Mlle Sandrine LEFRANC, directrice adjointe par intérim de cette unité;

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1er juillet 2012, Mlle Sandrine LEFRANC, Chargée de recherche de 1ère classe, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/06/2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

Décision de nomination aux fonctions de directeur adjoint par intérim d'une unité mixte de recherche (UMR)

DEC110974INSIS

Portant nomination de M. Nicolas CHAILLET aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°6174 intitulée « Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique-Sciences et Technologies (FEMTO-ST) »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC07A007DSI en date du 23 novembre 2007 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6174 intitulée « Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique- Sciences et Technologies (FEMTO-ST) » et nommant M. Philippe PICART directeur adjoint de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

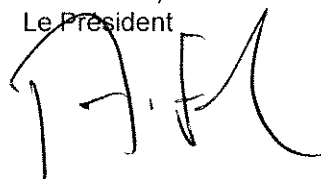
Article 1^{er}

M. Nicolas CHAILLET, professeur de l'Université de Franche-Comté, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} mars 2011 au 31 décembre 2011, en remplacement de Monsieur Philippe PICART, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 11/5/2011
Le Président



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

Décision DEC121467DR07 portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

LE DIRECTEUR (ou le délégué)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Jean Monnet, le 01/11/1995, portant création de l'unité mixte de recherche n° 5516, Laboratoire Hubert Curien ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 04/01/2011 nommant M. Florent PIGEON directeur du Laboratoire Hubert Curien, unité de recherche n° 5516 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 26 avril 2012

Considérant que M. Nicolas FAURE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS des 08 et 09 mars 2012 et du 02 au 04 avril 2012.

DECIDE :

Article 1 : M. Nicolas FAURE, ingénieur d'étude, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° 5516, à compter du 23/05/2012

M. Nicolas FAURE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Nicolas FAURE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à St-Etienne le 21 mai 2012

Le directeur de l'unité
(Signature)

Le Directeur



Florent PIGEON

Visa du chef d'établissement partenaire



Visa du délégué régional du CNRS



Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône-Auvergne



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T. 04 72 44 56 00
F. 04 78 89 47 69

**Décision DEC121463DR07
portant nomination
d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS**

ARRIVÉ

15 MAI 2012

SRH

CNRS - Délégation Rhône Auvergne

LE DIRECTEUR (ou le délégué)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Claude Bernard Lyon 1, le 01/01/1995, portant création de l'unité mixte de recherche n° 5615, **Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces** ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 04/01/2011 nommant **M. Christian BRYLINSKI** directeur du **Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces**, unité de recherche n°5615 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du ... 02/05/2012

Considérant que **M. Ruben CHECA** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS des 08 et 09 mars 2012 et du 02 au 04 avril 2012.

DECIDE :

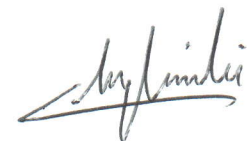
Article 1 : **M. Ruben CHECA, assistant ingénieur**, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° 5615, à compter du ... 02/05/2012

M. Ruben CHECA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Ruben CHECA** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne le 02/05/2012
Le directeur de l'unité
(Signature)



Pr. Christian BRYLINSKI
Directeur de l'UMR 5615

Visa du chef d'établissement partenaire
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Visa du Délégué régional du CNRS



Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône-Auvergne

Président UCBL



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex

T 04 72 44 56 00
F 04 78 89 47 69

DEC120534INSIS

Décision portant nomination de la directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°5270 intitulée « Institut des Nanotechnologies de Lyon » – Mme Catherine BRU-CHEVALLIER

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5270 intitulée Institut des Nanotechnologies de Lyon et nommant M. Guy HOLLINGER, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Catherine BRU-CHEVALLIER, directrice de recherche, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2012 et jusqu'au 31 décembre 2012, en remplacement de M. Guy HOLLINGER.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

Nomination **DEC112657DR07** d'une personne compétente en radioprotection

Conformément à la réglementation en vigueur¹, **Monsieur Jérôme ADRIEN** a obtenu l'attestation de renouvellement de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option **sources scellées, générateurs électriques de rayons X et accélérateurs de particules** délivrée par le l'APAVE le 07/09/2011.

Après avis favorable du CSHS (à défaut du conseil de laboratoire) en date du 22.01.2012, **Monsieur Jérôme ADRIEN** est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n° 5510 à dater du(et ce jusqu'au 06/09/2016).

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du **07/09/2011**, date de validation de sa formation (la validité de l'attestation de formation délivrée par le formateur certifié est de 5 ans à compter de la date du contrôle de connaissances du module théorique. Le ou les modules pratiques devant être acquis indépendamment dans un intervalle de temps n'excédant pas un an).

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

(Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions et moyens mis à disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées l'étendue de leurs missions respectives est à préciser).

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

Fait à Villeurbanne, le 6 décembre 2011

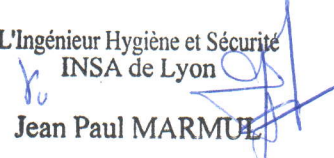
Le Directeur de l'unité mixte de recherche n°5510

Signature :

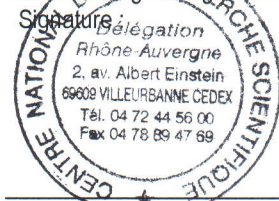

J. COURBON
Directeur de MATEIS

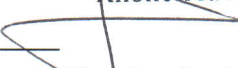
 **10 MAI 2012**
Le Président de l'INSA de Lyon – ou son délégataire

Signature : Pour le Directeur et par délégation,
Le Directeur Général des Services
de l'INSA de Lyon


L'Ingénieur Hygiène et Sécurité
INSA de Lyon
Jean Paul MARMUL


Georges ROQUEPLAN
Visa du Délégué Régional du CNRS Rhône-Auvergne




Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône-Auvergne

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T. 04 72 44 56 00
F. 04 78 89 47 69

DEC121637INSB

Décision portant nomination de Mme Cécile Frémond aux fonctions de directrice adjointe de l'unité propre de service n°44 intitulée « *Transgénèse et archivage d'animaux modèles* »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC111246DAJ du 8 juillet 2011 donnant délégation de signature à Monsieur Joël Bertrand, Directeur Général Délégué à la Science ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° DEC122738DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité intitulée « Transgénèse et archivage d'animaux modèles » et nommant M. Yann Hérault directeur de cette unité ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences biologiques ;

Vu l'avis du Conseil de Laboratoire ;

Sur proposition du Directeur d'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Cécile Frémond, ingénieur de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité propre de service n°44 intitulée « Transgénèse et archivage d'animaux modèles » pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07 juin 2012

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Délégué à la Science
Monsieur Joël Bertrand

DEC121678INSHS

Portant nomination de Mme Marie-Luce DEMONET aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service n° 1835 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » (MSV)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122739DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de service n° 1835 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » (MSV) et nommant M. Philippe VENDRIX directeur par intérim de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1

Mme Marie-Luce DEMONET, Professeur à l'Université François Rabelais de Tours, est nommée directrice de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2012, et jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de M. Philippe VENDRIX, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 juin 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

DEC111337DR10

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° **08A012DSI** du **19 décembre 2008** portant renouvellement de **l'unité CNRS UMR n° 7550** dont le directeur est M. **Hervé WOZNIAK** ;

Vu l'avis du Conseil Spécial d'Hygiène et de Sécurité de l'unité en date du 1^{er} septembre 2011 ;

Considérant que M. **Olivier FEVRE** a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Alsace du CNRS du 16/05/2011 au 18/05/2011 et du 14/06/2011 au 16/06/2011.

Article 1

M. Olivier FEVRE, Ingénieur de recherche
est **nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR 7550 à compter du 17 Juin 2011.**

M Olivier FEVRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. **Olivier FEVRE** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 17 Juin 2011
Le directeur de l'unité
Hervé WOZNIAK

Visa du délégué régional du CNRS
Bertrand MINAULT

Visa du chef d'établissement partenaire
Le Président de l'Université de Strasbourg
Alain BERETZ

DEC121573DR10

Décision portant cessation d'activité de M. Dominique HEBTING aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

LE DIRECTEUR (ou la déléguée)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° **DEC070048DR10** du **31 mai 2007** portant nomination de M. **Dominique HEBTING** aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. **Dominique HEBTING**, dans l'unité du **CNRS n° UMR 7504**, à compter du **30/04/2012**.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 30 avril 2012

Le directeur de l'unité n° UMR 7504
Marc DRILLON

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa du chef d'établissement partenaire
Le président de l'Université de Strasbourg

Alain BERETZ

DEC121574DR10

Décision portant cessation d'activité de M. Jean-Daniel BERNARD aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

LE DIRECTEUR (ou la déléguée)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° **DEC070037DR10** du **30 mai 2007** portant nomination de M. **Jean-Daniel BERNARD** aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. **Jean-Daniel BERNARD**, dans l'unité du **CNRS n° UMR 7516**, à compter du **31/08/2011**.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 30 avril 2012

Le directeur de l'unité n° UMR 7516
Jacques HINDERER

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa du chef d'établissement partenaire
Le président de l'Université de Strasbourg

Alain BERETZ

Décision n° DEC121544DCIF portant cessation de fonctions de Madame Béatrice Lazarus, agent comptable secondaire de la délégation « Alsace » du CNRS

LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique

VU, la décision 040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du C.N.R.S.

VU, la décision DEC 060007ACPL du 25 novembre 2006 nommant Mme Lazarus Béatrice agent comptable secondaire de la délégation « Alsace» à compter du 1^{er} janvier 2007

VU, l'avis favorable de l'agent comptable principal, Trésorier-payeur général

DECIDE

Art. 1^{er} - Madame Béatrice Lazarus, inspecteur divisionnaire hors classe des Finances Publiques, cessera ses fonctions, d'agent comptable secondaire de la délégation « Alsace» à compter du 30 avril 2012.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 26 avril 2012

P/le Président du CNRS
Le Directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT

Décision n° DEC121545DCIF portant nomination de Monsieur Eric Simon, aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation « Alsace » du CNRS

LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique

VU, la décision 040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du C.N.R.S.

VU, la décision du 30 avril 2012 précisant la cessation de fonction de Mme Lazarus Béatrice du poste d'agent comptable secondaire de la délégation « Alsace »

VU, la lettre du Ministre du budget des comptes publics et de la fonction publique du 10 avril 2012 donnant agrément à Mr Eric Simon pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation « Alsace »

VU, l'avis favorable de l'Agent Comptable Principal

DECIDE

Article 1er Mr Eric Simon, Inspecteur des Finances Publiques, est nommé agent comptable secondaire de la délégation régionale "Alsace " à compter du 2 mai 2012

Article 2 La présente décision sera publiée au bulletin officiel du C.N.R.S.

Fait à Paris, le 26 avril 2012

P/le Président du CNRS
Le Directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT

DEC121570DR10

Décision portant cessation d'activité de Mlle Virginie STORTZ aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

LE DIRECTEUR (ou la déléguée)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° **DEC050069DR10** du **23 juin 2005** portant nomination de Mlle **Virginie STORTZ** aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mlle **Virginie STORTZ**, dans l'unité du **CNRS n° UMR 7504**, à compter du **30/04/2012**.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 30 avril 2012

Le directeur de l'unité n° UMR 7504
Marc DRILLON

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

DEC111330DR10

Décision portant nomination de M. Philippe SCHMITT aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 11A007DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité FRE n° 3240 ;

[pour toutes les unités]

Vu la décision n° du 1^{er} janvier 2011 nommant M. Robert MOSE directeur de l'unité de recherche n° 3240 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 12 décembre 2011 ;

Considérant que M. Philippe SCHMITT a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Alsace du CNRS du 16/5/2011 au 18/5/2011 et du 14/6/2011 au 16/6/2011 ;

Article 1^{er}

M. Philippe SCHMITT [IR-CNRS], est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°3240, à compter du 17 juin 2011 .

M. Philippe SCHMITT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Philippe SCHMITT, est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 30 janvier 2012

Le directeur de l'unité
Robert MOSE

Visa du délégué régional du CNRS
Gaëlle BUJAN

DEC121665INSB
InsermDAJ2012-126

Décision portant nomination de la directrice par intérim de l'unité mixte de recherche intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) – Madame Brigitte Kieffer

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE STRASBOURG,
LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSERM,
LE PRESIDENT DU CNRS,**

Vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)

Vu le décret du 19 mars 2009 portant nomination de M. André Syrota aux fonctions de président de l'Inserm

Vu la décision Inserm n°2009-334 du 19 octobre 2009 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm

Vu la décision Inserm n°2009-126 portant création de l'unité mixte de recherche U 964

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision CNRS n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision CNRS n°DEC08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée IGBMC ;

Vu la délibération en date du 18 décembre 2008, désignant Monsieur Alain Beretz Président de l'Université de Strasbourg

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDENT :

Article unique

Mme Brigitte Kieffer, directrice de recherche 1^{ère} classe Inserm, est nommée, à compter du 1^{er} juin 2012, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée.

Fait à Paris, le 30 mai 2012

Pour l'Inserm
Le Président-directeur général

Pour l'Université de Strasbourg
Le Président

André SYROTA

Alain BERETZ

Pour le CNRS
Le Président

Alain FUCHS

DEC121743INS2I

Portant nomination de Mme Brigitte Bidegaray-Fesquet aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service n°3042 intitulée Moyens Informatiques Multimedia, Information Scientifique (MI2S)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A012DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3042 intitulée Moyens Informatiques Multimedia, Information Scientifique et nommant M. Nicolas Balacheff directeur de cette unité ;

Vu l'accord l'Université Joseph Fourier – Grenoble 1 ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Brigitte Bidegaray-Fesquet, chargée de recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de service susvisée, pour la période du 17 avril 2012 au 31 décembre 2014, en remplacement de M. Nicolas Balacheff, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC121743INS2I

Portant nomination de Mme Brigitte Bidegaray-Fesquet aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service n°3042 intitulée Moyens Informatiques Multimedia, Information Scientifique (MI2S)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A012DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3042 intitulée Moyens Informatiques Multimedia, Information Scientifique et nommant M. Nicolas Balacheff directeur de cette unité ;

Vu l'accord l'Université Joseph Fourier – Grenoble 1 ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;


DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Brigitte Bidegaray-Fesquet, chargée de recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de service susvisée, pour la période du 17 avril 2012 au 31 décembre 2014, en remplacement de M. Nicolas Balacheff, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juin 2012 

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC120328INSIS

Décision modifiant la décision n° DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création des unités mixtes de recherche contractualisées

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création des unités mixtes de recherches contractualisées, notamment son article 1 ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 1 de la décision n° DEC122743DSI du 5 janvier 2012 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n°7249 intitulé : « Institut Fresnel Marseille » sont modifiées, à compter du 1^{er} janvier 2012 et jusqu'au 31 juillet 2012, comme suit :

Remplacer : « Directeur adjoint : M. Jean-Yves NATOLI, professeur »

Par : « Directeur adjoint par intérim : M. Serge MONNERET, chargé de recherche »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC121680INSHS

Décision portant nomination de Mme Suzanne de CHEVEIGNE aux fonctions de directrice et de M. Giorgio BLUNDO aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 8562 intitulée « Centre Norbert Elias » (CNE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8562 intitulée « Centre Norbert Elias » (CNE) et nommant M. Jean BOUTIER directeur de cette unité ;

Vu la décision 112910INSHS en date du 6 janvier 2012 portant cessation de fonctions et nomination de la directrice par intérim et du directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8562 intitulée « Centre Norbert Elias » (CNE) – Mme Suzanne de CHEVEIGNE et M. Giorgio BLUNDO ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1

Mme Suzanne de CHEVEIGNE, Directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2012 et jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

M. Giorgio BLUNDO, Maître de conférences à l'EHESS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2012 et jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 juin 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC121379INSIS

Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5271 intitulée Laboratoire optimisation de la conception et ingénierie de l'environnement (LOCIE) – M. Benoît STUTZ

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n°5271 intitulée Laboratoire optimisation de la conception et ingénierie de l'environnement (LOCIE) et nommant Mme Lingai LUO, directrice de cette unité ;

Vu l'accord de l'Université de Savoie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Lingai LUO, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} avril 2012.
- II. A compter de cette même date, M. Benoît STUTZ, Professeur de l'Université de Savoie, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 septembre 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

Décision portant nomination de Mme Marie-Brigitte CARRE aux fonctions de directrice et de M. Jean-Christophe SOURISSEAU aux fonctions de directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche n°7299 intitulée « Centre Camille Jullian - Histoire et archéologie de la Méditerranée, de la Protohistoire à la fin de l'Antiquité (CCJ) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 120808INSHS en date du 20 mars 2012 portant modification de la décision de création des unités mixtes de recherche contractualisées du 5 janvier 2012 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu le conseil de laboratoire ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Marie-Brigitte CARRE, chargé de recherche au CNRS, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée depuis le 1^{er} janvier 2012, est nommée directrice, pour la période du 1^{er} mai 2012 jusqu'au 31 décembre 2015.

M. Jean-Christophe SOURISSEAU, maître de conférences, est nommé directeur-adjoint, à compter du 1^{er} septembre 2012 jusqu'au 31 décembre 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC121713DCIF

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Jacques CAVAILLE, agent comptable secondaire de la délégation « Languedoc-Roussillon» du CNRS

LE PRESIDENT

Vu, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique

Vu, la décision 040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS.

Vu, la décision DEC112107DCIF du 29 septembre 2011 nommant Monsieur Jacques CAVAILLE, agent comptable secondaire de la délégation « Languedoc-Roussillon» à compter du 1^{er} octobre 2011.

Vu, l'avis favorable de l'agent comptable principal, Trésorier-payeur général

DECIDE

Art. 1^{er} - Monsieur Jacques CAVAILLE, inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe, cessera ses fonctions, d'agent comptable secondaire de la délégation « Languedoc-Roussillon» à compter du 1^{er} juin 2012.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Paris, le 29 mai 2012

P/le Président du CNRS
Le Directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT

DEC121721DCIF

Décision portant nomination de Madame Murielle BUSBY aux fonctions d'agent comptable secondaire intérimaire de la délégation région « Languedoc-Roussillon » du CNRS

LE PRESIDENT

Vu, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique

Vu, la décision 040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du C.N.R.S.

Vu, la décision DEC0900114ACPL du 28 juin 2009 nommant Madame Murielle BUSBY agent comptable secondaire de la délégation « Côte d'Azur » à compter du 01 janvier 2010.

Vu, la décision DEC121713DCIF du 29 mai 2012 portant cessation de fonctions de Monsieur Jacques CAVAILLE, agent comptable secondaire de la délégation « Languedoc-Roussillon » du CNRS.

Vu, la lettre de la Direction générale des finances publiques référence RH-1B/2012/05/10423 du 9 mai 2012 donnant agrément à Madame Murielle BUSBY pour occuper les fonctions de comptable intérimaire de la délégation « Languedoc-Roussillon » en remplacement de Monsieur Jacques CAVAILLE, à compter du 1^{er} juin 2012.

Vu, l'avis favorable de l'agent comptable principal, Trésorier-payeur général

DECIDE

Art. 1^{er} – Madame Murielle BUSBY, inspectrice divisionnaire des Finances publiques de 2^{ème} échelon classe normale, assurera les fonctions, par intérim, d'agent comptable secondaire de la délégation « Languedoc-Roussillon » du CNRS à compter du 1^{er} juin 2012.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 29 mai 2012

P/le Président du CNRS
Le Directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT

DEC121798INC

Portant nomination de Monsieur Paolo SAMORI aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 7006 intitulée « Institut de Science et d'ingénierie supramoléculaires (ISIS)

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'UMR n°7006, intitulée "Institut de Science et d'ingénierie supramoléculaires" (ISIS), et nommant M. Thomas EBBESEN directeur de cette unité ;

Vu la décision n°123121INC du 12 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Paolo SAMORI aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7006 intitulée « Institut de Science et d'ingénierie supramoléculaires (ISIS) ;

Vu l'accord de l'université de Strasbourg ;

Vu l'avis émis par le directoire ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du comité national de la recherche scientifique ;

Décide :

Article 1^{er}

Monsieur Paolo SAMORI, professeur des universités à l'Université de Strasbourg, est nommé directeur de l'UMR n° 7006 susvisée, pour la période allant du 9 janvier 2012 à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 juin 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël BERTRAND

Décision portant nomination de M. Pierre GUIBERT aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n°3383 « Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A006DSI en date du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des fédérations de recherche ;

Vu l'avis émis par l'assemblée générale ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Décide :

Article 1^{er}

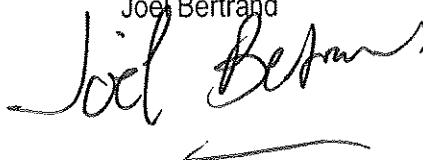
M. Pierre GUIBERT, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de la fédération n° 3383 susvisée, pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014, en remplacement de Monsieur Henri DUDAY, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre National de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 4 JUIN 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC121081INSIS

Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5218 intitulée « Laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système (IMS) » – M. Claude PELLET

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5218 intitulée « Laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système (IMS) » et nommant M. Pascal FOUILLAT, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Pascal FOUILLAT, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions à compter du 1^{er} avril 2012.

II. A compter de cette même date, M. Claude PELLET, professeur à l'Université Bordeaux I, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 septembre 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10/4/2012



Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

DEC121856DR16

Décision portant cessation d'activité de M. Frédéric FRANCOIS-ENDELMONT aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

LE DELEGUE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 040020DR16 du 25 juin 2004 portant nomination de M. Frédéric FRANCOIS-ENDELMONT aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Frédéric FRANCOIS ENDELMONT sur le Campus Gérard-Mégie à compter du 1^{er} juillet 2012.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juin 2012

Le délégué régional de Paris Michel-Ange

Gilles Sentise

DEC121855DR16

Décision portant cessation d'activité de M. Laurent PORCEL aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

LE DELEGUE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 070009DR16 du 2 février 2007 portant nomination de M. Laurent PORCEL aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Laurent PORCEL dans la délégation Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} juillet 2012.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juin 2012

Le délégué régional de Paris Michel-Ange

Gilles Sentise

DEC121854DR16

Décision portant nomination d'un assistant de prévention pour le Campus Gérard Mégie

LE DELEGUE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n°040098DAJ du 29 octobre 2004 nommant Gilles Sentise délégué régional;

Considérant que Mme Colette Doressoundiram a suivi la formation initiale d'ACMO/assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du 5 mars 2012 au 4 avril 2012 ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Colette DORESSOUNDIRAM, technicienne de la recherche, est nommée assistante de prévention pour le Campus Gérard Mégie à compter du 1^{er} juillet 2012.

Mme Colette Doressoundiram exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Colette Doressoundiram est placée directement sous l'autorité du délégué régional de Paris Michel-Ange.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juin 2012

Le délégué régional de Paris Michel-Ange

Gilles Sentise

DEC121853DR16
Décision portant nomination
d'un assistant de prévention pour le Campus Gérard
Mégie

LE DELEGUE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n°040098DAJ du 29 octobre 2004 nommant Gilles Sentise délégué régional;

Considérant que Mme Nathalie Charles a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par la Délégation du Siège du 2 avril 1996 au 6 juin 1996 ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Nathalie Charles, assistant-ingénieur est nommée assistante de prévention pour le Campus Gérard Mégie à compter du 1^{er} juillet 2012.

Mme Nathalie Charles exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Nathalie Charles est placée directement sous l'autorité du délégué régional de Paris Michel-Ange.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juin 2012

Le délégué régional de Paris Michel-Ange

Gilles Sentise

DEC121750DR16

**portant nomination d'un régisseur d'avances et de recettes pour
l'USR 3456 CNRS-Guyane**

Le délégué régional

Vu l'article 60 de la loi 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963;

Vu les articles 18 et 173 du décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu le décret 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies d'avances des organismes publics;

Vu le décret 2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime financier et comptable du Centre National de la Recherche Scientifique;

Vu le décret 2008-227 du 5 mars 2008, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs relevant des organismes publics ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces régisseurs;

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées dans les départements et territoires d'outre-mer ainsi qu'à l'étranger auprès des centres de recherches et services du CNRS;

Vu l'arrêté du 4 juin 1996 modifié, relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances, pris pour l'application du paragraphe 1 de l'article 10 du décret 92-681 du 20 juillet 1992;

Vu la décision DEC111318DR16 du 14 juin 2011 portant création d'une régie d'avances et de recettes pour l'UPS 2561 CNRS-Guyane;

Vu la décision DEC111954DR16 du 1^{er} juillet 2011 portant création d'une régie d'avances et de recettes pour l'USR n°3456 par modification de la décision DEC111318DR16 du 14 juin 2011 ;

DECIDE

Article 1

Madame Josiane PAUCHON, assistant-ingénieur, est nommée régisseur d'avances et de recettes auprès de l'USR 3456 CNRS-Guyane à compter du 1^{er} juillet 2012, en remplacement de Mme Jocelyne Chagny.

Article 2

Le Délégué Régional et l'Agent Comptable Secondaire de la délégation Paris Michel- Ange du CNRS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à l'agence comptable principale du CNRS.

Fait à Paris, le 7 juin 2012

Vu, l'Agent Comptable Principal

Bernard ADANS

Gilles SENTISE
Délégué Régional de Paris
Michel-Ange

Vu, l'Agent Comptable Secondaire

Luc RAVOUX

DEC121914DR17

**Décision portant nomination de Catherine Chapuis
assistante de prévention dans une unité du CNRS**

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6290, intitulée Institut de génétique et développement de Rennes, dont le directeur est Claude Prigent ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 14 juin 2012 ;

Considérant que Mme Catherine Chapuis a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation Paris Michel-Ange du CNRS du 02 juin 2004 au 04 juin 2004 et du 22 juin 2004 au 24 juin 2004 ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Catherine Chapuis, Technicienne de classe normale, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS n°6290, à compter du 14 juin 2012 ;

Mme Catherine Chapuis exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Catherine Chapuis est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 25 juin 2012
Le directeur de l'unité

Claude Prigent

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy Cathelineau

DEC121754DR17

**Décision portant nomination de Manon Le Goff
assistante de prévention dans une unité du CNRS**

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6539 intitulée laboratoire des sciences de l'environnement marin, dont le directeur est Olivier Ragueneau ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 26 avril 2012 ;

Considérant que Mme Manon Le Goff a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Bretagne Occidentale les 08,09,10,15,16 et 17 juin 2010 ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Manon Le Goff, Technicienne de classe normale, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS n°6539, à compter du 01 janvier 2012.

Mme Manon Le Goff exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Manon Le Goff est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Plouzané, le 05 juin 2012
Le directeur de l'unité

Olivier Ragueneau

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du directeur du Centre Ifremer de Brest

Antoine Dosdat

DEC121661DR17

**Décision portant nomination de Stéphane Lambert
assistant de prévention dans une unité du CNRS**

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6598, intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique, dont le directeur est Pierre Ferrant ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 04 mars 2008 ;

Considérant que M. Stéphane Lambert a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Régionale Alsace du CNRS du 27 mars 2007 au 24 mai 2007 ;

DECIDE :

Article 1 : M. Stéphane Lambert, Technicien de classe exceptionnelle, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n°6598, à compter du 01 janvier 2012 ;

M. Stéphane Lambert exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Stéphane Lambert est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le 16 mai 2012
Le directeur de l'unité

Pierre Ferrant

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du directeur de l'Ecole Centrale de Nantes

Patrick Chedmail

DEC121539INC

Portant nomination de Monsieur Rachid BENHIDA aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7272 intitulée « Institut de Chimie de Nice »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122743DSI du 5 janvier 2012 portant création à compter du 1^{er} janvier 2012 de l'UMR n° 7272 intitulée « Institut de Chimie de Nice » et nommant Madame Isabel DUNACH CLINET, directrice ;

Vu l'accord de l'université de Nice Sophia Antipolis ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Monsieur Rachid BENHIDA, directeur de recherche CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} mai 2012 au 31 août 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 juin 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël BERTRAND

DEC121695DAJ

Décision portant cessation de fonctions et nomination à la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100174DAJ portant organisation de la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE),

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Il est mis fin aux fonctions de M. Frédéric Foubert, directeur adjoint responsable du pôle « Relations avec les Entreprises et Transfert de l'Innovation », à compter du 1^{er} juin 2012.

Art. 2. – Mme Sandra Guillemaud, Ingénieure d'études, est nommée directrice adjointe par intérim, responsable du pôle « Relations avec les Entreprises et Transfert de l'Innovation » à la DIRE, du 1^{er} juin au 31 août 2012.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} juin 2012

Alain Fuchs

DEC121727DAJ

Décision portant nomination de M. Michel Mortier aux fonctions d'adjoint au directeur scientifique référent « Aquitaine », conseiller du président du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Michel Mortier, directeur de recherche, est nommé adjoint au directeur scientifique référent « Aquitaine », conseiller du président du CNRS pour l'articulation entre les politiques de site et les structures déconcentrées du CNRS en région, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 juin 2012

ALAIN FUCHS

DEC121723DRH

nommant le président du comité d'orientation et de suivi de l'observatoire des métiers et de l'emploi scientifique du CNRS.

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 121284DRH du 23 avril 2012 modifiant la décision n°940029SJUR du 14 mars 1994 portant création d'un observatoire des métiers de la recherche scientifique et de l'administration de la recherche, et d'un comité d'orientation et de suivi de l'observatoire des métiers ;

Décide**Article 1^{er}**

M. Christophe COUDROY, directeur des ressources humaines, est nommé président du comité d'orientation et de suivi de l'observatoire des métiers et de l'emploi scientifique du CNRS.

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 mai 2012

Alain FUCHS

DEC121672DRH

Décision portant composition du comité médical spécial du Centre national de la recherche scientifique

LE PRESIDENT,

Vu l'article 35 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du CNRS et notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et aux régimes de congés de maladies des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté du 12 mars 1985 portant création d'un comité médical auprès du CNRS ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS ;

DECIDE :

Article 1

Le Comité médical spécial du CNRS est composé ainsi qu'il suit :

.1 Membres titulaires :

)a Médecins généralistes :

Docteur VIGNALOU Laurent, Président du Comité médical,
Docteur JOSSE Williams.

)b Médecins spécialistes :

Docteur FAIVRE D'ARCIER Stanislas, Cardiologue
Docteur ASSOUS Noémie, Rhumatologue
Docteur BLASZKA JAULERRY Brigitte, Cancérologue
Docteur FICAT Florence, Dermatologue
Docteur MEININGER Vincent, Neurologue
Docteur BRAHMY Charles, Pneumologue
Docteur WIRTH Jean-François, Psychiatre

.2 Membres suppléants :

)a Médecins généralistes :

Docteur DEMANCHE Sylvain

Docteur GALINON Jean-Marc

)b Médecins spécialistes :

Docteur TOURNIER Bruno, Cardiologue

Docteur MILLET Bernard, Rhumatologue

Docteur MAURY Jean-René, Cancérologue

Docteur REYNOIRD Elisabeth, Neurologue

Docteur MAGAR Yves Victor, Pneumologue

Docteur SEGALAS TALOUS Béatrice, Psychiatre

Docteur MALOUX Hervé, Psychiatre

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 juin 2012

Alain FUCHS

DEC121623DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud – Mme Véronique Debisschop

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Il est mis fin aux fonctions de Mme Michèle Saumon, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 1^{er} juin 2012.

Art. 2. – A compter de cette même date, Mme Véronique Debisschop, ingénieure de recherche du CNRS, est nommée déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} juin 2012

ALAIN FUCHS

DEC121694DAJ

Décision portant fin de fonction et nomination de M. Kenneth Takeda aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la proposition du directeur de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB),

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Il est mis fin aux fonctions de M. Kenneth Takeda, directeur de recherche, en qualité de délégué scientifique en charge du partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Art. 2. – M. Kenneth Takeda est nommé directeur adjoint scientifique de l'INSB en charge du partenariat et de la politique de site.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et entrera en vigueur à compter du 1^{er} juin 2012.

Fait à Paris, le 14 juin 2012

Alain Fuchs

DEC121285INSMI

Décision portant nomination de M. Amaury MOUCHET aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7350 intitulée Laboratoire de mathématiques et physique théorique (LMPT)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n° 7350 intitulée Laboratoire de mathématiques et physique théorique (LMPT) et nommant M. Ahmad EL SOUFI directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Amaury MOUCHET, Maître de conférences à l'Université de Tours, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 25 avril 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 mai 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC121692DAJ

Décision portant nomination de M. Thierry Grange aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la proposition du directeur de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB),

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – M. Thierry Grange, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint scientifique de l'INSB en charge de la « Génétique, Génomique, l'expression et évolution des gènes », à compter du 1^{er} juin 2012, en remplacement de Mme Martine Defais.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 juin 2012

Alain Fuchs



DEC110004INEE

Décision portant nomination de Monsieur François Renaud en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 090142DAJ du 16 novembre portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE

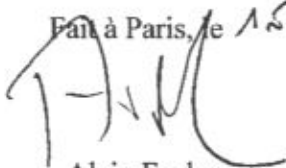
Art. 1^{er} – Monsieur François Renaud, Directeur de Recherche de classe exceptionnelle, Directeur adjoint de l'UMR 5290 « Maladies Infectieuses et Vecteurs : Ecologie, Génétique, Evolution et Contrôle » (MIVEGEC), est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut Ecologie et Environnement **du 1^{er} août 2011 au 31 décembre 2012**. Sa mission a pour objet de renforcer, valoriser et structurer, au sein de l'INEE, les recherches interdisciplinaires dans le domaine de l'Ecologie de la santé.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur François Renaud demeure affecté à l'UMR 5290 MIVEGEC – Centre IRD – 911 avenue Agropolis – BP 64501 – 34394 Montpellier Cedex 5.

Art. 2 – **Du 27 mai 2011 au 31 décembre 2011**, Monsieur François Renaud percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Languedoc-Roussillon.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 12.9.2011

Alain Fuchs

DEC111685INEE

Décision portant nomination de M. François Renaud en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°090142DAJ du 16 novembre portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

Vu la décision n°DEC10004INEE du 15 septembre 2011 portant nomination de M. François Renaud en qualité de chargé de mission

DECIDE :

Article 1^{er}

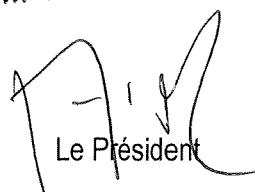
L'article 2 de la décision n°DEC10004INEE susvisée est modifiée comme suit :
du 1^{er} août 2011 au 31 décembre 2012, Monsieur François Renaud percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 20013 susvisé.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

04 JUIN 2012


Le Président



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

Décision n° 121714DR04

Décision portant cessation d'activité d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS

Vu la décision n° 105362DR04 du 20/12/2010 nommant M. Pierre LIBEAU agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

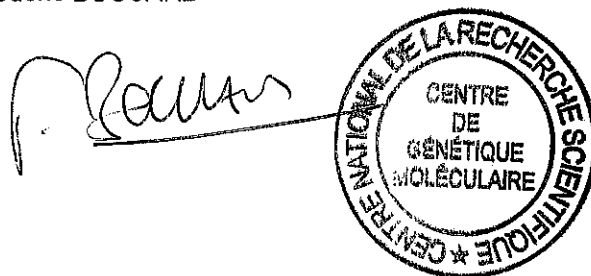
Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Il est mis fin, à compter du 01/05/2012, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Pierre LIBEAU dans l'unité du CNRS n° UPR3404.

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} juin 2012
Le directeur de l'unité
Frédéric BOCCARD



Pour le CNRS,

La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Décision n° 121610DR04

Décision portant cessation d'activité d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS / Université Paris-Sud

Vu la décision n° 08A067DR04 du 18/12/2008 nommant M. Frédéric FOSSARD agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Il est mis fin, à compter du 1^{er} mai 2012, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Frédéric FOSSARD dans l'unité du CNRS / Université Paris-Sud n° UMR8622.

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 14 mai 2012
Le directeur de l'unité
André DE LUSTRAC

Pour le CNRS,

Pour l'Université Paris-Sud

La déléguée régionale
Michèle SAUMON

Le président
Guy COUARRAZE

DEC121712DR05

Décision portant cessation d'activité de Mme Sophie TOUSSAINT-LEROY aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP)¹

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n°DEC100050DR05 du 3 février 2010 portant nomination de Mme Sophie TOUSSAINT-LEROY aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) /d'assistant de prévention (AP) exercées par Mme Sophie TOUSSAINT-LEROY, dans l'unité du CNRS n° USR 3225 à compter du 1^{er} juin 2012.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 21 mai 2012

Le directeur de l'unité USR 3225

Pierre ROUILLARD

Visa du délégué régional du CNRS

Gilles TRAIMOND

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO".

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR 3522, intitulée « Fédération de recherche Bézout », dont le directeur est M. Stéphane JAFFARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Pierre BEAL, Professeure à l'université Paris-Est Marne-la-Vallée, directrice du LIGM, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Pierre BEAL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Jean-François DELMAS, Professeur à l'Ecole des Ponts ParisTech, directeur du CERMICS.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Pierre BEAL et de M. Jean-François DELMAS, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. François BOUCHUT, DR au CNRS, directeur du LAMA.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marne-la-Vallée, le 1^{er} mars 2012

Le directeur d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC120062DSI portant création de l'unité GDR 3475 au 1^{er} janvier 2012, intitulée « Analyse multifractale », dont le directeur est M. Stéphane JAFFARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane SEURET, Maître de conférences à l'université Paris Est Créteil Val de Marne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane SEURET, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Arnaud DURAND, Maître de conférences à l'université Paris Sud.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Créteil, le 1^{er} mars 2012

Le directeur d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121626DAJ

Décision donnant délégation de signature (Délégation Ile-de-France Sud)

LE PRESIDENT

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils

de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 02A149DR04 du 1^{er} octobre 2002 portant nomination de Mme Françoise Barrière aux fonctions de responsable du service des affaires générales ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 070117 DAJ du 29 septembre 2007 portant nomination de M. Jean-Jacques Guilleminot aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale ;

Vu la décision n° 08A028DR04 du 20 mars 2008 portant nomination de M. Laurent Beauchet aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision n° 100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision n° 121623DAJ portant fin de fonctions et nomination de la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud – Mme Véronique Debisschop ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;

- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de

droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;

- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique

approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;

- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale, délégation est donnée à M. Jean-Jacques Guillemot, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 3. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale, et de M. Jean-Jacques Guillemot, adjoint à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Françoise Barrière, responsable du service des affaires générales, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 4. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale, de M. Jean-Jacques Guillemot, adjoint à la déléguée régionale, et de Mme Françoise Barrière, responsable du service des affaires générales, délégation est donnée à M. Laurent Beauchet, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 5. – La présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} juin 2012, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} juin 2012

ALAIN FUCHS

DEC121691DR04

Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée régionale aux responsables de la délégation

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

Vu la décision n° 070117DAJ du 29 août 2007 nommant M. Jean-Jacques GUILLEMINOT aux fonctions d'adjoint au délégué régional ;

Vu la décision n° 02A149DR04 du 1^{er} octobre 2002 nommant Mme Françoise BARRIERE aux fonctions de responsable du service des affaires générales ;

Vu la décision n° 08A028DR04 du 20 mars 2008 nommant M. Laurent BEAUCHET aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision n° 115385DR04 du 3 janvier 2011 nommant M. Stéphane LAIGLE aux fonctions de responsable du service patrimoine et logistique ;

DECIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, délégation est donnée à M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Véronique DEBISSCHOP.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP et de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, délégation est donnée à Mme Françoise BARRIERE, responsable du service des affaires générales, aux mêmes fins.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIERE, délégation est donnée à M. Laurent BEAUCHET, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Véronique DEBISSCHOP.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Stéphane LAIGLE, responsable du service patrimoine et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Véronique DEBISSCHOP.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Christine MAUREL, responsable du bureau de gestion des crédits de la délégation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Véronique DEBISSCHOP.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Isabelle VAN-CRACYNEST, responsable de la dépense auprès du chef du service financier et comptable, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Véronique DEBISSCHOP.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Sandrine PONS, responsable de la recette auprès du chef du service financier et comptable, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Véronique DEBISSCHOP.

Article 8 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} juin 2012

La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Mme Véronique DEBISSCHOP, aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1 :

Délégati

on est donnée à M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, ingénieur de recherche, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer au nom de Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2 :

En cas

d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Mme Françoise BARRIÈRE, ingénieure de recherche, responsable du service des affaires générales.

Article 3 :

En cas

d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Laurent BEAUCHET, ingénieur de recherche, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 4 :

En cas

d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Stéphane LAIGLE, ingénieur d'études, responsable du service patrimoine et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Christine MAUREL, ingénieure d'études, responsable du bureau de gestion des crédits de la délégation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 6 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} juin 2012

La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

DEC121608DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°11A011DSI du 4 janvier 2011 portant approuvant le renouvellement de l'unité UPS855, intitulée Division technique de l'INSU, modifié, dont le directeur est Mr Dominique POULIQUEN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mr Etienne RUELLAN, DR2, Directeur Mistrals, dans le cadre de Métaprogramme, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 11 mai 2012

Le directeur d'unité

Dominique POULIQUEN

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Délégation de signature consentie à Mr Alphonse FINEL, Mr Yann LE BOUAR et Mr Denis GRATIAS par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007;

Vu la décision n° 07A002DSI du 23 novembre 2007 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR 0104, intitulée Laboratoire d'étude des microstructures - LEM, dont le directeur est Mr Alphonse Finel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mr Alphonse Finel, directeur de l'unité UMR 0104, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Alphonse Finel, délégation de signature est donnée à Mr Yann Le Bouar, Directeur adjoint et à Mr Denis Gratias, DRCE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°100080DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 21 mai 2012

Le délégué régional

Gilles TRAIMOND

Délégation de signature consentie à Mr Dominique POULIQUEN, à Mr Etienne RUELLAN, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Mr Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007 ;

Vu la décision n°11A011DSI portant renouvellement de l'unité UPS 855, intitulée Division technique de L'INSU, modifié, dont le directeur est Mr Dominique POULIQUEN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mr Dominique POULIQUEN, directeur de l'unité UPS855, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Dominique POULIQUEN, délégation de signature est donnée à Mr Etienne RUELLAN, Directeur MISTRALS, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 11 mai 2012

Gilles TRAIMOND
Délégué régional

Délégation de signature consentie à Mr Dominique POULIQUEN, à Mr Etienne RUELLAN, à Mr Nadir AMAROUICHE, à Mme Michèle SCHALDEMBRAND et à Melle Vanessa MARTRAY par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007;

Vu la décision n°11A011DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité UPS 855 intitulée Division technique de l'INSU, dont le directeur est Mr Dominique POULIQUEN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mr Dominique POULIQUEN, directeur de l'unité UPS 855, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de MR Dominique POULIQUEN, délégation de signature est donnée à Etienne RUELLAN, DR2, à Nadir AMAROUCHE, IR1, à Mme Michèle SCHALDEMBRAND, IE2 et à Melle Vanessa MARTRAY, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 113077DR05 du 22 décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 14 mai 2012

Le délégué régional

Gilles TRAIMOND

DEC121587DR05

Délégation de signature consentie à Mr Salah MEJRI, à Mr Jean PRUVOST et à Mme Arabelle BAUDETTE-AL ELLEWI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Mr Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008, approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR7187, intitulée « lexiques, dictionnaires, informatique », dont le directeur est Salah MEJRI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mr Salah MEJRI directeur de l'unité UMR 7187, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Salah MEJRI, délégation de signature est donnée à Mr Jean PRUVOST, Professeur des universités, Directeur Adjoint et à Mme Arabelle BAUDETTE-AL ELLEWI, IE2, Directrice administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC100129DR05 du 18 mars 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 7 mai 2012

Gilles TRAIMOND
Délégué régional

DEC121631DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°11A011DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement l'unité UPS855, intitulée Division technique de l'INSU, modifiée

Vu la décision n°121014INSU du 21 mars 2012 nommant, Mr Dominique POULIQUEN aux fonctions de Directeur de l'unité propre de service n°855 à compter du 19 mars 2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mr Etienne RUELLAN, DR2, Directeur Mistrals, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Etienne RUELLAN délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mr nadir AMAROCHE, IR1, Sous-directeur responsable du site de Meudon et à Mme Michèle SCHALDEMBRAND, IE2, Responsable administrative..

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 14 mai 2012

Le directeur d'unité

Dominique POULIQUEN

DEC121520DR05

Délégation de signature consentie à Mme Estelle IACONA, Sébastien DUCRUIX, Stéphanie JOSEPH, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007 ;

Vu la décision n° DEC10A001DSI du 18 décembre 2009, approuvant le renouvellement de l'unité UPR 288, intitulée «Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion», dont la Directrice est Madame Estelle IACONA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Estelle IACONA, directrice de l'unité UPR 288, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Estelle IACONA, délégation de signature est donnée à M. Sébastien DUCRUIX, CR, et Mme Stéphanie JOSEPH, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112067DR05 du 7 septembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 avril 2012

Le délégué régional

Gilles TRAIMOND

DEC121519DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A001DSI du 18 décembre 2009, approuvant le renouvellement de l'unité UPR 288, intitulée «Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion», dont la Directrice est Madame Estelle IACONA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sébastien DUCRUIX, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien DUCRUIX, délégation est donnée à Madame Stéphanie JOSEPH, gestionnaire de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La décision n° 112066DR05 du 7 septembre 2011 est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Châtenay-Malabry, le 26 avril 2012

La directrice d'unité

Estelle IACONA

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121512DR05

Délégation de signature consentie à M. Patrick JOLY, Mme Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA, M. Eric LUNEVILLE par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité UMR 7231, intitulée Propagation des ondes : étude mathématique et simulation (POEMS), dont le directeur est Patrick JOLY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick JOLY, directeur de l'unité UMR 7231, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick JOLY, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA, DR, et M. Eric LUNEVILLE, MC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet au 1^{er} janvier 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 25 avril 2012

Le délégué régional

Gilles TRAIMOND

DEC121511DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité UMR 7231, intitulée Propagation des ondes : étude mathématique et simulation (POEMS), dont le directeur est Patrick JOLY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA, Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA, délégation est donnée à M. Eric LUNEVILLE, MC, enseignant-chercheur ENSTA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet au 1^{er} janvier 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25/04/2012

Le directeur d'unité

Patrick JOLY

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121747DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Denis MAZUYER par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5513, intitulée Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes, dont le directeur est Monsieur Denis MAZUYER ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Denis MAZUYER, directeur de l'unité UMR5513, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis MAZUYER, délégation de signature est donnée à Monsieur Fabrice THOUVEREZ, Directeur-adjoint, et à Monsieur Claude-Henri LAMARQUE, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112961DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 4 juin 2012

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC121728DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Guy CLERC par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5005, intitulée Laboratoire Ampère, dont le directeur est Monsieur Guy CLERC ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Guy CLERC, directeur de l'unité UMR5005, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guy CLERC, délégation de signature est donnée à Monsieur François BURET, Directeur-adjoint, et à Madame Silvia RIBOT, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112928DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 25 mai 2012

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC121729DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Pascal BASSINO par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5062, intitulée Institut d'Asie orientale, dont le directeur est Monsieur Jean-Pascal BASSINO ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Pascal BASSINO, directeur de l'unité UMR5062, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pascal BASSINO, délégation de signature est donnée à Madame Christine CORNET, Maitre de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112863DR07 du 1er décembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er juin 2012

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC121758DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Michel LACROIX par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC06A010DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité UMR5256, intitulée Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon, dont le directeur est Monsieur Michel LACROIX ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Michel LACROIX, directeur de l'unité UMR5256, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel LACROIX, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marie HERRMANN, Directeur de recherche, et à Madame Hélène FARADJI, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er et dans la limite de 10 000 euros.

Article 3

La décision n° DEC112794DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 7 juin 2012

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC121841dr08

Délégation de signature consentie à Mme Marie CORNU, Directrice de l'unité FRE n°3500 intitulée Centre d'Etudes sur la Coopération Juridique Internationale (CECOJI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FRE n°3500, Centre d'Etudes sur la Coopération Juridique Internationale (CECOJI), dont la directrice est Mme Marie CORNU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie CORNU, directrice de l'unité FRE n°3500, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie CORNU, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre DIONNET, Ingénieur d'Etudes, et à Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision abroge la décision n° DEC120961DR08 du 05 mars 2012.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 15 juin 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

DEC121777dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7270, intitulée Laboratoire Ligérien de Linguistique (LLL), dont le directeur est M. Gabriel BERGOUNIOUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Michel FOURNIER, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel FOURNIER, délégation est donnée à M. Pascal CORDEREIX, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 1^{er} juin 2012

Gabriel BERGOUNIOUX
Directeur de l'UMR n°7270

DEC121915dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FRE n°3500, Centre d'Etudes sur la Coopération Juridique Internationale (CECOJI), dont la directrice est Mme Marie CORNU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre DIONNET, Ingénieur d'Etudes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre DIONNET, délégation est donnée à Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 22 juin 2012

Marie CORNU
Directrice de la FRE n°3500

**Délégation de signature consentie à M. René DE QUENAUDON
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A005DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité FR n° 3241, intitulée « L'Europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles », dont le directeur par intérim est M. René DE QUENAUDON.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. René DE QUENAUDON, directeur de l'unité FR n° 3241, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. René DE QUENAUDON, délégation de signature est donnée à Mme Neonila VYLCOU [Administratrice], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 20 K€ HT.

Article 3

La décision n° 112457 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

**Délégation de signature consentie à Mme Brigitte KIEFFER
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMR n° 7104 intitulée « Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire », dont la directrice est Mme Brigitte KIEFFER.

.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Brigitte KIEFFER, directrice de l'UMR n° 7104, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte KIEFFER, délégation de signature est donnée à M. Norbert GHYSELINCK [DR-CNRS], à Mme Katell MORVAN [IR-UDS], à Mme Astrid LUNKES [IR-INSERM], à Mme Peggy MATHON [IE-UDS] aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 3

La décision n° 120362 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} juin 2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMR n° 7104 intitulée « Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire », dont la directrice est Mme Brigitte KIEFFER.

Vu la décision n° 121665INSB/InsermDAJ2012-126 du 30 mai 2012 portant nomination de Mme Brigitte KIEFFER, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC).

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Norbert GHYSELINCK [DR-CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Norbert GHYSELINCK, délégation est donnée à Mme Katell MORVAN [IR-UDS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Norbert GHYSELINCK et de Mme Katell MORVAN, délégation est donnée à Mme Astrid LUNKES [IR-INSERM] ainsi qu'à Mme Peggy MATHON [IE-UDS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} juin 2012

KIEFFER Brigitte

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Directrice de l'UMR7104

Signature des sub-délégués :

Brigitte KIEFFER :

Norbert GHYSELINCK :

Katell MORVAN :

Astrid LUNKES :

Peggy MATHON :

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC121706DR11

Délégation de signature consentie à M. Jean-Louis MONIN, directeur de l'UMR5274, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Le délégué régional,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC120002DAJ portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes,

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de l'UMR N°5274 intitulée « Institut de Planétologie et Astrophysique de Grenoble », dont le directeur est M. Jean Louis MONIN ;

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean Louis MONIN, directeur de l'unité UMR 5274, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à

l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis MONIN, délégation de signature est donnée à Mme Chantal LATHUILLIER, DR, et à M Etienne LECOARER, IR/UJF, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, sans aucune limite, et à Mme Béatrice BOURDON-PIBARET, IE, et à M Bruno MAILLARD, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, d'un montant inférieur à 20.000 € HT et à Mme Marie-Hélène SZTEFEC, AI et M Stéphane DI CHIARO, T, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 800 € HT.

Article 3

La décision n° DEC110302DR11 du 01 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 mai 2012.

Le délégué régional

Jérôme VITRE

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC121606DR12

**Délégation de signature consentie à Eric VIVIER
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7280, intitulée «Centre d'immunologie de Marseille-Luminy», dont le directeur est Eric VIVIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Eric VIVIER, directeur de l'unité UMR 7280, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement d'**Eric VIVIER**, délégation de signature est donnée à Jonathan EWBank, DR1 et Monique ALLIONE, IR2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°101853DR12 du 21/01/10 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 10/05/2012

Younis HERMES

Le Directeur

Les délégataires

Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :

DEC121604DR12

**Délégation de signature consentie à *Henri AMOURIC*
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7298, intitulée « Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée », dont le directeur est Henri AMOURIC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Henri AMOURIC, directeur de l'unité UMR 7298, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Henri AMOURIC**, délégation de signature est donnée à Sylvie PONS, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°101882DR12 du 21/01/10 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 11/05/2012

Younis HERMES

Le Directeur

La délégataire

Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

DEC121609DR12

**Délégation de signature consentie à Jean-claude HENNET
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n°122740DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité FR 3513, intitulée «Fédération de recherche en informatique et interactions d'Aix-Marseille», dont le directeur est Jean-Claude HENNET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Jean-Claude HENNET, directeur de l'unité FR 3513, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 02/03/2012

Younis HERMES

Le Directeur

Nom :

Signature :

DEC121252DR12

**Délégation de signature consentie à Marie Brigitte CARRE
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7299, intitulée « Centre Camille Jullian », dont le directeur est Dominique GARCIA ;

Vu la décision n° 120808INSHS du 20/03/12 nommant Mme Marie-Brigitte CARRE directrice par intérim du Centre Camille Jullian à compter du 01/01/2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Marie-brigitte CARRE, directrice de l'unité UMR 7299, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Marie-brigitte CARRE**, délégation de signature est donnée à Cristel LANATA, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°10101884DR12 du 21/01/2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 06/04/2012

Younis HERMES

La Directrice

La délégataire

Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

DEC121478DR12

**Délégation de signature consentie à M. Michel HAVAUX
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/12 portant création de l'unité UMR 7265, intitulée « Biologie végétale et microbiologie environnementales », dont le directeur est Michel HAVAUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel HAVAUX, directeur de l'unité UMR 7265, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de **Michel HAVAUX**, délégation de signature est donnée à Catherine BERTHOMIEU, DR et Sophie PORTIER, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 120479DR12 du 02/01/12 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 02 mai 2012

Younis HERMES

Le Directeur :

Les délégataires :

Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :

DEC121479DR12

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/12 portant création de l'unité UMR 7265, intitulée « Biologie végétale et microbiologie environnementales », dont le directeur est Michel HAVAUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Cathernie BERTHOMIEU**, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cathernie BERTHOMIEU, délégation est donnée à **Mme Sophie PORTIER**, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 02 mai 2012

Le directeur d'unité

Les délégataires :

Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121605DR12

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7298, intitulée « Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée », dont le directeur est Henri AMOURIC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylvie PONS, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 11/05/2012

Le directeur d'unité

La délégataire

Nom :
Signature :

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/12 portant création de l'unité UMR 7260, intitulée « Neurosciences intégratives et adaptatives », dont le directeur est Christian XERRI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Yoh'i ZENNOU-AZOGUI, maître de conférences**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 02 janvier 2012

Le directeur d'unité

La délégataire :

Nom :
Signature :

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121253DR12

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) pour Marie Brigitte CARRE UMR7299

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7299, intitulée « Centre Camille Jullian », dont le directeur est Dominique GARCIA ;

Vu la décision n° 120808INSHS du 20/03/12 nommant Mme Marie-Brigitte CARRE directrice par intérim du Centre Camille Jullian à compter du 01/01/2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cristel LANATA, gestionnaire, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 06/04/12

La directrice d'unité

La délégataire

Nom :
Signature :

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121736DR13

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2010 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5175, intitulée Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive, dont le directeur est M. Philippe JARNE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Séverine BIGNON, Administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Séverine BIGNON, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Marguerite PLATON, Gestionnaire.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Janvier 2012

M. Philippe JARNE

DEC121817DR13

Délégation de signature consentie à M. Gilles FLAMANT, directeur de l'UPR 8521, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité 8521, intitulée Laboratoire procédés, matériaux et énergie solaire, dont le directeur est M. Gilles FLAMANT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gilles FLAMANT, directeur de l'unité UPR 8521, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles FLAMANT, directeur de l'unité UPR 8521, délégation de signature est donnée à M. Laurent THOMAS, Professeur Université PU1, à Mme Naoual AUTONES, IE2 et à M. Daniel GAUTHIER, IR2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100028DR13 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1^{er} juillet 2012

Ghislaine GIBELLO

DEC121735DR13

Délégation de signature consentie à M. Philippe JARNE, directeur de l'UMR 5175, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité 5175, intitulée Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive, dont le directeur est M. Philippe JARNE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe JARNE, directeur de l'unité UMR 5175, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe JARNE, directeur de l'unité UMR 5175, délégation de signature est donnée à Mme Hélène JOLY, Adjoint au Directeur d'unité, à M. Richard JOFFRE, DR1, à Mme Séverine BIGNON, IE2, à Marguerite PLATON, AI, et à Mme Sylvie BARATIER, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100028DR13 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1^{er} janvier 2012

Ghislaine GIBELLO

DEC121817DR13

Délégation de signature consentie à M. Serge HEUSSNER, directeur de l'UMR 5110, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité 5110, intitulée Centre de formation et de recherche sur les environnements méditerranéens, dont le directeur est M. Serge HEUSSNER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Serge HEUSSNER, directeur de l'unité UMR 5110, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge HEUSSNER, directeur de l'unité UMR 5110, délégation de signature est donnée à M. Serge BERNE, Professeur Université, à M. Olivier VERNEAU, Professeur Université et à Mme Sophie DENET, Adjoint administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100028DR13 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1^{er} janvier 2012

Ghislaine GIBELLO

DEC121598DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5152, intitulée « Laboratoire de Physique Théorique » dont le directeur est M. Clément Sire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Malika Bentour, TCN**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Malika Bentour** délégation est donnée à **M. Didier Poilblanc, DR1**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 10 mai 2012

Le directeur d'unité

M. Clément SIRE

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121627DR17

**Délégation de signature consentie à Catherine Boyen
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7139, intitulée Végétaux marins et biomolécules, dont la directrice est Catherine Boyen ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Catherine Boyen, directrice de l'unité mixte de recherche n°7139, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Catherine Boyen, délégation de signature est donnée à Philippe Potin, Directeur de recherche, Mirjam Czjzek, Directrice de recherche, Marc Meneyrol, Ingénieur de recherche, Béatrice Noblot, Ingénieure d'études et Dominique Le Duff, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 14 mai 2012

Le délégué régional

André Quinquis

DEC121804DR17

**Délégation de signature consentie à Martine Hausberger
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC08N002DSI du 02 avril 2008 approuvant le renouvellement du groupement de recherche n°2822, intitulé Ethologie, dont la directrice est Martine Hausberger ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Martine Hausberger, directrice du groupement de recherche n°2822, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Martine Hausberger, délégation de signature est donnée à Isabelle George, Chargée de recherche de 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 13 juin 2012

Le délégué régional

André Quinquis

**Délégation de signature consentie à Sandrine Ruchaud
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC08A001DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité de service et de recherche n°3151, intitulée Phosphorylation de protéines et pathologies humaines, dont la directrice est Sandrine Ruchaud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sandrine Ruchaud, directrice de l'unité de service et de recherche n°3151, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Sandrine Ruchaud, délégation de signature est donnée à Stéphane Bach, Ingénieur de recherche, Marc Meneyrol, Ingénieur de recherche et Béatrice Noblot, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 13 juin 2012

Le délégué régional

André Quinquis

DEC121628DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7139, intitulée Végétaux marins et biomolécules, dont la directrice est Catherine Boyen ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Potin, Directeur de recherche, Mme Mirjam Czjzek, Directrice de recherche, M. Marc Meneyrol, Ingénieur de recherche, Mme Béatrice Noblot, Ingénieure d'études et Mme Dominique Le Duff, Assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Roscoff, le 04 juin 2012

La directrice d'unité

Catherine Boyen

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121805DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC08N002DSI du 02 avril 2008 approuvant le renouvellement du groupement de recherche n°2822, intitulé Ethologie, dont la directrice est Martine Hausberger ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle George, Chargée de recherche de 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 19 juin 2012

La directrice d'unité

Martine Hausberger

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121812DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC06A001DSI du 06 avril 2006 portant création du groupement de recherche n°2945, intitulé Singularités et applications, dont le directeur est Jean-Michel Granger ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Alexandra Le Petitcorps, Technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Angers, le 18 juin 2012

Le directeur d'unité

Jean-Michel Granger

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121500DR18

Délégation de signature consentie à Laurence DUCHIEN
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC120062DSI du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité GDR3168, intitulée Génie de la Programmation et du Logiciel, dont le directeur est Laurence DUCHIEN ;



Françoise PAILLOUS
Déléguée régionale

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 04
F. 03 20 63 00 43

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Laurence DUCHIEN, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 24 avril 2012

M. Laurence DUCHIEN

Directeur de l'unité GDR3168

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC121752DR20

Délégation de signature consentie à M. Charles-Antoine GUERIN par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112575DAJ du 22/11/11 nommant Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 14/11/11 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7294, intitulée Institut Méditerranéen d'Océanographie, dont le directeur est Richard SEMPERE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Charles-Antoine GUERIN, directeur-adjoint de l'unité UMR 7294_6 sur le site de La Garde, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles uniquement sur **les contrats JELLYWATCH (OTP 317216) et STRADIVARIUS (OTP 31016)**, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Charles-Antoine GUERIN, aucune délégation de signature n'est donnée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 11/05/2012

Le délégué régional

DEC121690DAJ

Décision donnant délégation de signature (direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100253DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant nomination de M. Sylvain Dehaud aux fonctions de directeur adjoint de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation ;

Vu la décision n° 100254DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant nomination de Mme Catherine Larroche aux fonctions de directrice adjointe de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation ;

Vu la décision n° 111247DAJ du 8 juillet 2011 donnant délégation de signature à M. Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources ;

Vu la décision n° 121689DAJ portant cessation de fonctions et nomination (direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation),

DECIDE :

Art. 1^{er}. – En cas d'absence ou d'empêchement de Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources, chargé de l'intérim des fonctions de directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation, délégation est donnée à Mme Catherine Larroche, directrice adjointe, et à M. Sylvain Dehaud, directeur adjoint, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions et documents suivants :

- les ordonnances de délégation de crédits ;
- les actes relatifs à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses ainsi que ceux relatifs à l'établissement des titres de recette à l'exception des actes déconcentrés ;
- les décisions de subvention en espèces non déconcentrées d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions scientifiques et colloques, au financement de prix attribués aux scientifiques et au versement à des institutions scientifiques et aux associations liées au CNRS ;

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations de toute nature dues au titre des prestations réalisées par les unités et services relevant du CNRS ;
- en matière de dons et legs, les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires ainsi que les actes conservatoires et d'administration, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 mai 2012

Alain Fuchs

DEC121698DAJ

Décision portant modification de la décision n° 112485DAJ du 10 novembre 2011 donnant délégation de signature à M. Pierre Gohar, directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 112485DAJ du 10 novembre 2011 donnant délégation de signature à M. Pierre Gohar, directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises ;

Vu la décision n° 121695DAJ portant nomination de Mme Sandra Guillemaud, aux fonctions de directrice adjointe par intérim à la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A l'article 2 de la décision n° 112485DAJ du 10 novembre 2011 susvisée, les termes : « M. Frédéric Foubert, directeur adjoint » sont remplacés par les termes : « Mme Sandra Guillemaud, directrice adjointe par intérim », à compter du 1^{er} juin 2012.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} juin 2012

Alain Fuchs

DEC121889DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Patrice Bourdelais, directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100172DAJ du 2 juillet 2010 portant nomination de M. Patrice Bourdelais aux fonctions directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ;

Vu le projet de lettre d'intention relative à la coopération scientifique entre le Van Leer Jerusalem Institute et le CNRS,

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à Monsieur Patrice Bourdelais, directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la lettre d'intention relative à la coopération scientifique entre le Van Leer Jerusalem Institute et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 juin 2012

Alain Fuchs

DEC121791DAJ

Décision donnant mandat de représentation et donnant délégation de signature à M. Thierry Gaude

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100006INSB du 4 mars 2010 donnant mandat de représentation et donnant délégation de signature à M. André Le Bivic ;

Vu la décision n°111457DAJ du 20 juillet 2011 portant nomination de M. Thierry Gaude aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Thierry Gaude, directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques, est désigné représentant du CNRS, lors des assemblées générales et du conseil d'administration de la société par actions simplifiées GENOPLANTE VALOR et des assemblées générales des sociétés en participation (SEP) auxquelles le CNRS est associé, en qualité de membre du groupement d'intérêt scientifique (GIS) «GENOPLANTE 2010 » devenu GIS « BIOTECHNOLOGIES VERTES ».

Art. 2. – Pour l'accomplissement des missions de représentation visées à l'article 1^{er}, délégation est donnée à M. Thierry Gaude à l'effet de signer, au nom du Président du CNRS, les avenants aux contrats et les nouveaux contrats des SEP auxquelles le CNRS est associé en qualité de membre du GIS « GENOPLANTE 2010 » et du GIS « BIOTECHNOLOGIES VERTES ».

Art. 3. – Délégation de signature est également donnée à M. Thierry Gaude à l'effet de signer les contrats-cadres de collaboration de recherche visant à définir les modalités de participation des laboratoires affiliés au CNRS retenus à l'issue des différents appels à projets, en lien avec le programme BIOTECHNOLOGIES VERTES, des agences de financement tels que ceux de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR).

Art. 4. – La décision n°100006INSB susvisée est abrogée.

Art. 5. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 juin 2012

Alain Fuchs

DEC121876DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Claudine Schmidt-Lainé, directrice de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°111597DAJ du 25 juillet 2011 portant nomination de Mme Claudine Schmidt-Lainé aux fonctions de directrice de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes ;

Vu le projet de lettre d'intention relative à la création du Centre Franco-Argentin des Sciences de l'Ingénieur entre le Ministère de la science, de la technologie et de l'innovation productive (MINCYT) de la République argentine et le CNRS

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à Madame Claudine Schmidt-Lainé, directrice de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la lettre d'intention relative à la création du Centre Franco-Argentin des Sciences de l'Ingénieur entre le Ministère de la science, de la technologie et de l'innovation productive (MINCYT) de la République argentine et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 juin 2012

Alain Fuchs

DEC121793INC

Décision portant création de l'unité mixte internationale n°3555 intitulée « UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 090023CHIM du 21 juillet 2009 portant renouvellement de l'UMI2957 intitulée « UCR-CNRS Joint research chemistry laboratory » et nommant M. Guy BERTRAND, directeur de cette unité ;

Vu l'accord de l'Université de Californie à San Diego (UCSD) ;

Vu l'avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du directeur de l'institut de chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

Est créée, pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} juillet 2012, l'unité mixte internationale n°3555 intitulée « UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory » :

Etablissement partenaire : Université de Californie à San Diego (UCSD)

Institut : Chimie

Délégation : Paris-Michel-Ange

Section d'évaluation : 14

Article 2 : Nomination

M. Guy BERTRAND, Directeur de recherche classe exceptionnelle au CNRS, est nommé directeur de cette unité mixte internationale pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 juin 2012

Le Président

DEC120738INSHS

portant prorogation de deux ans de la durée de la Fédération de recherche (FR) n°33 intitulée « Institut des traditions textuelles (philosophie, sciences, histoire et religions) »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 07A004DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des fédérations de recherche ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ;

Décide :

Article 1^{er} – Est prorogée, pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2012, la fédération de recherche suivante :

FR33 intitulée « Institut des traditions textuelles (philosophie, sciences, histoire et religions) » dirigée par Monsieur Daniel-Odon HUREL.

Article 2 – Monsieur Daniel-Odon HUREL, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité, à compter du 1^{er} janvier 2012, en remplacement de Monsieur Darwin SMITH, démissionnaire.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 JUIN 2012



Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DEC120207INSIS

Décision portant création de la Fédération de recherche intitulée « FCLAB (Fuel Cell LAB) : Vers des Systèmes Pile à Combustible Efficients ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des organismes partenaires ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Création

Une Fédération de recherche (FR) intitulée « FCLAB (Fuel Cell LAB) : Vers des Systèmes Pile à Combustible Efficients », n°3539 est créée à compter du 1^{er} janvier 2012

Institut : Institut de l'Ingénierie et des Systèmes (INSIS)

Partenaires : Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, Université de Franche-Comté, IFSTTAR, Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques

Délégation : Centre Est

Section(s) d'évaluation : 8, 7 et 9

Article 2 – Objet

La mission de la Fédération de recherche est de développer des recherches sur les systèmes pile à combustible opérant à basse (PEMFC), intermédiaire (IT-SOFC) et haute (SOFC) températures. Ces systèmes sont par essence fortement multiphysiques, et il convient de les optimiser si l'on souhaite, dans un avenir proche, les voir apparaître sur le marché à des niveaux compétitifs de prix, de performances et de durabilité. Une telle optimisation doit être menée aux niveaux de leur conception, de leur fabrication, de leurs performances énergétiques et de leur intégration dans des « objets technologiques » liés aux domaines applicatifs du transport et de l'énergie.

Article 3 – Nomination

Monsieur Daniel HISSEL, professeur à l'Université de Franche-Comté, et Monsieur Benjamin BLUNIER, professeur à l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, sont nommés respectivement directeur et directeur adjoint de la FR n°3539, à compter du 1^{er} janvier 2012 pour la durée de la fédération de recherche.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC112785INSIS

Portant modification de la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu l'avis des conseils de laboratoires concernés ;

Vu l'avis des directeurs d'instituts concernés ;

Décide :

Article 1

L'article 2 de la décision DEC11A004DSI susvisée est modifié comme suit :

Instituts de rattachement principal : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes / Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions

Délégation Alpes

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1

Etablissements partenaires : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE, ENV LYON



Le Directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

UMR n°5525, intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité – Informatique, Mathématiques et Applications de Grenoble
Directeur : M. Philippe CINQUIN, professeur des universités – praticien hospitalier

Directrice-adjointe : Mme Jocelyne TROCCAZ, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Benoît POLACK, professeur des universités – praticien hospitalier

Institut secondaire : Institut des Sciences Biologique

Sections d'évaluation : 7, 30

Article 2

L'article 2 de la décision DEC11A004DSI susvisée est modifié comme suit :

Instituts de rattachement principal : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes / Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions

Délégation Rhône Auvergne

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES LYON, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

Etablissements partenaires : HOSPICES CIVILS DE LYON, CENTRE ANTICANCEREUX L. BERARD

UMR n°5220, intitulée Centre de Recherche en Acquisition et Traitement d'Images pour la Santé

Directrice: Mme Isabelle MAGNIN, directeur de recherche

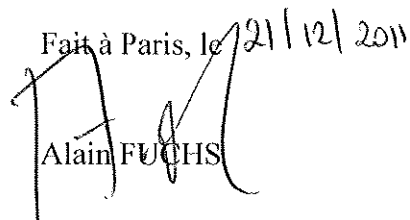
Directeur-adjoint : M. Didier REVEL, professeur des universités – praticien hospitalier

Institut secondaire : Institut des Sciences Biologique

Sections d'évaluation : 7, 9, 30

Article 3

La présente décision prend effet à la date de sa signature et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21/12/2011

Alain FUCHS

DEC121809dr08

Décision portant composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR n°7328 intitulée Laboratoire de Physique et de Chimie de l'Environnement et de l'Espace (LPC2E)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7328 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace (LPC2E), dont le directeur est M. Michel TAGGER ;

Vu la décision n° DEC121808dr08 du 11 juin 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7328 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace (LPC2E) ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées le 1er avril 2012 ;

DECIDE :

Article 1er : Composition

Le conseil de laboratoire de l'unité UMR n°7328 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace (LPC2E) est composé comme suit :

Membres de droit :

- M. Michel TAGGER, Directeur
- M. Valéry CATOIRE, Directeur-adjoint
- M. Dominique LAGOUTTE, Directeur Technique

- M. Claude ROBERTY, Directeur Technique

Membres élus :

- Mme Christelle BRIOIS
- M. Stéphane CHEVRIER
- M. Jean-Mathias GRIESSMEIER
- M. Guillaume JANNET
- M. Matthieu JEANNOT
- M. Volodia KRASNOSSELKIKH
- M. Olivier LE DUFF
- Mme Aurélie MARCHAUDON
- M. Patxi RITTER
- M. Xavier VALLIERES

Membres nommés :

- M. Michel CHARTIER
- M. Christophe GUIMBAUD
- Mme Line JOURDAIN
- M. Laurent THIRKELL

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 11 juin 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC121844dr08

Décision portant composition du conseil de laboratoire de l'unité UPR n°3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UPR n°3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique, dont le directeur est M. Jean-Paul BONNET ;

Vu la décision n° DEC121843dr08 du 15 juin 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR n°3346 Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées le 23 février 2012 ;

DECIDE :

Article 1er : Composition

Le conseil de laboratoire de l'unité UPR n°3346 Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique est composé comme suit :

Membres de droit :

- M. Jean-Paul BONNET, Directeur
- M. José MENDEZ, Directeur-adjoint

Membres élus :

- M. Pierre-Olivier RENAULT
- M. Antoine GUITTON
- M. Yves NADOT
- Mme Fabienne TOUCHARD
- M. Guillaume BENOIT
- M. Davi SILVA DE VASCONCELLOS
- M. Sergei MARTENIANOV
- M. Philippe TRAORE
- M. Boubou EL HARCHI
- M. Patrice ROBARDET
- M. Didier SAURY

Suppléant : M. Laurent CORDIER

Membres nommés :

- Mme Marie-Laure DAVID
- M. Cyril ROMESTANT
- M. Jean-Pierre GARO
- M. Pierre VIDAL
- M. Mohamed HAJJAM
- M. Floren COLLOUD
- M. Mathieu MAILLET

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 15 juin 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC121868dr08

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7350 intitulée Laboratoire Mathématiques et Physique Théorique (LMPT)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7350 intitulée Laboratoire Mathématiques et Physique Théorique (LMPT) dont le Directeur est M. Ahmad EL SOUFI ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n°7350 intitulée Laboratoire Mathématiques et Physique Théorique (LMPT).

Article 2 : Composition et élection

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- Membre de droit : 2
- Membres élus : 8
- Membres nommés : 5

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 18 juin 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC121843dr08

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR n°3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique dont le Directeur est M. Jean-Paul BONNET ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR n°3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique.

Article 2 : Composition et élection

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres, répartis comme suit :

Membres de droit : 2

Membres élus : 11

Membres nommés : 7

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 15 juin 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC121611DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 7294, MIO

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 100025DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/12 portant création de l'unité UMR 7294, intitulée « Institut méditerranéen d'océanographie » ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 7294.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- Les membres de droit :
 - le directeur de l'unité ;
 - les 3 directeurs adjoints de l'unité ;
- Les membres nommés :
 - la responsable administrative ;
 - le chargé de mission ITA ;
 - un responsable d'équipe ;
 - un chargé de mission enseignement ;
- Les membres élus :
 - 3 représentants du collège des chercheurs (1 sous-collège A et 2 sous-collège B)
 - 3 représentants du collège des enseignants-chercheurs (1 sous-collège A et 2 sous-collège B)
 - 3 représentants du collège des ITA
 - 3 représentants du collège des doctorants

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 29/03/12

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

DEC121667INSHS

Décision portant création de l'unité mixte de service n° 3554 intitulée « Centre de Recherche Bretonne et Celtique – Documentation »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des Sciences humaines et sociales ;

DECIDE :

Article 1 : Création

L'unité mixte de service (UMS) n° 3554 intitulée « Centre de Recherche Bretonne et Celtique – Documentation », est créée, à compter du 1^{er} janvier 2012, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Institut de rattachement : Sciences humaines et sociales

Délégation : Bretagne et Pays de la Loire (DR 17)

Etablissement partenaire : Université de Bretagne Occidentale, Brest

Section d'évaluation : 33 - Mondes modernes et contemporains

Article 2 : Direction

M. Philippe JARNOUX, Professeur à l'Université de Bretagne Occidentale, Brest, est nommé directeur de cette unité mixte de service pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 juin 2012

Le Président

DEC121739DR19

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 6507 LCMT.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 080142DAJ du 4 décembre 2008 donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric FAURE, délégué régional pour la circonscription Normandie notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n°DEC122742DSI du 5 janvier 2012 renouvelant à compter du 1er janvier 2012 l'unité UMR 6507 intitulée «Laboratoire de Chimie Moléculaire et Thioorganique» dont la directrice est Madame Annie-Claude GAUMONT ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 6507 LCMT.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres : la directrice de l'unité, 10 membres élus et 4 membres nommés. La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4ans.

Membres élus	Membres nommés
COLLEGE CHERCHEURS	
BAUDOUX Jérôme	DEZ Isabelle
GAILLARD Sylvain	VILLEMIN Didier
LE PLUART Loïc	WITULSKI Bernhard
LEQUEUX Thierry	
PERRIO Stéphane	
REBOUL Vincent	
COLLEGE ITA	
LEGAY Rémi	HELAINÉ Marie-Cécile
RIGAUD Baptiste	
COLLEGE DOCTORANTS/POST-DOCTORANTS	
MONTEIL Clément	
PEUDRU Flavie	

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 4 juin 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Frédéric FAURE

DEC121456DAJ

Décision portant renouvellement de l'unité propre de service n° 2841 intitulée « CNRS Images »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 040002DIST du 30 avril 2004 portant création de l'UPS n° 2841 « CNRS Images » ;

Vu la décision n° 080002DIRCOM du 24 avril 2008 portant renouvellement de l'UPS n° 2841 « CNRS Images » ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DÉCIDE :**Art. 1^{er} – Renouvellement**

L'unité propre de service n° 2841 intitulée « CNRS Images », est renouvelée à compter du 1^{er} mai 2012. Cette unité est rattachée à la Direction de la communication.

Art. 2 – Direction

Mme Catherine Balladur, ingénieure de recherche, est renouvelée dans ses fonctions de directrice de l'unité à compter du 1^{er} mai 2012.

Art. 3 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 juin 2012

ALAIN FUCHS

DEC121684INP

Décision portant fermeture du GDR n° 2998 intitulé « Interactions de l'hydrogène et ses isotopes avec des surfaces (ARCHES) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 10A013DSI du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des GDR (à composantes exclusivement CNRS) ;

DECIDE :

Article 1

Est fermé, à compter du 1^{er} janvier 2012, le GDR n° 2998 intitulé « Interactions de l'hydrogène et ses isotopes avec des surfaces (ARCHES) ».

Article 2

A cette même date, il est mis fin au mandat de Monsieur Marc Chatelet en tant que directeur de ce GDR.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

DEC121794 DR06

Décision relative au tarif des produits de l'unité n°FR3209 intitulée Ingénierie Moléculaire et Thérapeutique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJDAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M .Philippe PIÉRI aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Centre Est;

Vu la décision n°100153DAJ du 23 juin 2010 donnant délégation de signature à M. Philippe PIÉRI, délégué régional pour la circonscription Centre Est notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité n° FR3209 intitulée Ingénierie Moléculaire et Thérapeutique sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/06/2012.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 12 juin 2012

Pour le Président et par délégation
Le délégué régional

Philippe Piéri

ANNEXE : FR 3209

TARIFICATION DE LA PLATEFORME PROTEONIQUE AU 01/06/2012

TYPE DE MESURE	TARIF € HT pour 1 manipulation
Mesure MALDI Directe (1 manipulation = 20 échantillons) Client FR3209 Client public Client privé	 3,18 23,19 84,80
Mesure MALDI après purification (1 manipulation = 20 échantillons) Client FR3209 Client public Client privé	 43,51 66,74 229,24
Mesure Identification à partir de spot (1 manipulation = 20 échantillons) Client FR3209 Client public Client privé	 51,95 93,80 369,35
Mesure Gel 2D 7 cm (1 manipulation = 1 échantillon) Client FR3209 Client public Client privé	 54,18 71,34 363,99
Mesure Gel 2D 20 cm (1 manipulation = 1 échantillon) Client FR3209 Client public Client privé	 128,36 164,29 646,97
Mesure spotpicking (1 manipulation = 100 prélèvements) Client FR3209 Client public Client privé	 22,02 77,01 235,31

TYPE DE MESURE	TARIF € HT pour 1 manipulation
Mesure LC-MALDI (1 manipulation = 1 prélèvement) Client FR3209 Client public Client privé	 94,52 164,13 384,26
Mesure LC-MALDI+ (1 manipulation = 1 prélèvement) Client FR3209 Client public Client privé	 94,52 164,13 978,26
Mesure LC-MALDI de novo (1 manipulation = 1 prélèvement) Client FR3209 Client public Client privé	 104,46 236,26 756,99
Mesure LC-MALDI de novo+ (1 manipulation = 1 prélèvement) Client FR3209 Client public Client privé	 104,46 236,26 1 188,99
Mesure 1D-LC-MALDI (1 manipulation = 1 prélèvement) Client FR3209 Client public Client privé	 679,41 1 501,60 5 391,00
Mesure 1D-LC-MALDI+ (1 manipulation = 1 prélèvement) Client FR3209 Client public Client privé	 679,41 1 501,60 6 039,00
Mesure Kit d'Amélioration des analyses LC MALDI (1 manipulation) Client public Client privé	 918,09 1 201,61

DEC121778dr08

Décision relative au tarif des produits de l'unité n°UMS2268 intitulée JURISCOPE

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC090007DAJ en date du 15 janvier 2009 portant nomination de M. Patrice SOULLIE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Centre Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ en date du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription de Centre Poitou-Charentes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs de ventes de codes OHADA édition 2012 réalisées par l'unité n°UMS2268 intitulée JURISCOPE sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} mai 2012.

Article 3 :

La présente décision abroge la décision n°DEC121007dr08 du 08 mars 2012.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 1^{er} juin 2012

Pour le Président et par délégation

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Tarification de l'unité UMS2268 - JURISCOPE

Code OHADA - 4e édition - 2012

ISBN : 2-913556-07-8

Tarifs 2012

Annexe à la décision tarifaire n° DEC121778dr08

Libraires africains

Nb d'exemplaires (hors frais de douane)	avec frais de port	sans frais de port
	Prix HT	Prix HT
de 0 à 99	35,00 €	31,00 €
de 100 à 499	33,00 €	29,00 €
500 et +	30,00 €	26,00 €
Prix public conseillé (hors taxe locale)	45,00 €	45,00 €

Libraires France et pays étrangers (Hors AFRIQUE et institutions publiques et associations)

Prix libraires Nord hors frais de port et douane	33,00 € HT
Prix public conseillé	45,80 € HT
Prix public France (TVA à 7%)	49,00 € TTC

Institutions publiques et associations

Tarifs "institutions" hors frais de port et douane	
Nb d'exemplaires	Prix HT
de 0 à 999	35,00 €
de 1000 à 2999	33,00 €
3000 et +	30,00 €

Montant des frais de port à déterminer suivant le pays et le nombre d'exemplaires expédiés

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité CNRS UPR3404 – Centre de Génétique Moléculaire

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 100018DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à Mme Michèle SAUMON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

Vu la décision n° 11A001DSI portant création de l'unité n° UPR3404 « Centre de génétique moléculaire », à compter du 1^{er} janvier 2011, dont le directeur est Monsieur Frédéric BOCCARD ,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité CNRS UPR3404 – Centre de Génétique Moléculaire.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- directeur de l'unité ;
- 6 membres du comité de direction ;
- 10 membres élus ;
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10 mai 2012

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale

DEC121272INC

Décision portant changement d'intitulé de l'unité mixte de recherche (UMR)
n° 8612 - Physico-chimie, pharmacotechnie, biopharmacie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu l'accord de l'université Paris-Sud ;

Vu l'avis de la section 16 « Chimie du vivant et pour le vivant : conception et propriétés de molécules d'intérêt biologique » du comité national ;

Sur proposition du directeur de l'institut de chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} mai 2012, l'intitulé de l'UMR n° 8612 « Physico-chimie, pharmacotechnie, biopharmacie » susvisée est modifié comme suit :

Les termes : « Physico-chimie, pharmacotechnie, biopharmacie » sont remplacés par les termes : « Institut Galien Paris Sud ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 juin 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël BERTRAND

DEC121808dr08

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7328 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace (LPC2E)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7328 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace (LPC2E) dont le Directeur est M. Michel TAGGER ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7328 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace (LPC2E).

Article 2 : Composition et élection

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

Membres de droit : 4

- Le Directeur de l'Unité et le Directeur Adjoint
- Les Directeurs Techniques

Membres élus : 10

- 4 représentants du collège ITA et IATOSS
- 4 représentants du collège chercheurs et enseignants chercheurs
- 1 représentant du collège CDD ITA-IATOSS
- 1 représentant du collège doctorants et post-doctorants

Membres nommés : 4

- 2 représentants du collège ITA et IATOSS
- 2 représentants du collège chercheurs et enseignants chercheurs

Dans son choix de nomination, le directeur s'efforcera de tenir compte d'un équilibre dans la représentation du laboratoire entre ses composantes scientifiques et techniques, et dans ses métiers.

La durée du mandat des membres du Conseil de Laboratoire est fixée à quatre ans, cette durée pouvant être exceptionnellement réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Tout membre du Conseil de Laboratoire quittant définitivement le LPC2E cesse de faire partie de ce conseil et doit, selon qu'il en aura été membre élu ou nommé, y être remplacé par voie d'élection partielle ou de nomination pour une durée allant jusqu'à la fin du mandat en cours.

Les élections sont organisées dans le délai maximum de trois mois à compter de la date de la décision du Président renouvelant l'unité. Elles ont lieu au suffrage direct et au scrutin plurinominal à deux tours. Tout électeur est éligible.

Sont électeurs :

- a) les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire (y compris dans le cas d'une affectation multiple), rémunérés par l'Université d'Orléans, le Centre National de la Recherche Scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS (au titre d'un contrat d'association ou d'unité mixte) ;
- b) les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité.

Les électeurs sont répartis en quatre collèges :

- Collège Chercheurs et Enseignants Chercheurs
- Collège ITA et IATOSS
- Collège CDD ITA et IATOSS
- Collège doctorants et post-doctorants

Tout membre du Conseil de Laboratoire quittant définitivement le LPC2E cesse de faire partie de ce conseil et doit, selon qu'il en aura été membre élu ou nommé, y être remplacé par voie d'élection partielle ou de nomination pour une durée allant jusqu'à la fin du mandat en cours.

Article 3 : Compétence

Le conseil de laboratoire a un rôle consultatif. Il est consulté par le Directeur de l'Unité sur :

- l'état le programme, la coordination des recherches, la composition des équipes ;
- les moyens budgétaires à demander par l'Unité et la répartition de ceux qui lui sont alloués;
- la politique des contrats de recherche concernant l'Unité ;

- la politique de transfert de technologie et la diffusion de l'information scientifique de l'Unité ;
- la gestion des ressources humaines : ainsi les classements pour les promotions et les avancements au choix des ITA du laboratoire seront rendus public en Conseil de Laboratoire, après publication des résultats définitifs par le CNRS ;
- la politique de formation par la recherche ;
- les conséquences à tirer de l'avis formulé par les instances d'évaluations du Comité National de la Recherche Scientifique dont relève le LPC2E ;
- le plan de formation en cours et pour l'année à venir ;
- toutes mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement du LPC2E et susceptibles d'avoir une incidence sur la situation et les conditions de travail du personnel.

Le Directeur de l'Unité peut en outre, consulter le Conseil de Laboratoire sur toute autre question concernant le LPC2E.

Le Conseil de Laboratoire peut convoquer la tenue d'une Assemblée Générale

Conformément aux articles 71, 85, 98, 110, 125, 138 du décret du 30 décembre 1983 modifié, l'avis du Conseil de Laboratoire est pris avant l'établissement du rapport de stage des personnels recrutés dans les corps d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche.

Conformément à l'article 18 du décret du 24 novembre 1982 modifié susvisé, l'avis du Conseil de Laboratoire est recueilli par le Président du CNRS en vue de la nomination du Directeur du LPC2E.

Il reçoit communication :

- du relevé des propositions du Comité scientifique telles qu'elles ressortent du procès-verbal du Comité, à l'exclusion de la relation des débats ;
- des documents, décrits à l'article 7 de la décision du 17 septembre 1990, susvisée préparés par le Directeur du LPC2E à l'intention du Comité scientifique.

Lorsque l'Unité vient à être évaluée par les instances, le Conseil de Laboratoire peut joindre au dossier un rapport pouvant comporter ses observations à l'adresse des instances d'évaluations.

Le Conseil de Laboratoire est tenu informé par le Directeur de l'Unité de la politique du Centre National de la Recherche Scientifique, de l'Institut National des Sciences de l'Univers, de l'OSUC et de l'Université d'Orléans et de leur incidence sur le développement de l'Unité.

Le Conseil de Laboratoire désigne les représentants des personnels qui siégeront au Comité Scientifique conformément aux dispositions des décisions du Directeur Général du 9 février 1990 et du 17 septembre 1990 susvisées.

Article 4 : Fonctionnement

Le Conseil de Laboratoire est présidé par le Directeur de l'Unité. Il se réunit au moins quatre fois par an.

Les membres absents à une réunion peuvent donner procuration à un autre membre du Conseil, dans la limite d'une procuration par membre présent.

Il se réunit et délibère valablement en présence d'un quorum d'au moins les deux tiers des membres du Conseil, procurations comprises.

Il est convoqué en séance ordinaire par son président, soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande du tiers de ses membres.

Des séances extraordinaires, sur un ordre du jour déterminé, peuvent être convoquées à l'initiative du directeur, du tiers des membres du Conseil de Laboratoire ou du tiers du personnel du laboratoire.

Dans le cas où la totalité de l'ordre du jour n'est pas couverte à la fin d'un Conseil de Laboratoire, les points manquants pourront être traités lors d'un nouveau Conseil de Laboratoire extraordinaire ou prioritairement lors du Conseil de Laboratoire suivant.

En début de mandat, un vice-président est élu par le Conseil de Laboratoire parmi ses membres élus. Le vice-président a pour mission :

- d'assister le directeur pour l'organisation des séances du Conseil de Laboratoire
- de préparer avec le directeur l'ordre du jour du Conseil de Laboratoire
- de faire le lien avec le Conseil de Laboratoire et le personnel
- d'organiser avec le directeur la tenue des Assemblées Générales (ordinaire annuelle ou extraordinaire)

- Avant chaque réunion du Conseil de Laboratoire :
 - L'ordre du jour est préparé deux semaines avant la réunion du Conseil de Laboratoire par le président et le vice-président, puis est envoyé aux membres du Conseil.
 - L'ordre du jour comporte toute question, relevant de la compétence du Conseil de Laboratoire, inscrite à l'initiative de son président ou demandée par plus d'un tiers des membres de ce conseil.
 - Chaque membre du Conseil de Laboratoire a également la possibilité de proposer l'adjonction de points à l'ordre du jour en le notifiant par courrier électronique au reste du Conseil de Laboratoire dans les huit jours suivant l'envoi de l'ordre du jour.
 - Au bout de huit jours, le Président arrête l'ordre du jour définitif de la séance qui est alors affiché, dans les locaux de l'Unité et diffusé par courrier électronique à l'ensemble des personnels du laboratoire.
 - Le Président envoie également huit jours avant la réunion, les documents nécessaires aux membres du Conseil et tient également à leur disposition tout autre document dont ils pourraient avoir besoin.

- Pendant chaque réunion du Conseil de Laboratoire :

En début de séance, le Conseil de Laboratoire valide le compte-rendu de la séance précédente, s'il ne l'a pas été auparavant (voir ci-dessous).

Le Conseil de Laboratoire peut entendre, sur invitation de son président toute personne participant aux travaux de l'Unité, ou appelée à titre d'expert sur un point de l'ordre du jour.

Le Conseil de Laboratoire peut faire assister à tout ou partie des séances, sur invitation de son président ou à la demande du tiers de ses membres, toute

personne dont la présence est jugée utile. Ces invités ne participent pas aux votes.

Les avis du Conseil de Laboratoire sont pris à la majorité simple des suffrages exprimés.

Les votes ont généralement lieu à main levée. Ils s'effectuent à bulletin secret lorsqu'ils concernent une mesure individuelle ou à la demande d'un membre du Conseil de Laboratoire.

Pour l'examen de questions particulières, le Conseil de Laboratoire peut former une commission chargée d'établir un rapport.

- Après chaque réunion du Conseil de Laboratoire :
 - Pour chaque séance, le secrétariat est assuré par un membre (hors membres de droit) du Conseil de Laboratoire qui établit un compte-rendu de la réunion.
 - Le compte-rendu est amendé par le président et le vice-président, puis diffusé à l'ensemble du Conseil de Laboratoire qui peut choisir de le valider par courrier électronique.
 - Après approbation de l'ensemble des membres du Conseil de Laboratoire, le compte-rendu est diffusé à l'ensemble du personnel et sous quinze jours après la réunion.
 - Les compte-rendu sont archivés et consultables publiquement (par exemple sur l'intranet du laboratoire) par l'ensemble du personnel.

Un règlement arrête, entant que de besoin, les autres règles de fonctionnement du laboratoire.

Article 5 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 11 juin 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC121572DR10

Décision portant cessation d'activité de Mme Marie-Laure STRAUB aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

LE DIRECTEUR (ou la déléguée)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° **DEC2000/54DR10** du **22 juin 1999** portant nomination de Mme **Marie-Laure STRAUB** aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme **Marie-Laure STRAUB**, dans l'unité du **CNRS n° UMR 7156**, à compter du **30/04/2012**.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 30 avril 2012

Le directeur de l'unité n° UMR 7156
Serge POTIER

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa du chef d'établissement partenaire
Le président de l'Université de Strasbourg

Alain BERETZ

DEC121890DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR7515

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 112717DAJ du 20 décembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMR7515.

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR7515.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

Cuong Pham Huu, directeur de l'UMR7515

• 10 membres élus :

6 chercheurs et enseignants chercheurs :

Dominique Bégin CR - CNRS
Claire Courson MC - UdS
Stéphane LeCalvé CR - CNRS
Corinne Petit Pr - UdS
Jean-Luc Ponche MC - UdS
Gilles Ulrich DR – CNRS

2 personnels ITA/BIATOS :

Pierre Bernhardt IR - CNRS
Thierry Romero TCE – CNRS

2 étudiants :

Killian Kolb étudiant
Janina Möller post doctorante

• 4 membres nommés :

Valérie Keller DR - CNRS
Anne Cécile Roger Pr - UdS
Eléna Savinova Pr - UdS
Raymond Ziessel DR - CNRS

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} février 2012

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale

DEC121748DR14

Décision désignant les membres de la commission régionale d'action sociale (CORAS) de la délégation Midi-Pyrénées

Le Délégué Régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique,

Vu la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 modifiée, par les décisions 940082 SPER du 15 février 1994 et 121295DRH du 23 avril 2012

Vu la décision n° DEC111981DAJ du 31 août 2011 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD, délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011,

Vu la décision n° DEC111982 DAJ du 31 août 2011 donnant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD, délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées.

DECIDE

Article 1^{er} - Sont désignés pour représenter l'administration à la commission d'action sociale (CORAS) de la délégation Midi-Pyrénées, les membres titulaires suivants :

Le Délégué Régional et président : Monsieur Patrick MOUNAUD ;

Le responsable du service des ressources humaines ou son représentant : Madame Ingrid BONET.

Article 2 - Sont désignés par les organisations syndicales pour représenter le personnel à la commission d'action sociale (CORAS) de la délégation Midi-Pyrénées, les membres titulaires suivants:

- Monsieur Laurent BLAIN, SUD recherche EPST,
- Monsieur Bruno GUIBERT, SNTRS-CGT,
- Monsieur Nuno DIAS MARTINS, SNTRS-CGT,
- Madame Danièle DATTAS, SNPTES-UNSA,
- Monsieur Dimitri PEAUCELLE, SNCS-FSU,
- Monsieur Philippe BLANC, Sgen-CFDT Recherche EPST.

Article 3 - Sont désignés par les organisations syndicales pour représenter le personnel à la commission d'action sociale (CORAS) de la délégation Midi-Pyrénées, les membres suppléants suivants :

- Monsieur Olivier DOUMERG, SUD recherche EPST,
- Madame Lydie LE PENVEN, SNTRS-CGT,
- Monsieur Jean-Marc LARRE, SNTRS-CGT,
- Madame Elisabeth SOULIE, SNPTES-UNSA,
- Madame Maud LERICHE, SNCS-FSU,
- Monsieur Miloslav GRUNDMANN, Sgen-CFDT Recherche EPST.

Article 4 - Participent aux travaux de la commission d'action sociale (CORAS) :

- la chargée de l'action sociale, Madame Chrystel GOUTTEBROZE et les assistantes sociales pour la délégation Midi-Pyrénées,
- les médecins de prévention, docteurs Marie CABROL et Véronique VAQUIE,
- l'infirmière du service de médecine de prévention, Madame Stéphanie VAYSSIERES,
- la secrétaire du service de médecine de prévention, Madame Marisa VIALET,
- la présidente du CLAS, Madame Sandrine LAPLACE,
- la chargée de mission pour la restauration, Madame Méлина ROLS
- les gestionnaires action sociale du bureau de gestion Mesdames Nelly LUIS et Marie-Pierre COCHARD
- le responsable du service Prévention & Sécurité, Monsieur LEBLANC Stéphane

Article 5 - Les membres de la CORAS seront constitués en groupe de travail, intitulé commission "des aides exceptionnelles", qui a pour mission l'examen des dossiers des agents relevant de la délégation Midi-Pyrénées, en vue de l'obtention d'une aide exceptionnelle.

Article 6 - La présente décision sera publiée au *bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Toulouse, le mardi 12 juin 2012

Le Délégué Régional

Monsieur Patrick MOUNAUD

DEC121742DR14

Décision fixant la composition de **la commission régionale compétente en matière de formation permanente**

Le Délégué Régional,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu le décret N° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu la décision n° 121281DRH du 23 avril 2012 instituant une commission nationale de formation permanente (CNFP) au CNRS ;

Vu le circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 instituant une commission régionale compétente en matière de formation permanente dans chaque administration déléguée du CNRS ;

Vu la décision n° 121296DRH modifiant la circulaire n°156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque délégation régionale, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente ;

Vu l'avis du comité technique du 30 mars 2012 ;

Vu la décision n° 111982DAJ du 31 août 2011 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud, délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées ;

Décide

Article 1^{er}

Sont désignés pour représenter **l'administration** à la Commission Régionale de Formation Permanente (CRFP) en Midi-Pyrénées :

- M Patrick MOUNAUD, Délégué Régional et président ou son représentant,

- Ingrid BONET, Responsable du service des ressources humaines de la délégation ou son représentant

Article 2

Sont désignés pour représenter **le personnel** à la Commission Régionale de Formation Permanente (CRFP) en Midi-Pyrénées, les membres titulaires suivants :

1 - SGEN CFDT RECHERCHE EPST

Mme Anne HUCHENQ, Ingénieur de Recherche à UMR 5165 - Unité différenciation épidermique et auto-immunité rhumatoïde (UDEAR)

2 – SUD RECHERCHE EPST

M Fabrice GANGNERON, Ingénieur d'Etudes à l'UMS 831 - Observatoire Midi-Pyrénées (OMP)

3 - SNTRS-CGT

Mme Marie-Paule CANCE, Technicienne à UMR 5136 - France méridionale et Espagne : histoire des sociétés du Moyen-Âge à l'époque contemporaine (FRA.M.ESPA)

M Pascal DUBREUIL, Ingénieur de Recherche à UPR 8001 - Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS)

4 – UNSA RECHERCHE

Mme Christine REY-ROUCH, Ingénieur d'Etudes à l'UMR 5503 – Laboratoire de Génie Chimique (LGC)

5 - SNCS-FSU

M Christophe MONNIN, Directeur de Recherche à l'UMR 5563 - Géosciences Environnement Toulouse (GET)

Sont désignés pour représenter le personnel à la Commission Régionale de Formation Permanente (CRFP) en Midi-Pyrénées, les membres suppléants suivants :

1 - SGEN CNRS – CFDT

M Philippe BLANC, Ingénieur de Recherche à UMR5504 Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Biologiques et des Procédés (LISBP)

2 – SUD RECHERCHE EPST

M Stéphane MARTIN, Ingénieur d'Etudes à l'UMR 5213 - Laboratoire Plasma et Conversion d'Energie (LAPLACE)

3 - SNTRS-CGT

M Fabrice CANDAU-POUCHET, Assistant Ingénieur à UPR 8241 - Laboratoire de Chimie de Coordination (LCC)

Mme Véronique DEBATS, Ingénieur d'Etudes à l'UMR 5505 - Institut de recherche en informatique de Toulouse (IRIT)

4 – UNSA RECHERCHE

M Thierry DO CONTO, Assistant Ingénieur à l'UPR 8001 - Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS)

5 – SNCS-FSU

M Fabien ALET, Chargé de Recherche à l'UMR 5152 - Laboratoire de Physique Théorique (LPT)

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Toulouse, le 4 juin 2012

Le Délégué Régional

Patrick MOUNAUD

DEC121670DR14

Décision portant organisation de la désignation des représentants du personnel siégeant au sein du comité de gestion du restaurant CNRS de la délégation Midi-Pyrénées

Le Délégué régional,

Vu la circulaire n° 022002DRH du 17 décembre 2002 portant sur les modalités de mise en œuvre au CNRS des nouvelles règles administratives, fiscales, budgétaires et comptables applicables aux restaurants administratifs et inter administratifs ;

Vu la circulaire n° 02003DRH du 17 décembre 2002 fixant les modalités de constitution et de fonctionnement des comités paritaires de gestion créés auprès des restaurants propres du CNRS ;

Vu la décision n° 000029 DRH du 9 juin 2000 portant organisation de la restauration au CNRS modifiée par la décision n°121283DRH du 11 avril 2012 ;

Vu la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick MOUNAUD, Délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 31 août 2011 ;

Vu la note référencée DRH/SDS/IK/MC-2001-1 du 31 janvier 2011 sur l'organisation de la restauration sociale au CNRS ;

Décide

Article 1^{er}

Il est créé auprès du délégué régional une commission de désignation sur la base du volontariat des représentants des usagers devant siéger au prochain comité de gestion du restaurant propre de la délégation Midi-Pyrénées dont le mandat prendra effet le 22 mai 2012.

Article 2

Cette commission définit les modalités pratiques de la désignation, ainsi que le calendrier. Elle recueille les candidatures et donne un avis sur leur recevabilité. Elle procède à la proclamation des résultats.

Article 3

Cette commission est composée des membres suivants :

- Mme Ingrid Bonet, responsable du service des ressources humaines, est désignée déléguée de la commission ;
- Mme Mélina Rols, chargée de la restauration, est désignée secrétaire de la commission.

Article 4

Les candidatures sont individuelles et volontaires. Tout agent remplissant les conditions pour être désigné et désirant se porter candidat doit déposer sa candidature le 22 mai 2012 dans l'une des urnes placées dans les locaux des restaurants propres du CNRS en Midi-Pyrénées (Central, 205, LAAS et CEMES).

Article 5

En cas de candidatures d'un nombre supérieur au nombre de sièges à pourvoir, il est procédé à un tirage au sort sous la responsabilité de la déléguée de la commission.

Article 6

Cette décision, diffusée au bulletin officiel du CNRS, sera portée à la connaissance des usagers du restaurant par voie d'affichage.

Fait à Toulouse, le 9 mai 2012

Le Délégué régional

Patrick Mounaud

DEC121715INC

Portant modification de la décision n° 11A012DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités mixtes de service

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A012DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités mixtes de service ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par le directeur de l'institut de chimie ;

Décide :

Article 1^{er}

L'article 2 de la décision n° 11A012DSI du 4 janvier 2011 susvisée est modifié, à compter du 1^{er} janvier 2011, comme suit :

Pour l'UMS n°3033 intitulée : « Unité de soutien à la recherche IECB », directeur :

M. Jean-Jacques TOULME

Remplacer : « Partenaires : UNIVERSITE BORDEAUX 1, UNIVERSITE BORDEAUX 2, INSERM »

Par : « Partenaires : UNIVERSITE BORDEAUX 1, UNIVERSITE BORDEAUX 2 ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 7 juin 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël BERTRAND

DEC121614INP

Décision mettant fin aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut de Physique pour les relations Europe et International de M. Eric Beaugnon

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 111234DAJ du 07 juin 2011 portant nomination de M. Eric Beaugnon aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut de Physique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 1^{er} juin 2012, aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut de Physique pour les relations Europe et International de M. Eric Beaugnon.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

DEC121790DR17

Décision portant cessation d'activité de Colette Rivault aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP)¹

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n°DEC120911DR17 du 28 février 2012 portant nomination de Colette Rivault aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) /d'assistant de prévention (AP) exercées par Colette Rivault, dans l'unité du CNRS n°6552, à compter du 01 juin 2012.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 11 juin 2012

La directrice de l'unité

Martine Hausberger

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy Cathelineau

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO".

DEC121802DR17

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6290 - Institut de génétique et développement de Rennes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC105281DAJ du 01 janvier 2011 donnant délégation de signature à André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6290, intitulée Institut de génétique et développement de Rennes, dont le directeur est Claude Prigent ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6290.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité : Claude Prigent ;
- le directeur adjoint : Christian Jaulin ;
- 10 membres élus : Yann Audic, Valérie Dupé, Elisabeth Le Rumeur, Laurent Richard-Parpaillon, Benoît Hédan, Nicolas Mouchet, Maud Bizot, Anne Bourdais, Claire Heichette et Aude Pascal ;
- 3 membres nommés : Anne Pacquelet, Nicolas Loyer et Laurent Chesneau .

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans [4 ans en général, exceptionnellement 2 ans]¹.

Article 3 : Compétences

¹ Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 12 juin 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

André Quinquis

DEC121745DR19

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE 3484 BIOMEA

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 080142DAJ du 4 décembre 2008 donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric FAURE, délégué régional pour la circonscription Normandie notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FRE 3484, intitulée « Biologie des mollusques marins et des écosystèmes associés », dont le directeur est Monsieur Pascal SOURDAINE ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE 3484 BIOMEA.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres : le directeur d'unité, 10 membres élus et 4 membres nommés.

Membres élus	Membres nommés
COLLEGE CHERCHEURS-ENSEIGNANTS/CHERCHEURS	
Joël HENRY	Pascal FAVREL
Jean-Marc LEBEL	Pascal CLAQUIN
Michel MATHIEU	
Francis ORVAIN	
COLLEGE ITA/IATOS	
Bertrand LE ROY	Jeanne MATHIEU
Virginie RAIMBAULT	Marie-Pierre DUBOS
COLLEGE DOCTORANTS/POST-DOCTORANTS	
Adrien BOSSEBOEUF	
Antoine MOTTIER	
Marie ROBERT	
Martin UBERTINI	

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 5 juin 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Frédéric FAURE

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC112584DAJ du 22/11/2011 donnant délégation de signature à M. Pierre DAUCHEZ, délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7300, Etude des structures des processus d'adaptation et des changements européens (ESPACE) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 7300 "ESPACE".

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 21 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 3 directeurs adjoints ;
- 17 membres élus : 13 pour le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs, 4 pour le collège des ITA/IATOS ;
- 0 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 3 ans¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 27/01/2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

¹ Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC112584DAJ du 22/11/2011 donnant délégation de signature à M. Pierre DAUCHEZ, délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7320 Bases corpus et langage (BCL)

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 7320 " Bases corpus et langage ".

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 9 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 5 membres élus : 3 du collège A1 (EC et C), 1 du collège A2 (doctorants, post-doctorants et ATER), 1 du collège B (ITA et BIATOSS) ;
- 2 membres nommés du collège A1.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/02/2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

¹ Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

**Le Président du Centre national
de la recherche scientifique**

Vu, le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

Vu, l'avis favorable de recrutement de l'organisme d'origine,

DECIDE

ARTICLE I

Sont retenus en vue de leur accueil en délégation dans le cadre des chaires CNRS/ Enseignement supérieur, au titre de la campagne 2011, les enseignants chercheurs dont les noms suivent :



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 45 35
F 01 44 96 49 94

Institut national de physique nucléaire et de physique des particules

Nom	Prénom	Université partenaire	Affectation	DR
PERON	Olivier	NANTES	UMR6457	17

Institut de chimie

Nom	Prénom	Université partenaire	Affectation	DR
BERGER	Jan	TOULOUSE 3	UMR5626	14
DEQUIDT	Alain	CLERMONT FERRAND 2	UMR6272	7
DUMITRESCU	Ioana	ENS PARIS	UMR8640	2
MURA	Simona	PARIS 11	UMR8612	4

Institut écologie et environnement

Nom	Prénom	Université partenaire	Affectation	DR
BOUTONNE	Mathilde	AIX-MARSEILLE 3	UMR6201	12
CORENBLIT	Dove	CLERMONT FERRAND 2	UMR6042	7
GAUTHIER	Olivier	BREST	UMR6539	17
NAUDINOT	Nicolas	NICE	UMR6130	20
NUGUES	Maggy	EPHE	USR3278	1
RENARD	Florent	LYON 3	UMR5600	7

Institut de physique

Nom	Prénom	Université partenaire	Affectation	DR
HUE	Florian	ROUEN	UMR6634	19
LAVERDANT	Julien	LYON 1	UMR5586	7

Institut des sciences informatiques et de leurs interactions

Nom	Prénom	Université partenaire	Affectation	DR
JAKUBOWICZ	Jérémie	TELECOM SUDPARIS	UMR5157	3
PITI	Alexandre	CERGY-PONTOISE	UMR8051	5

Institut des sciences biologiques

Nom	Prénom	Université partenaire	Affectation	DR
ISABEL	Guillaume	TOULOUSE 3	UMR5169	14
TOLONEN	Andrew	EVRY	UMR8030	3
TRIGO	Frederico	PARIS 05	UMR8118	1

Institut des sciences humaines et sociales

Nom	Prénom	Université partenaire	Affectation	DR
BARRIER	Julien	ENS LYON	UMR5206	7
BAUJARD	Antoinette	ST-ETIENNE	UMR5824	7
BERTOLI	Simone	CLERMONT FERRAND 1	UMR6587	7
CATTIN	Florence	DIJON	UMR5594	6
GIUDICELLI	Christophe	RENNES 2	UMR6258	17
LOISEAU	Sylvain	PARIS 13	UMR7187	5
TAILLANDIER	Patrick	ROUEN	UMR6266	19
VENTURA	Lolanda	ORLEANS	UPR841	8
VESENTINI	Frédéric	VERSAILLES	UMR8183	5

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Nom	Prénom	Université partenaire	Affectation	DR
BRATCU	Antoneta Iuliana	GRENOBLE INP	UMR5216	11
DAHLEM	Franck	ECOLE CENTRALE DE LYON	UMR5513	7
KACEM	Najib	BESANCON	UMR6174	6

Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions

Nom	Prénom	Université partenaire	Affectation	DR
FALCONNET	Mikael	EVRY	UMR8071	3
GALATEAU	Aurélien	BESANCON	UMR6623	6
LESOURD-CLAUSER	Marianne	GRENOBLE 1	UMR5224	11
PEYRE	Rémi	INPL NANCY	UMR7502	6

Institut national des sciences de l'Univers

Nom	Prénom	Université partenaire	Affectation	DR
HOMANN	Holger	NICE	UMR6202	20
COURNAC	Laurent	TOULOUSE 3	UMR5126	14
SUKHOVITCH	Alexei	BREST	UMR6538	17
TAUZIN	Benoit	LYON 1	UMR5276	7
ZOLINA	Olga	GRENOBLE 1	UMR5183	11

ARTICLE II

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 24 OCT. 2011



Alain FUCHS

Le Président du Centre national de la recherche scientifique

DEC121590DRH

- Vu,** le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,
- Vu,** le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,
- Vu,** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,
- Vu,** la demande des intéressés,
- Vu,** l'avis favorable de l'organisme d'origine,

DECIDE

ARTICLE I Sont retenus en vue de leur accueil en délégation les enseignants chercheurs dont les noms suivent :

	Nom	Prénom
Institut national de physique nucléaire et de physique des particules		
M.	ABDOUL-CARIME	Hassan
Mme	BADOUAL	Mathilde
M.	BARBIER	Rémi
Mme	BASTID	Nicole
M.	BEN HAÏM	Eli
M.	BINETRUY	Pierre
M.	CHARON	Yves
Mme	COURTOIS	Hélène
M.	DAVESNE	Dany
M.	DEANDREA	Aldo
M.	DEL AMO SANCHEZ	Pablo
M.	DESCHAMPS	Olivier
M.	FEINSTEIN	Fabrice
M.	GALL	Benoit
Mme	GASCON-SHOTKIN	Suzan
Mme	GULMINELLI	Francesca
M.	HADDAD	Férid
M.	HALLOIN	Hubert
M.	HIPPOLYTE	Boris
M.	KOUCHNER	Antoine
M.	LAKTINEH	Imad
M.	LEFEVRE	Régis
M.	LOGNONNE	Philippe
M.	LOPEZ	Xavier
Mme	MAIGNE	Lydia
Mme	MARRACHE-KIKUCHI	Claire Aikiko
Mme	MASSEMIN-CHALLET	Sylvie
M.	MOLIQUE	Hervé
M.	MONTEIL	Stéphane
M.	MORETTO	Philippe
M.	PATZAK	Thomas
M.	PERRIES	Stéphane
M.	PRADIER	Thierry
M.	ROUSSEAU	Marc
M.	SCHIENBEIN	Ingo
M.	TAVERNET	Jean-Paul

Institut de chimie

M.	ACHARD	Mathieu
M.	ADIL	Karim
M.	ANTON	Nicolas
M.	ATTIAS	André-Jean
M.	BARRIER	Nicolas
M.	BOUCHET	Renaud
M.	BROUSSE	Thierry
M.	CHIROT	Fabien
M.	CULIOLI	Gérald
M.	DANIELLOU	Richard
Mme	DESTANDAU	Emilie
Mme	DEZ	Isabelle
M.	DRAGOE	Nita
Mme	FAJERWERG	Katia
M.	FROMAGER	Emmanuel
M.	GARCIA	Richard
Mme	GOSSE	Isabelle
M.	GRAVIER	Sébastien
M.	GUENIN	Erwann
Mme	GUILLE COLLIGNON	Manon
M.	KRZAKALA	Florent
M.	LAMONIER	Jean-François
M.	LE HOUEROU	Vincent
M.	LEMOINE	Nicolas
M.	MALACRIA	Max
M.	MISKA	Patrice
M.	MOHRBACH	Hervé
Mme	NGUYEN-THI	Van-Oanh
M.	NOEL	Olivier
M.	PARMENTIER	Julien
Mme	PASC	Andréa
M.	POREE	François-Hugues
M.	POUILLOUX	Yannick
M.	ROUCOULES	Vincent
M.	SALLE	Marc
M.	SANCHEZ	Jean-Yves
M.	SPINELLI	Nicolas
M.	TOULOUSE	Julien
Mme	VENDRELY	Charlotte

Institut écologie et environnement

Mme	ASPE	Chantal
Mme	BALDY	Virginie
Mme	BAUDRY	Emmanuelle
M.	BRETAGNOLLE	François
M.	CLEMENT	Jean-Christophe
Mme	CROUAU-ROY	Brigitte
Mme	DUVAT MAGNAN	Virginie
M.	FAIVRE	Bruno
M.	FRERE	Jacques
M.	GARDEL	Antoine
M.	GILBERT	Daniel
Mme	GRISON	Claude
M.	GRUNAU	Christoph
M.	LALOI	Christophe
M.	LECERF	Antoine
Mme	LELOUP	Julie
M.	LOEUILLE	Nicolas
M.	MATHIEU	Jérôme
Mme	MIRAMONT	Cécile
Mme	NIQUIL	Nathalie
M.	ORVAIN	Francis
Mme	PÈRE-NOGUES	Sandra
Mme	PONTIER	Dominique
Mme	POUYDEBAT	Emmanuelle
M.	PRINZING	Andreas
Mme	TASIEMSKI	Aurélie
M.	TULLY	Frédéric Thomas
M.	VARALDI	Julien
Mme	VAREILLES	Sophie
M.	VEKEMANS	Xavier

M.	ABRAHAM	Emmanuel
Mme	AMON	Axelle
M.	ARBOUET	Arnaud
M.	BALESTRO	Franck
M.	BALOCCHI	Andrea
M.	BARAKEL	Damien
M.	BATTESTI	Remy
M.	BERTIN	Mathieu
M.	BICKEL	Thomas
M.	BIELAWSKI	Serge
M.	BILLAUD	Pierre
M.	BLAVETTE	Didier
M.	BODUCH	Philippe
M.	BOUAZAOU	Mohamed
Mme	BOYKO KAZYMYRENKO	Olga
M.	BREDY	Richard
M.	BURDIN	Sébastien
Mme	CABARET	Delphine
M.	CAMY	Patrice
Mme	CASAGRANDE	Elena
M.	CERCELLIER	Hervé
M.	CHARDONNET	Pascal
Mme	CHILLA	Francesca
M.	COURTOIS	Hervé
M.	CRUT	Aurélien
Mme	CUGLIANDOLO	Leticia
M.	DAYEN	Jean-François
M.	DESPRAT	Nicolas
M.	DUPUIS	Guillaume
M.	DUTIER	Gabriel
M.	ERSEN	Ovidiu
M.	FEVRIER	Sébastien
M.	FREYSSINGEAS	Eric
M.	FUCHS	Jean-Noel
M.	GATEL	Christophe
M.	GEORGES	Robert
M.	GINGRAS	Marc
M.	GIOVANELLI	Luca
M.	GIUDICI	Massimo
Mme	GOLDFARB	Fabienne
M.	GOUBET	Manuel
M.	GRELU	Philippe
Mme	GUELLATI épouse KHELIFA	Saïda
M.	HALLEY	David
Mme	HERNANDEZ	Laura
M.	HILHORST	Hendrik -Jan
Mme	HIPPERT	Françoise
M.	HOSTEIN	Richard
Mme	HUBY	Nolwenn
M.	JALABERT	Rodolfo
M.	JEUDY	Vincent
M.	KARR	Jean-Philippe
M.	KOWNACKI	Jean-Philippe
M.	KRUGER	Peter
M.	KUDLINSKI	Alexandre
M.	LANDESMAN	Jean-Pierre
Mme	LAURENT	Valérie
M.	LECHEMINANT	Philippe
M.	LORMAN	Vladimir
Mme	LOUPIAC	Camille
M.	MACHON	Denis
M.	MANGHI	Manoel
M.	MARSI	Marino
M.	MEIER	Christoph
M.	MIFFRE	Alain
Mme	MILLOT	Nadine
M.	MOMENI	Anouchah
M.	MOZZICONACCI	Julien
M.	MUSSOT	Arnaud
M.	OISON	Vincent
Mme	PANATI	Annalisa

M.	PANIZZA	Pascal
M.	PASQUIER	Claude
M.	PERISANU	Sorin-Mihai
Mme	PETRINI-MERZAGORA	Michela
M.	PETTINI	Marco
M.	PILLET	Claude-Alain
Mme	PLANUS	Emmanuelle
Mme	POCHARD	Isabelle
M.	POLARSKI	David
M.	RALKO	Arnaud
M.	RANDOUX	Stéphane
M.	RIVIERE	Emmanuel
M.	ROCH	Jean-François
Mme	SABOUNGI	Marie-Louise
M.	SACUTO	Alain
M.	SANTOS	Joa Jorge
Mme	SEIDELIN	Signe Louise
Mme	SERIN	Virginie
M.	SIMS	Ian
M.	SOCCORSI	Eric
M.	TAKI	Abdelmajid
M.	TARZIA	Marco
M.	TEBER	Sofian
M.	THIBAUT	Pierre
M.	TIBERJ	Antoine
Mme	TOUBIN	Céline
M.	VALLET	Marc
M.	VAN TENT	Barend
M.	VANEL	Loïc
M.	VIDAL	Franck
Mme	VIE	Véronique
M.	VOLK	Romain
M.	WILKOWSKI	David
M.	WINKELMANN	Clemens
M.	WUNENBURGER	Régis
M.	WÜRGER	Alois
M.	ZEGERS	Robin
Mme	ZENINARI	Virginie

Institut des sciences informatiques et de leurs interactions

Mme	ABDALLAH	Maha
M.	ARNALDI	Bruno
Mme	BEAL	Marie-Pierre
Mme	BERTOLISSI	Clara
Mme	BOUZEFRANE	Samia
M.	BUI	Alain
Mme	CANDEA	Maria
M.	CANIOU	Yves
M.	CODOGNET	Philippe
Mme	CORDIER	Amélie
M.	COULOM	Rémi
M.	DELORD	Bruno
M.	D'ORAZIO	Laurent
M.	DOUCET	Antoine
M.	DURAND	Bruno
M.	EYRAUD	Rémi
Mme	FIJALKOW	INBAR
M.	FOUGEROLLE	Yohan
Mme	GARDY	Danièle
M.	GAUSSIER	Eric
M.	GEORGES	Didier
M.	GOSSELIN	Philippe Henri
M.	HEITZ	Fabrice
M.	JERMANN	Christophe
M.	JEZEQUEL	Jean-Marc
M.	KLAI	Kais
M.	KONIG	Jean-Claude
Mme	LE THI	Hoai An
M.	MARTIN	Steven
M.	MAX	Aurélien
M.	MEHAOUA	Ahmed
M.	MERIAUDEAU	Fabrice

M.	MILLOT	Patrick
M.	MONIN	Jean-François
M.	M'SAAD	Mohammed
M.	OUNI	Slim
Mme	ÖZTÜRK ESCOFFIER	Meltem
M.	PALANQUE	Philippe
M.	PETITON	Serge
M.	PICCIN	Olivier
M.	PINLOU	Alexandre
M.	PLESTAN	Franck
M.	QUILLIOT	Alain
M.	RETORE	Christian
M.	RIVEILL	Michel
M.	SAIS	Lakhdar
M.	SENAME	Olivier
M.	SUR	Frédéric
M.	TALBOT	Jean-Marc
M.	TERMIER	Alexandre
M.	THIBERT	Boris
Mme	TISON	Sophie
Mme	TOULOUSE	Sophie
Mme	TUMPACH	Alice
M.	URSO	Pascal
M.	YVON	François

Institut des sciences biologiques

M.	AIMONETTI	Jean-Marc
M.	AUDIFFREN	Michel
M.	AUSSEL	Laurent
Mme	BIERKAMP	Cristiane
M.	BOIS	Patrick
M.	BONNETON	François
Mme	BOUGAULT	Catherine
Mme	BOUSQUET-DUBOUCH	Marie-Pierre
M.	CHAMBON	Jean-Philippe
Mme	CONTE	Caroline
M.	COQUERET	Olivier
M.	ESKIIZMIRLILER	Tevik Selim
M.	FAVEREAUX	Alexandre
M.	GAKIERE	Bertrand
Mme	GALLONI	Mireille
Mme	GAULIN	Elodie
M.	GILBERT	Christophe
M.	HEINRICH	Philippe
M.	KELLER	Pascal-Henri
Mme	KRETZ REMY	Carole
M.	LAMBERT	Amaury
M.	LESPINET	Olivier
M.	MADELAIN	Laurent
Mme	MASSE	Karine
Mme	MATON	Gilliane
M.	MATT	Nicolas
Mme	MILLE	Marie-Laure
Mme	MORLEY FLETCHER	Sara
M.	MORTAUD	Stéphane
M.	RICHARD	Hugues
Mme	RODRIGUE-PLANCHE	Agnès
Mme	RYBAK	Fanny
Mme	SARGOLINI	Francesca
Mme	TAUPIGNON	Anne
Mme	THOMAS	Joëlle
M.	TRIMAILLE	Thomas
M.	VALCOURT	Ulrich

Institut des sciences humaines et sociales

M.	AILLET	Cyrille
Mme	ALAZARD	Florence
M.	AL-SALEH	Christophe
Mme	ARAB	Nadia
Mme	ARNOUX FARNOUX	Lucile
M.	ASSOUS	Mickaël Samuel

Mme	ASTESANO	Corine
Mme	BARBAFIERI	Carine
M.	BAUBEAU	Patrice
Mme	BERGER	Anne Emmanuelle
M.	BERGERE	Marc
Mme	BERIOU	Nicole
Mme	BIANCHI BENSIMON	Nella
M.	BILLON	Alexandre
Mme	BINET	Marie-Estelle
M.	BLANCHET	Adrien
M.	BOULIER	Joël
Mme	BOUTE	Vanina
M.	BRIDET	Guillaume
Mme	BRISSET	Claire
Mme	BRUGELLES	Carole
Mme	BRUN-SIARD	Hélène
Mme	BUSCATTO	Marie Jane Angélique
Mme	CARPITELLI	Elisabetta
Mme	CHAMPEIL DESPLATS	Véronique
M.	CHARLOT	Olivier
M.	CHARNOIS	Thierry
Mme	CHASERANT	Camille
M.	CHATEL	Laurent
M.	CHATELAIN	Jean-Bernard
M.	CHAUVARD	Jean-François
M.	COURTY	Guillaume
M.	COWAN	Robin
Mme	DAGNAC	Anne
M.	DARRAS	Eric
M.	DEAUVIEAU	Jérôme
M.	DELARRE	Sébastien
Mme	DELCROIX	Catherine
Mme	DELEVOY-TURRELL	Nathalie
Mme	DELIGNON	Bénédicte
Mme	DEMIRDACHE	Hamida
M.	DENIS	Vincent Jérôme
Mme	DEPRAZ	Natalie
Mme	DESSALES	Hélène
Mme	DIDELON	Clarisse
M.	DORIN	Stéphane
Mme	DOUDET	Estelle
Mme	DOYTCHEVA	Milena
Mme	DRIS	Orgueilla Nassima
M.	DUBOULOZ	Julien
M.	ERIBON	Didier
M.	ERTUR	Cem
Mme	FAU	Nathalie
M.	FERJANI	Mohammed Chérif
M.	FLACHER	David
M.	FONTAINE	François
M.	FORONDA	Francisco
M.	FOURNIER	Laurent Sébastien
Mme	FRAZIER	Françoise
M.	FRERE	Dominique
M.	GALDERISI	Claudio
M.	GILIGNY	François André Maurice
M.	GINZBURG	Jonathan
M.	GIROUD	Matthieu
Mme	GOIRAND	Camille
Mme	GRAMOND	Delphine
M.	GUIRONNET	Jean-Pascal
M.	HAMON	Patrice
M.	HELARY	Xavier
M.	HENRY	Emmanuel
M.	HERICOURT	Jérôme
Mme	HORARD HERBIN	Marie-Pierre
M.	JOINET	Jean-Baptiste Louis Charles Edmond
M.	JOYE	Jean-François
Mme	KERNEIS	Soazick
Mme	LACAZE	Gaëlle
M.	LAFON	Xavier
M.	LAMBERT	Jean
Mme	LAPEYRE	Nathalie

M.	LE BIANIC	Thomas
M.	LEFEVRE	David
Mme	LEMAITRE	Séverine
M.	LEMIRE	Vincent
Mme	LEUTRAT	Estelle
Mme	LIEFOOGHE	Christine
M.	LOOCK	Rudy
Mme	LOPEZ-VILLAVICENCIO	Antonia
Mme	MAES	Gaëtane
Mme	MAILLOUX	Anne
M.	MALHERBET	Franck
Mme	MALLON	Isabelle
M.	MAQUESTIAUX	François
Mme	METIVIER	Sophie
M.	MIAS	Arnaud
Mme	MILLIOT	Virginie
Mme	MOMBERT	Sarah
Mme	MONTAUT	Annie
Mme	MONTENACH	Anne
Mme	MORELLE	Marie
M.	MORET-BAILLY	Joël
M.	MORVILLEZ	Eric
M.	MOURLANE	Stéphane
Mme	NUROCK	Vanessa
M.	OBADIA	Lionel
Mme	OLIEL-GRAUSZ	Evelyne
M.	OULD-CHEIKH	Abdel-Wedoud
M.	PANSU	Pascal
Mme	PAVIS	Fabienne
M.	PERREAU	Laurent
M.	POULARD	Frédéric
Mme	PREVOT	Maryvonne
M.	PRIET	François
M.	QI	Chong
M.	RABATE	Dominique
Mme	RABY	Valérie
Mme	RAFLIK	Jenny
Mme	RAUX	Sophie
Mme	ROBIN	Valérie
M.	ROGER	Patrick
M.	ROLLET	Laurent
M.	ROUGE	Lionel
M.	SCHIRMER	Raphaël
Mme	SERDON-PROVOST	Valérie
Mme	SERRANO	Silvia
M.	SIMON	Jonathan
M.	SINTES	Pierre
M.	SMADJA	Ivahn
Mme	STETTINGER	Vanessa
M.	TCHOUGOUNNIKOV	Serguei
M.	THIBAUD	Clément
M.	VAFAÏ	Kouroche
M.	VAGUET	Alain
Mme	VERDEIL	Chantal
Mme	VOISIN	Sylvie
Mme	WASER	Anne-Marie
Mme	WIDMER	Ghislaine

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Mme	BATAILLE	Francoise
M.	ABOUSHADY	Hassan
M.	ADLY	Samir
M.	AIT MOKHTAR	Abdelkarim
M.	ARQUIS	Eric
Mme	AUSSILLOUS	Pascale
M.	BAILLARGEAT	Dominique
M.	BALARAC	Guillaume
M.	BARTOLO	Denis
M.	BELLET	Michel
M.	BESNARD	Pascal
M.	BIAU	Damien
M.	BLEY	Vincent
M.	BULTEL	Arnaud
Mme	CADET	Catherine
M.	CAILLETAUD	Georges
M.	CHARRU	François
M.	CHATELLIER	Ludovic
M.	CLOAREC	Jean-Pierre
M.	COQUET	Philippe
M.	CORMIER	Jonathan
M.	COUTEAU	Christophe
Mme	DE ISLA	Natalia
M.	DUDLEY	John
M.	DUMONT	Serge
M.	FERRARI	Philippe
Mme	FOURNIER	Corinne
M.	FRANCOIS	Olivier
M.	GAUTHIER	Georges
M.	GAUTIER	Gaël
M.	GEORGE	Daniel
M.	GIRARDEAU	Thierry
M.	GONDRET	Philippe
M.	GUILLOU	Hervé
M.	HALTER	Fabien
M.	HAMDOUNI	Aziz
Mme	HO BA THO	Marie-Christine
M.	LARGER	Laurent
M.	LE BOURHIS	Eric
Mme	LEROUGE	Sandra
M.	LEWERENZ	Marius
Mme	LINDNER	Anke
M.	MARTIN	Nicolas
M.	MAURINI	Corrado
Mme	MERCONE	Silvana
M.	MONCHIET	Vincent
M.	PEDREGOSA GUTIERREZ	Jofrat
Mme	POIRIER-QUINOT	Marie
M.	POTTIER	Eric
M.	PRIGENT	Arnaud
M.	REDOLFI	Michael
M.	RUYER QUIL	Christian
M.	SANGLEBOEUF	Jean-Christophe
M.	SAULEAU	Ronan
M.	SCHOENSTEIN	Frédéric
M.	SHARROCK	Patrick
M.	SORIANO	Gabriel
M.	SOUIFI	Abdelkader
M.	STAINIER	Laurent
M.	TRAORE	Philippe
Mme	TRIPON CANSELIET	Charlotte
Mme	VALLIERES	Cécile
Mme	YAM	Vy
M.	ZALLAT	Jihad

Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions

M.	ADJAMAGBO	Kossivi
M.	AILLIOT	Pierre
Mme	AMIOT	Claire
M.	AMOUR	Laurent

M.	AMROUCHE	Chérif
Mme	ANANTHARAMAN	Nalini
M.	ANDLER	Martin
M.	ASSI	Abdallah
M.	AUSCHER	Pascal
M.	BABADJIAN	Jean-François
M.	BADEA	Catalin
Mme	BADR	Nadine
Mme	BAGLAND	Véronique
M.	BALACHEFF	Florent
M.	BALLOT	Christian
M.	BALLY	Vlad
M.	BARBU	Vlade Stefan
M.	BEGOUT	Pascal
M.	BEKKA	Bachir
M.	BENAMEUR	Moulay Tahar
M.	BENAYCH-GEORGES	Florent
M.	BERESTYCKI	Julien
M.	BERTELOOT	François
M.	BERTHON	Christophe
M.	BICHON	Julien
M.	BLANCHET	Christian
M.	BODIN	Arnaud
M.	BOISSY	Corentin
Mme	BOISTARD	Hélène
M.	BOLOGNESI	Michèle
M.	BOUCHE	Thierry
M.	BOUSSAÏD	Nabile
M.	BRIANE	Marc
M.	BROCHARD	Sylvain
M.	BRULL	Stéphane
Mme	BURGUNDER	Emily
M.	CAFASSO	Mattia
M.	CAZANAVE	Christophe
Mme	CENAC-GUESDON	Peggy
Mme	CHALENDAR	Isabelle
M.	CHARLES	Laurent
M.	CHARVE	Frédéric
Mme	CHATTERJI	Indira
Mme	CHAVENT	Marie
M.	CHEZE	Guillaume
M.	CORDIER	Stéphane
M.	COUVEIGNES	Jean-Marc
M.	DACHIAN	Sergueï
M.	DAMBRINE	Marc
M.	DARSES	Sébastien
Mme	DEBORD	Claire
M.	DELAY	Erwann
M.	DELZANT	Thomas
M.	DENIS-LEPINETTE	Emmanuel André Joseph
M.	DERBREZ	Pierre
M.	DESCHAMPS	Bruno
Mme	DISERTORI	Margherita
Mme	DONNET	Sophie Maud
M.	DOS SANTOS	Joao
M.	DUCOS	Lionel
M.	DURIEU	Olivier
M.	ENRIQUEZ	Benjamin
Mme	EVARD	Sabine
M.	FALBEL	Elisha
M.	FARINA	Alberto
M.	FAURE	Frédéric
Mme	FOUGERES	Anne-Laure
Mme	FOURATI	Sonia
Mme	FRABETTI	Alessandra
M.	FRANCES	Charles
M.	FRESSE	Benoit
M.	FRICAIN	Emmanuel
M.	GARET	Olivier
M.	GASBARRI	Carlo
M.	GAUTERO	François
M.	GAYET	Damien
M.	GE	Yu Xin

M.	GENZMER	Yohann
M.	GINOT	Grégory
M.	GIRARD	Benjamin
Mme	GIRARDIN	Valérie
Mme	GISCLON	Marguerite
M.	GLASS	Olivier
Mme	GODLEWSKI	Edwige
M.	GOREAC	Dan
M.	GRADINARU	Mihai
Mme	GRELLIER	Sandrine
M.	HASSINSKY	Peter
M.	HAURAY	Maxime
M.	HEUSENER	Michael
M.	HILION	Arnaud
M.	HILLAIRET	Matthieu
M.	HILS	Martin
M.	HINDRY	Marc
M.	HORING	Andreas
M.	HU	Yueyun
M.	HUBERT	Pascal
M.	IGBIDA	Noureddine
M.	IGNAT	Radu
M.	JAULENT	Jean-François
M.	JECKO	Thierry
M.	JOLY	Romain
M.	KASHIWABARA	Takuji
M.	KLOECHNER	Benoît
Mme	KRELL	Nathalie
M.	KURDYKA	Krzysztof
M.	LABRUNIE	Simon
M.	LACHAUD	Jacques-Olivier
M.	LAGHRIBI	Ahmed
M.	LE CALVEZ	Patrice
M.	LEBACQUE	Philippe
M.	LECOUVEY	Cédric
M.	LELIEVRE	Samuel
M.	LEPLAIDEUR	Renaud
M.	LEVITT	Gilbert
Mme	LIVERNET	Muriel
M.	LOUBES	Jean-Michel
M.	LOUIS	Pierre-Yves
M.	MAISONOBE	Philippe
M.	MARIN	Ivan
M.	MARKOUCHEVITCH	Dimitri
M.	MARQUIS	Ludovic
M.	MASNOU	Simon
M.	MASSART	Daniel
M.	MATEI	Basarab
M.	MATRINGE	Nadir
M.	MEHRENBARGER	Michel
M.	MIERNOWSKI	Tomasz
M.	MINERBE	Vincent
M.	MIRANVILLE	Alain
M.	MONTASSIER	Mickael
Mme	MORIER-GENOUD	Sophie
M.	NGUYEN	Duc-Manh
M.	NGUYEN	Viet Anh
M.	NGUYEN VAN THE	Lionel
M.	NICOLE	Marc-Hubert
M.	PAJOT	Hervé
M.	PAKDAMAN	Khashayar
M.	PARUSINSKI	Adam
M.	PASQUIER	Boris
M.	PAUGAM	Frédéric
M.	PAZUKI	Fabien Mehdi
M.	PENG	Yue-Jun
M.	PERROT	Denis
Mme	PHILIPPE	Anne
Mme	PIERFELICE	Vittoria
M.	POGGI	Jean-Michel
M.	POULLET	Pascal
Mme	PRIEUR	Clémentine
Mme	QUEGUINER-MATHIEU	Anne

Mme	RAINER	Catherine
M.	RAYMOND	Jean-Pierre
M.	RAYMOND	Nicolas
M.	REBELO	Julio
Mme	RECHTMAN	Ana
M.	RIO	Emmanuel
M.	ROUSSEAU	Erwan
M.	ROZENHOLC	Yves
M.	SAAD	Mazen
M.	SERE	Eric
M.	SERMAN	Olivier
M.	SESTER	Olivier
M.	STOLL	Thomas
M.	SUEUR	Franck
Mme	SZOPOS	Marcela Gabriela
M.	TOUZET	Frédéric
M.	TUDOR	Ciprian
M.	VALLETTE	Bruno
M.	VANDEKERKHOVE	Pierre
M.	VANDERBECK	François
Mme	VARAGNOLO	Michela
M.	VASSEROT	Eric
M.	VELICKOVIC	Boban
M.	VERNICOS	Constantin
Mme	VESPA	Philippe
M.	VETOIS	Jérôme
M.	VIGNY	Gabriel
M.	VISSAT	Yannick
M.	WAGEMANN	Friedrich
M.	WAGNER	Emmanuel
M.	WAGNER	Frank
M.	WEISS	Pierre
M.	YAFAEV	Dimitri
M.	YE	Dong
M.	ZORITCH	Anton

Institut national des sciences de l'Univers

M.	ANDRAULT	Denis
Mme	ANDREANI	Muriel
M.	ATTIE	Jean-Luc
M.	AUCLAIR	Francis
M.	BENCHRIF	Hassan
M.	BUCHERT	Thomas
M.	CARBILLET	Marcel
Mme	CARRASCO	Nathalie
M.	CHAMBAT	Frédéric
M.	CIARDI	Andréa
Mme	CLAUDE	Christelle
M.	COPARD	Yoann
Mme	CORNET	Céline
Mme	DE SIGOYER	Julia
M.	DELVA	Pacôme
Mme	DJOUADI	Zahia
Mme	DOAN	Mai-Linh
M.	DOUSSIN	Jean-François
M.	DUDOK DE WIT	Thierry
Mme	DUPERRET	Anne
M.	FONTANIER	Christophe
M.	FOURNIER	Alexandre
M.	FRAY	Nicolas
Mme	GAUTHERON	Cécile
M.	HERIQUE	Alain
M.	HILY-BLANT	Pierre
M.	LAMBERT	Dominique
Mme	LANCON	Ariane
M.	LIBOUREL	Guy
Mme	MALAVERGNE	Valérie
Mme	MENOT	Guillemette
M.	MOLINIE	Gilles
M.	MONIN (JL)	Jean-Louis
M.	MORIZET	Yann
M.	OSZWALD	Johan

M.	PERILLAT	Jean-Philippe
Mme	RIBOULLEAU	Armelle
M.	SCHIMD	Carlo
M.	SCHWARZENBOECK	Alfons
M.	SZCZAP	Frédéric
M.	SZOPA	Cyril
Mme	TURQUETY	Solène
M.	ZIAD	Aziz

Ressources communes

M.	DESTRUEL	Pierre
M.	LELU	Alain
M.	MELTZ	Renaud
M.	OUSTINOFF	Michaël
M.	RENUCCI	Franck

ARTICLE II Les modalités d'accueil en délégation sont décidées par le Président
Les conventions d'accueil en délégation mentionnées à l'article 14 du décret du 6 juin 1984 susvisé sont établies conformément aux dispositions indiquées sur le tableau en annexe.

ARTICLE III La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 24 mai 2012

Alain FUCHS

DEC121737DRH

Décision portant composition de la Commission de Réforme du Centre national de la recherche scientifique

LE PRESIDENT,

Vu l'article 35 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du CNRS et notamment son article 8,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et aux régimes de congés de maladies des fonctionnaires,

Vu l'arrêté du 12 mars 1985 portant création d'un comité médical auprès du CNRS,

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

Vu l'arrêté du 1er septembre 1986 portant création d'une commission de réforme au CNRS,

Vu l'arrêté du 14 avril 2011 fixant la date des élections des membres des Commissions Administratives Paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS

DECIDE :

Article 1

La Commission de Réforme du CNRS est composé ainsi qu'il suit :

.1 Représentant du Directeur Général du CNRS :

Monsieur RIDENT Emmanuel, Adjoint au Directeur des Ressources Humaines ou Madame QUILGARS Corinne, Responsable du Service du Développement Social

.2 Représentante du Contrôleur financier :

Madame FICHET Marie-Françoise ou Madame PUILATS Anne-Marie, Adjointes au contrôleur financier.

.3 Représentants des personnels, titulaires :

Messieurs VEYSSIERE Bernard et LUTFALLA Georges, représentants du corps des Directeurs de recherche,

Madame MARTIN-JEZEQUEL Véronique et Monsieur SAUVAGE François – Xavier, représentants du corps des Chargés de recherche,

Messieurs OSTER Denis et HAKAT Dominique, représentants des corps des Ingénieurs de recherche et Chargés d'administration de la recherche,

Messieurs CHAMPAGNAC Jean-Pierre et DUMONT Patrick, représentants des corps des Ingénieurs d'études, Chargés de mission de la recherche et Attachés d'administration de la recherche,

Monsieur BOLLER Frédéric et Madame FERRE Marie-Françoise, représentants du corps des Assistants ingénieurs,

Mesdames SCHEMBRI Carol et LAVERRET Yveline, représentantes des corps des Techniciens de la recherche et Secrétaires d'administration de la recherche,

Mesdames BERRY Sabine et BOURLON Catherine, représentantes des corps des Adjoints techniques de la recherche et Adjoints administratifs de la recherche,

.4 Représentants des personnels, suppléants :

Mesdames VENTURA Renée et LACROIX Claudine, représentants du corps des Directeurs de recherche,

Madame GUIRAMAND Janique et Monsieur DJAMENT Aurélien, représentants du corps des Chargés de recherche,

Messieurs ATIENZA José et PERROT Luc, représentants des corps des Ingénieurs de recherche et Chargés d'administration de la recherche,

Monsieur TESTE Alexandre et Madame TOUSSAINT LEROY Sophie , représentants des corps des Ingénieurs d'études, Chargés de mission de la recherche et Attachés d'administration de la recherche,

Madame HAGUENIN Sophie et Monsieur DROUET MALEWITCH Gilles, représentants du corps des Assistants ingénieurs,

Messieurs LECOMTE Patrice et JEAN-JOSEPH Thomas, représentants des corps des Techniciens de la recherche et Secrétaires d'administration de la recherche,

Madame RAFIN Véronique et Monsieur SIBY Mamadou, représentants des corps des Adjoints techniques de la recherche et Adjoints administratifs de la recherche,

.5 Membres titulaires :

)a Médecins généralistes :

Docteur VIGNALOU Laurent, Président du Comité médical,
Docteur JOSSE Williams.

)b Médecins spécialistes :

Docteur FAIVRE D'ARCIER Stanislas, Cardiologue
Docteur ASSOUS Noémie, Rhumatologue
Docteur BLASZKA JAULERRY Brigitte, Cancérologue
Docteur FICAT Florence, Dermatologue
Docteur MEININGER Vincent, Neurologue
Docteur BRAHMY Charles, Pneumologue
Docteur WIRTH Jean-François, Psychiatre

.6 Membres suppléants :

)a Médecins généralistes :

Docteur DEMANCHE Sylvain
Docteur GALINON Jean-Marc

)b Médecins spécialistes :

Docteur TOURNIER Bruno, Cardiologue
Docteur MILLET Bernard, Rhumatologue
Docteur MAURY Jean-René, Cancérologue
Docteur REYNOIRD Elisabeth, Neurologue
Docteur MAGAR Yves Victor, Pneumologue
Docteur SEGALAS TALOUS Béatrice, Psychiatre
Docteur MALOUX Hervé, Psychiatre

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 juin 2012

Alain FUCHS

**Le Président du Centre national
de la recherche scientifique**

- Vu,** le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,
- Vu,** le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,
- Vu,** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,
- Vu,** l'avis favorable de recrutement de l'organisme d'origine,
- Vu,** la décision du 24 octobre 2011, arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires,

DECIDE

ARTICLE I L'article I de la décision susvisée est modifié et complétée comme suit :

Les lignes suivantes sont ajoutées

Nom	Prénom	Université partenaire	Affectation	DR
Institut national des sciences de l'Univers				
NOUGUIER	Frédéric	TOULON	UMR7294	12
STEMMANN	Lars	PARIS 6	UMR7093	20

ARTICLE II La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 25 juin 2012

Alain FUCHS

DEC121689DAJ

Décision portant cessation de fonctions et nomination (direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100078DAJ du 12 mars 2010 portant nomination de M. Xavier Inglebert aux fonctions de directeur général délégué aux ressources,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de M. Thibaut Sartre, directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation, à compter du 21 mai 2012.

Art. 2. – A compter de cette même date, l'intérim des fonctions de directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation est exercé par M. Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 mai 2012

ALAIN FUCHS

Décision n° DEC121883DRH

LE PRESIDENT DU CNRS



Direction Générale Déléguée aux
Ressources
Direction des Ressources Humaines
Service du Développement
Professionnel IT
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 37

Vu l'arrêté du 28 février 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au Centre national de la recherche scientifique,

Vu les arrêtés en date du 19 juin 2012 autorisant l'ouverture de concours externes d'ingénieurs et de personnels techniques au titre de l'année 2012,

DECIDE

Article 1 : En application des articles 4 des arrêtés du 19 juin 2012 susvisés, l'annexe de la présente décision fixe les délégations organisatrices des concours.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Paris, le 19 JUIN 2012

P/ Le Président du CNRS et par délégation
Le directeur des ressources humaines

Christophe COUDROY

Concours externes 2012

ANNEXE : LISTE DES DELEGATIONS ORGANISATRICES DES CONCOURS

N° de concours	BAP	Corps	Délégation Organisatrice
1	C	IR1	Ile-de-France Ouest et Nord
2	A	IR2	Centre-Poitou-Charentes
3	A	IR2	Alsace
4	A	IR2	Alsace
5	A	IR2	Provence
6	A	IR2	Bretagne et Pays de la Loire
7	A	IR2	Bretagne et Pays de la Loire
8	B	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
9	B	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
10	B	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
11	B	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
12	B	IR2	Centre-Est
13	B	IR2	Provence
14	B	IR2	Centre-Est
15	C	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
16	C	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
17	C	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
18	C	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
19	C	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
20	C	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
21	C	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
22	C	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
23	C	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
24	C	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
25	C	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
26	C	IR2	Rhône-Auvergne
27	C	IR2	Centre-Poitou-Charentes
28	C	IR2	Provence
29	C	IR2	Languedoc-Roussillon
30	C	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
31	C	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
32	C	IR2	Bretagne et Pays de la Loire
33	C	IR2	Bretagne et Pays de la Loire
34	C	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord

35	D	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
36	D	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
37	D	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
38	D	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
39	D	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
40	D	IR2	Centre-Poitou-Charentes
41	D	IR2	Languedoc-Roussillon
42	E	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
43	E	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
44	E	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
45	E	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
46	E	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
47	E	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
48	E	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
49	E	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
50	E	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
51	E	IR2	Rhône-Auvergne
52	E	IR2	Centre-Poitou-Charentes
53	E	IR2	Alsace
54	E	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
55	E	IR2	Provence
56	E	IR2	Languedoc-Roussillon
57	E	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
58	F	IR2	Languedoc-Roussillon
59	J	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
60	J	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
61	J	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
62	J	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
63	J	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
70	A	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
71	A	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
72	A	IE	Centre-Est
73	A	IE	Rhône-Auvergne
74	A	IE	Provence
75	A	IE	Provence
76	A	IE	Provence
77	A	IE	Provence
78	A	IE	Ile-de-France Ouest et Nord

79	A	IE	Midi-Pyrénées
80	A	IE	Côte d'Azur
81	B	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
82	B	IE	Alsace
83	B	IE	Midi-Pyrénées
84	B	IE	Côte d'Azur
85	C	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
86	C	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
87	C	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
88	C	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
89	C	IE	Rhône-Auvergne
90	C	IE	Rhône-Auvergne
91	C	IE	Centre-Poitou-Charentes
92	C	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
93	C	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
94	C	IE	Centre-Est
95	D	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
96	D	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
97	D	IE	Rhône-Auvergne
98	E	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
99	E	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
100	E	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
101	E	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
102	E	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
103	E	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
104	E	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
105	E	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
106	E	IE	Rhône-Auvergne
107	E	IE	Centre-Poitou-Charentes
108	E	IE	Centre-Poitou-Charentes
109	E	IE	Alsace
110	E	IE	Provence
111	E	IE	Provence
112	E	IE	Côte d'Azur
113	F	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
114	F	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
115	F	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
116	F	IE	Ile-de-France Ouest et Nord

117	F	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
118	F	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
119	F	IE	Provence
120	F	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
121	F	IE	Bretagne et Pays de la Loire
122	G	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
123	G	IE	Provence
124	J	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
125	J	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
126	J	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
127	J	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
128	J	IE	Rhône-Auvergne
129	J	IE	Centre-Poitou-Charentes
130	J	IE	Alsace
131	J	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
132	J	IE	Provence
133	J	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
134	J	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
135	J	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
136	J	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
137	J	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
138	J	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
139	J	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
140	J	IE	Bretagne et Pays de la Loire
150	A	AI	Ile-de-France Ouest et Nord
151	A	AI	Ile-de-France Ouest et Nord
152	A	AI	Rhône-Auvergne
153	A	AI	Alsace
154	A	AI	Midi-Pyrénées
155	A	AI	Bretagne et Pays de la Loire
156	B	AI	Ile-de-France Ouest et Nord
157	B	AI	Ile-de-France Ouest et Nord
158	B	AI	Alsace
159	B	AI	Midi-Pyrénées
160	B	AI	Bretagne et Pays de la Loire
161	C	AI	Ile-de-France Ouest et Nord
162	C	AI	Ile-de-France Ouest et Nord
163	C	AI	Ile-de-France Ouest et Nord

164	C	AI	Ile-de-France Ouest et Nord
165	C	AI	Ile-de-France Ouest et Nord
166	C	AI	Provence
167	C	AI	Ile-de-France Ouest et Nord
168	C	AI	Provence
169	C	AI	Bretagne et Pays de la Loire
170	E	AI	Ile-de-France Ouest et Nord
171	E	AI	Rhône-Auvergne
172	F	AI	Ile-de-France Ouest et Nord
173	F	AI	Ile-de-France Ouest et Nord
174	F	AI	Ile-de-France Ouest et Nord
175	F	AI	Alsace
176	F	AI	Midi-Pyrénées
177	G	AI	Ile-de-France Ouest et Nord
178	G	AI	Centre-Est
179	G	AI	Rhône-Auvergne
180	G	AI	Languedoc-Roussillon
181	J	AI	Ile-de-France Ouest et Nord
182	J	AI	Ile-de-France Ouest et Nord
183	J	AI	Ile-de-France Ouest et Nord
184	J	AI	Ile-de-France Ouest et Nord
185	J	AI	Rhône-Auvergne
186	J	AI	Provence
187	J	AI	Ile-de-France Ouest et Nord
188	J	AI	Provence
189	J	AI	Ile-de-France Ouest et Nord
190	J	AI	Ile-de-France Ouest et Nord
191	J	AI	Ile-de-France Ouest et Nord
192	J	AI	Côte d'Azur
200	A	T	Ile-de-France Ouest et Nord
201	A	T	Ile-de-France Ouest et Nord
202	A	T	Rhône-Auvergne
203	A	T	Alsace
204	A	T	Languedoc-Roussillon
205	A	T	Bretagne et Pays de la Loire
206	B	T	Alsace
207	B	T	Provence
208	B	T	Ile-de-France Ouest et Nord

209	C	T	Ile-de-France Ouest et Nord
210	C	T	Ile-de-France Ouest et Nord
211	C	T	Centre-Est
212	C	T	Rhône-Auvergne
213	C	T	Ile-de-France Ouest et Nord
214	C	T	Provence
215	C	T	Midi-Pyrénées
216	E	T	Ile-de-France Ouest et Nord
217	F	T	Centre-Est
218	G	T	Ile-de-France Ouest et Nord
219	G	T	Rhône-Auvergne
220	G	T	Centre-Poitou-Charentes
221	G	T	Alsace
222	G	T	Alsace
223	G	T	Ile-de-France Ouest et Nord
224	J	T	Ile-de-France Ouest et Nord
225	J	T	Ile-de-France Ouest et Nord
226	J	T	Ile-de-France Ouest et Nord
227	J	T	Ile-de-France Ouest et Nord
228	J	T	Ile-de-France Ouest et Nord
229	J	T	Centre-Est
230	J	T	Centre-Est
231	J	T	Rhône-Auvergne
232	J	T	Rhône-Auvergne
233	J	T	Centre-Poitou-Charentes
234	J	T	Alsace
235	J	T	Alsace
236	J	T	Rhône-Auvergne
237	J	T	Provence
238	J	T	Provence
239	J	T	Midi-Pyrénées
240	J	T	Ile-de-France Ouest et Nord
241	J	T	Bretagne et Pays de la Loire
250	A	ATR	Ile-de-France Ouest et Nord
251	A	ATR	Centre-Poitou-Charentes
252	A	ATR	Provence
253	F	ATR	Provence
254	J	ATR	Ile-de-France Ouest et Nord

DEC121741DAJ

Décision portant modification du rattachement de l'unité propre de service intitulée « Ressources et Compétences Technologiques »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 10A011DSI du 29 décembre 2009 portant renouvellement des unités propres de service ;

Vu la décision n° 112720DAJ du 21 décembre 2011 portant organisation de la Mission pour l'interdisciplinarité,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – L'unité propre de service n° 2274 intitulée « Ressources et Compétences Technologiques » est rattachée à la Mission pour l'interdisciplinarité.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 juin 2012

ALAIN FUCHS

DEC121810DRH

Décision portant ouverture des examens professionnels de sélection pour l'accès aux grades d'ingénieurs de recherche hors – classe.

Le Président du Centre National de la Recherche Scientifique

Vu, la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu, la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique,

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, et notamment les articles 75 et 115,

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et d'administration de la recherche du CNRS modifié par l'arrêté du 4 novembre 2005,

DECIDE

Article 1^{er} : Des examens professionnels de sélection sont ouverts au CNRS pour pourvoir, au titre de l'année 2013 :
46 emplois d'ingénieurs de recherche hors classe,

Article 2 : A partir du 3 septembre 2012, une procédure d'inscription en ligne aux examens professionnels de sélection sera à la disposition des candidats à l'adresse Internet suivante :
<http://www.dgdr.cnrs.fr>.

La date limite des inscriptions en ligne est fixée **au 28 septembre 2012 avant minuit.**

Article 3 : Les épreuves orales de sélection se dérouleront à compter du 17 octobre 2012. Les candidats seront convoqués individuellement.

Article 4 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 juin 2012

Alain FUCHS

DEC121811DRH

Décision portant ouverture des examens professionnels de sélection pour l'accès aux grades de techniciens de la recherche de classe exceptionnelle

Le Président du Centre National de la Recherche Scientifique

Vu, la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu, la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique,

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, et notamment les articles 75 et 115,

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS modifié par l'arrêté du 4 novembre 2005,

DECIDE

Article 1^{er} : Des examens professionnels de sélection sont ouverts au CNRS pour pourvoir, au titre de l'année 2013 :
128 emplois de techniciens de la recherche de classe exceptionnelle.

Article 2 : A partir du 3 septembre 2012, une procédure d'inscription en ligne aux examens professionnels de sélection sera à la disposition des candidats à l'adresse Internet suivante :
<http://www.dgdr.cnrs.fr>.

La date limite des inscriptions en ligne est fixée **au 28 septembre 2012 avant minuit.**

Article 3 : Les épreuves orales de sélection se dérouleront à compter du 17 octobre 2012. Les candidats seront convoqués individuellement.

Article 4 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 juin 2012

Alain FUCHS

DEC121878DRH

Décision relative aux taux de promotion de grade des fonctionnaires ingénieurs et techniciens du CNRS

Le Président du Centre National de la Recherche Scientifique

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
- Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique,
- Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, et notamment son article 241-1-1,
- Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

DECIDE

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 241-1-1 du décret du 30 décembre 1983 susvisé, le nombre maximum de fonctionnaires appartenant au corps des ingénieurs de recherche du CNRS pouvant être promus au titre de l'année 2013 à l'un des grades d'avancement de ce corps est déterminé par application des taux de promotion suivants :

Grades d'accès	Grades d'origine	Taux de promotion	Nombre de possibilités
Ingénieurs de recherche hors classe	Ingénieurs de recherche de 1 ^{ère} classe et de 2 ^{ème} classe	3.03%	46
Ingénieurs de recherche de 1 ^{ère} classe	Ingénieurs de recherche de 2 ^{ème} classe	14,20%	146

Article 2 : En application des dispositions de l'article 241-1-1 du décret du 30 décembre 1983 susvisé, le nombre maximum de fonctionnaires appartenant au corps des ingénieurs d'études du CNRS pouvant être promus au titre de l'année 2013 à l'un des grades d'avancement de ce corps est déterminé par application des taux de promotion suivants :

Grades d'accès	Grades d'origine	Taux de promotion	Nombre de possibilités
Ingénieurs d'études hors classe	Ingénieurs d'études de 1 ^{ère} classe	20,35%	34
Ingénieurs d'études de 1 ^{ère} classe	Ingénieurs d'études de 2 ^{ème} classe	17,03%	156

Article 3 : En application des dispositions de l'article 241-1-1 du décret du 30 décembre 1983 susvisé, le nombre maximum de fonctionnaires appartenant au corps des techniciens de la recherche du CNRS pouvant être promus au titre de l'année 2013 à l'un des grades d'avancement de ce corps est déterminé par application des taux de promotion suivants :

Grades d'accès	Grades d'origine	Taux de promotion	Nombre de possibilités
Techniciens de classe exceptionnelle (sélection professionnelle)	Techniciens de classe supérieure et techniciens de classe normale	6.43%	128
Techniciens de classe exceptionnelle (au choix)	Techniciens de classe supérieure	9,10%	67
Techniciens de classe supérieure	Techniciens de classe normale	15,14%	106

Article 4 : En application des dispositions de l'article 241-1-1 du décret du 30 décembre 1983 susvisé, le nombre maximum de fonctionnaires appartenant au corps des adjoints techniques de la recherche pouvant être promus au titre de l'année 2013 à l'un des grades d'avancement de ce corps est déterminé par application des taux de promotion suivants :

Grades d'accès	Grades d'origine	Taux de promotion	Nombre de possibilités
Adjoints techniques principaux de la recherche de 1 ^{ère} classe	Adjoints techniques principaux de la recherche de 2 ^{ème} classe	20%	37
Adjoints techniques principaux de la recherche de 2 ^{ème} classe	Adjoints techniques de 1 ^{ère} classe	57.14%	4

Article 5 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

DEC121865SGCN

Décision portant création d'une commission d'interclassement pour le recrutement de chercheurs par voie contractuelle.

Vu, la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, et notamment son article 27 ;

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche ;

Vu, le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le plan d'action annexé au protocole d'accord 2011-2014 pour l'emploi et l'insertion des personnes handicapées signé avec les partenaires sociaux le 21 octobre 2011,

DECIDE

Article 1^{er}- Pour la campagne de recrutement de chercheurs par voie contractuelle, il est constitué une commission d'interclassement présidée par le président de la Conférence des présidents de sections du Comité national (CPCN).

Article 2- Outre son président, cette commission se compose des présidents des sections qui ont auditionné les candidats présentés, ou de leurs représentants.

Article 3 – Cette commission examine les rapports scientifiques transmis par les sections qui ont auditionné les candidats présentés. Elle établit, par ordre de mérite, une liste des candidats susceptibles de se voir proposer un contrat de recrutement en application de l'article 27 de la loi susvisée. Cette liste est soumise au président du CNRS.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

DEC121866SGCN

Décision relative au règlement intérieur des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

Vu le Code de la recherche, et notamment ses articles L114-3-1 à L114-3-7 ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du centre national de la recherche scientifique, et notamment ses articles 22 à 25 ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 91-179 du 18 février 1991 modifié relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 92-70 du 16 janvier 1992 modifié relatif au Conseil national des universités ;

Vu le décret n° 2006-1334 du 3 novembre 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu le décret n° 2011-676 du 15 juin 2011 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 février 1991 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2003 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 11 juin 2008 portant création de commissions interdisciplinaires au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 910423SJUR du 27 septembre 1991 modifiée relative à la composition des commissions interdisciplinaires « Valorisation économique, sociale et culturelle de la recherche » et « Gestion de la recherche » ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu l'avis du conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique en date du 21 mai 2012 ;

Vu l'avis du comité technique d'établissement public du Centre national de la recherche scientifique du 6 juin 2012 ;

DECIDE

Art. préliminaire – Objet de la décision

La présente décision fixe les conditions dans lesquelles les sections et commissions interdisciplinaires (CID) du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) et leurs structures de coordination exercent leurs missions.

Toute évolution du rôle et des missions de l'AERES nécessitera une modification de cette décision fixant le règlement intérieur des sections et commissions interdisciplinaires.

Titre I – Sections et CID

Art. 1. – Missions des sections et CID

Art. 1.1 – Cadre général des missions des sections et CID

Les missions des sections et CID sont définies par les textes réglementaires en vigueur ; notamment :

- elles exercent les compétences qui leur sont dévolues par les statuts des personnels du centre¹ ; en particulier l'évaluation périodique de l'activité scientifique des chercheurs dans leur environnement de recherche ;
- elles émettent des avis sur la création, le renouvellement et la suppression des unités et des structures fédératives de recherche ;
- elles émettent des avis sur les groupements de recherche ;
- elles réalisent des évaluations ou expertises pour le compte des directions du CNRS et des instituts ;
- elles réalisent des expertises pour le compte d'autres institutions.

Les missions dévolues à la commission interdisciplinaire « Gestion de la recherche » sont exercées à l'égard des chercheurs qui se consacrent, à titre principal, à des tâches de management de la recherche.

¹ Le recrutement des candidats dans le corps des chercheurs du CNRS relève de la procédure spécifique des concours. Pour l'occasion, les sections siègent en jury d'admissibilité, selon des règles particulières.

Art. 1.2 – - Analyse de la conjoncture et de ses perspectives

Les sections et CID, de façon séparée ou conjointe, procèdent à l'analyse de la conjoncture scientifique nationale et internationale et de ses perspectives d'évolution. Elles font en particulier ressortir les points forts et les points faibles de la recherche française, les thèmes émergeant à l'échelle internationale ainsi que les perspectives de valorisation, en mettant aussi en valeur la relation entre les disciplines.

Lors de la deuxième année de leur mandat, les sections et CID établissent un rapport de conjoncture.

Toutes les données statistiques et les informations pertinentes sont mises à disposition de la section ou de la commission par le CNRS.

Sur proposition des présidents de section ou commission et en liaison avec les conseils scientifiques d'institut, le président du CNRS peut décider que les analyses de prospective, conduites par le Comité national de la recherche scientifique, donnent lieu à des missions d'études en France et à l'étranger. Elles sont confiées à des membres des sections ou commissions auxquels des personnalités extérieures peuvent être associées. Il peut être procédé, dans les mêmes conditions, à l'audition de personnalités françaises ou étrangères qualifiées.

Art. 1.3. – Expertises et échanges avec les autres institutions

Les sections et commissions procèdent, à la demande du président du CNRS, à des expertises en réponse à la demande sociétale ou pour le compte d'autres institutions, en conformité avec les principes posés par la Charte de l'expertise au CNRS adoptée le 23 juin 2011 par le conseil d'administration de l'établissement.

Elles procèdent à des échanges d'expérience et d'information avec des institutions homologues françaises et étrangères.

Art. 2. – Élection du président, constitution du bureau et élection du secrétaire scientifique

Art. 2.1. – Élection du président

Lors de la première réunion, chacune des sections et commissions procède à l'élection de son président parmi ses membres ayant le rang de directeur de recherche ou personnel assimilé.

Le président est élu au scrutin secret, au premier tour, s'il obtient les suffrages à la majorité absolue de la totalité des membres de la section ou de la commission. Si cette majorité n'est pas atteinte, il est procédé à un deuxième tour aux mêmes conditions ; si ce deuxième tour est également infructueux, il est procédé à un troisième tour. L'élection est alors acquise à la majorité simple des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, le candidat le plus jeune est proclamé élu.

Nul ne peut être élu président de section ou de commission s'il exerçait cette fonction au cours du mandat immédiatement précédent. Nul ne peut être simultanément président de section ou de commission et membre du Conseil de l'AERES.

Art. 2.2. – Rôle du président

Le président décide de l'organisation des travaux. Il arrête les modalités pratiques de déroulement des séances dont les principes sont discutés en début de mandat, en séance plénière. Il s'assure que les relevés de conclusions et les rapports de section établis en application des articles 8.1 et 8.2 de la présente décision sont conformes aux appréciations, recommandations et avis émis collectivement par sa section ou commission.

Art. 2.3 – Constitution du bureau

Le bureau comprend, outre le président, quatre membres de la section ou de la commission : deux élus par la section ou la commission à la majorité simple des suffrages exprimés et deux nommés par le président du CNRS. En cas de partage des voix, le candidat le plus jeune est proclamé élu.

Chaque section et commission élit ensuite à la majorité simple des suffrages exprimés, parmi les quatre membres du bureau désignés à l'alinéa précédent, un secrétaire scientifique. En cas de partage des voix, le candidat le plus jeune est proclamé élu.

La section peut décider à la majorité d'inviter un membre du collège C à participer aux travaux du bureau.

Art. 2.4 – Rôle du bureau

Le bureau est chargé de préparer le travail de l'instance, notamment en désignant des rapporteurs des dossiers qu'elle examine.

Art. 2.5. – Rôle du secrétaire scientifique

Le secrétaire scientifique assiste le président et établit le procès-verbal des débats des sessions en application de l'article 8.3 de la présente décision.

Art. 3. – Sessions ordinaires

Art. 3.1 – Ordre du jour

Le président du CNRS fixe l'ordre du jour des sessions ordinaires après consultation des présidents de section.

Dans le respect des missions des sections et commissions, il peut communiquer aux membres des sections et commissions les éléments sur lesquels il souhaite plus particulièrement avoir leur avis.

Art. 3.2 – Modalités de convocation

Les sections et les commissions interdisciplinaires se réunissent au moins deux fois par an, en session ordinaire, sur convocation du président du CNRS.

La direction d'appui au CoNRS adresse les convocations aux membres de ces instances appelés à siéger au moins quinze jours avant la date de la réunion, sauf circonstances exceptionnelles.

L'ordre du jour des sessions est joint aux convocations.

Les autres documents sont mis à disposition des membres des sections et CID pour la réunion de bureau. Des demandes supplémentaires, émanant des instituts ou de la filière « ressources humaines », peuvent être ajoutées, dans un délai raisonnable après le bureau, en accord avec le président de l'instance.

Art. 3.3 – Objets des sessions

Font notamment l'objet d'un examen et/ou d'un avis à l'une ou l'autre des sessions ordinaires :

- l'équivalence des titres et diplômes étrangers ou des titres et travaux d'un candidat avec les titres et diplômes requis par les textes statutaires pour concourir aux emplois de chercheurs ;
- l'affectation des chercheurs nouvellement recrutés ;
- la proposition des directeurs de recherches chargés de suivre les travaux d'un chargé de recherche stagiaire de 2^{ème} classe et éventuellement de certains chargés de recherche de 1^{ère} classe ;
- les reconstitutions de carrière ;
- la titularisation des chargés de recherche stagiaires ;
- l'activité des chercheurs CNRS (fonctionnaires ou recrutés en CDI sur le fondement de l'article L431-2-1 du code de la recherche) ;
- les avancements de grade au choix des chercheurs ;
- les demandes des chercheurs : changement de section d'évaluation d'un chercheur ou co-évaluation ;
- les demandes et les renouvellements d'accueil en détachement dans les corps de chercheurs ;
- l'intégration dans les corps de chercheurs du CNRS ;
- les renouvellements des mises à disposition de chercheurs ;
- les demandes et les renouvellements d'accueil en délégation des enseignants-chercheurs ;
- les propositions de récipiendaires des médailles de bronze et d'argent du CNRS ;
- la mutation des chercheurs au sens de l'article 58 du décret n° 83-1260 susvisé ;
- les cas d'insuffisance professionnelle ;
- les cas particuliers de chercheurs ;
- les suivis post-évaluation de chercheurs
- les créations, les suppressions et les renouvellements des structures de recherche propres et associées au CNRS ainsi que des structures fédératives de recherche ;
- la pertinence de l'association des unités de recherche au CNRS ;
- les nominations à la direction des unités ;
- les cas particuliers d'unités ;
- les recommandations en matière de politique éditoriale ;
- les demandes d'aide aux revues, aux films scientifiques, aux colloques et aux écoles thématiques.

Les sections sont également chargées :

- de désigner des représentants de la section dans d'autres instances ou d'autres organismes ;
- d'examiner des propositions de nomination de personnalités dans des instances d'autres organismes ;
- de désigner des représentants de la section, notamment au sein des comités de visite des équipes et unités de recherches.

Art. 4. – Réunions extraordinaires

Sur proposition des présidents de section ou commission ou des directeurs d'institut concernés, le président du CNRS peut inviter deux ou plusieurs sections ou commissions à tenir une réunion commune pour débattre d'un sujet intéressant les thématiques scientifiques qu'elles représentent. La présidence est assurée d'un commun accord. Faute d'accord, elle échoit au président le plus âgé.

L'ordre du jour des réunions extraordinaires est fixé par le président du CNRS, après consultation de la Conférence des présidents du Comité national.

Une section ou CID peut, avec l'accord ou sur proposition du président du CNRS, constituer des groupes de travail associant le cas échéant des personnes extérieures au Comité national, dans le but de répondre à des demandes particulières.

Art. 5. – Déroulement des sessions des sections et CID

Art. 5.1. – Quorum

La section ou la commission peut valablement siéger si le quorum de la moitié des membres est atteint en début de séance. Lorsque ce quorum n'est pas atteint, il est procédé à une nouvelle convocation pour une seconde réunion au cours de laquelle le quorum n'est pas exigé.

Le président fait émarger la liste des présents.

Art. 5.2. – Participation

Pour les points de l'ordre du jour consacrés aux avancements de grade ou aux cas d'insuffisance professionnelle, seuls sont présents :

- les membres relevant des collèges A et B lorsqu'il s'agit de chargés de recherche ;
- les membres relevant du collège A lorsqu'il s'agit de directeurs de recherche.

Dans les autres cas, les sections délibèrent en séance plénière. Le grade d'un membre de section ou CID est apprécié au moment de la délibération concernée. Pour les membres qui n'appartiennent pas aux corps des chercheurs du CNRS, l'équivalence par rapport aux grades du CNRS est appréciée au moment de ladite délibération. Les personnes ne pouvant être rattachées à aucun collège sont réputées appartenir au collège A.

Art. 5.3. – Recours à des moyens d'audioconférence et de visioconférence

Art. 5.3.1. – Recours à des moyens d'audioconférence

Le président du CNRS peut autoriser, de manière exceptionnelle, en dehors des deux sessions ordinaires annuelles, en raison des contraintes de calendrier, l'organisation de téléconférences.

Art. 5.3.2. – Recours à des moyens de visioconférence

Les membres des sections et CID peuvent participer aux réunions par visioconférence permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Le président de la section décide avant la réunion de l'opportunité de l'utilisation de ces moyens de visioconférence. La liste de présence, mentionnée à l'article 5.1 de la présente décision, fait état de la participation de ces membres.

La moitié au moins des membres habilités à siéger doit être physiquement présente dans la salle où la réunion est convoquée.

Art. 5.4. – Vote

Lorsqu'un avis ou une décision s'exprime formellement par un vote, celui-ci a lieu au scrutin secret si l'un des membres le demande. Sauf pour l'élection du président, il est acquis à la majorité simple des suffrages exprimés, sans compter les abstentions et les refus de vote.

En cas de vote électronique, le système retenu assure la confidentialité des données transmises, ainsi que la sécurité de l'adressage des moyens d'authentification, de l'émargement, de l'enregistrement et du dépouillement des votes.

Art. 5.5. – Critères d'évaluation

Dès sa mise en place, la section ou la CID doit définir les critères sur lesquels elle va fonder ses avis et appréciations. Le président, avec l'aide du bureau, consigne ces critères dans une note approuvée en séance et transmise à la direction d'appui au CoNRS, pour diffusion publique par tous les moyens appropriés. Toutes les modifications de ces critères sont définies et diffusées dans les mêmes conditions.

Art. 5.6. – Conflit d'intérêts

Un membre ou un participant intéressé à titre personnel, professionnel ou en qualité de membre d'une unité de recherche ne peut être présent durant les délibérations le concernant ou concernant cette unité. Sollicité à ce sujet par le bureau avant la session, il informe le président de section des éventuels conflits d'intérêts le concernant.

Un membre dont l'avancement de grade est examiné au titre d'une année par sa section ou commission est exclu de tous les travaux de cette instance portant sur l'ensemble des avancements au grade considéré pour l'année concernée.

Art. 5.7. – Obligations des membres

Les membres des sections et des commissions sont astreints aux obligations suivantes :

- obligation de discrétion sur les travaux de la section et l'identité des intervenants ;
- obligation de confidentialité sur les questions de personnes, notamment celles relevant de la vie privée ou de l'état de santé, et les contenus des dossiers dont ils ont à connaître, notamment ceux relevant de la propriété industrielle ;
- respect de la propriété intellectuelle sur toutes les informations auxquelles ils ont accès en tant que membre de section ou de commission ;
- interdiction d'utiliser pour leur propre compte ou pour celui d'un tiers les données auxquelles ils ont eu accès en tant que membre de section ou de commission, sans autorisation de l'auteur ou du propriétaire des données ;
- obligation de déclaration de tout éventuel conflit d'intérêt direct ou indirect dès qu'il est connu du membre de la section concerné.

Les autres participants sont astreints aux mêmes obligations.

Nul ne peut être simultanément membre de section ou de commission et membre du Conseil national des universités.

Art. 5.8. – Participation des directeurs d'institut aux sessions des sections

À l'occasion de chaque session ordinaire, le ou les directeur(s) d'institut concerné(s) par les thématiques scientifiques d'une section ou leurs représentants, présente(nt) un exposé de politique générale. Il(s) informe(nt) cette instance des décisions prises à la suite des avis rendus par les instances du Comité national, notamment des cas d'insuffisance professionnelle et de la situation des formations de recherche en évolution.

Le directeur d'institut peut demander à la section de procéder à des expertises. Pour cela, il peut envoyer en mission un ou plusieurs membres de la section avec l'accord de celle-ci.

Le ou les directeurs d'institut concerné(s) par les thématiques scientifiques d'une section ou leurs représentants, peuvent être autorisés par le président de la section, à assister à titre consultatif, aux débats voire aux délibérations. Toutefois, ils ne peuvent être présents durant les délibérations concernant l'examen des avancements de grade et des insuffisances professionnelles.

Art. 5.9. – Participation du directoire aux sessions des commissions interdisciplinaires

À l'occasion de chaque session ordinaire, un ou des représentant(s) du directoire présente(nt), aux membres d'une commission interdisciplinaire, un exposé de politique générale.

Le directoire peut demander à une commission de procéder à des expertises. Pour cela, il peut envoyer en mission un ou plusieurs membres de la commission avec l'accord de celle-ci.

Un ou des représentant(s) du directoire peu(ven)t être autorisé(s) par le président de la commission à assister à titre consultatif, aux débats voire aux délibérations. Toutefois, ils ne peuvent être présents durant les débats relatifs à la carrière des personnels et notamment, les délibérations concernant l'examen des avancements de grade et des insuffisances professionnelles.

Art. 5.10. – Personnalités invitées ou experts

Le président d'une section ou d'une commission peut inviter à participer aux séances, à titre consultatif, des personnalités choisies en raison de leur compétence scientifique, technique ou économique. Ils peuvent également être invités par le président du CNRS, avec l'accord du président.

Ces personnalités participent à la seule partie des travaux pour laquelle elles ont été invitées et sont notamment exclues des débats relatifs à la carrière des personnels et notamment, les délibérations concernant l'examen des avancements de grade et des insuffisances professionnelles.

Art. 6. – Suivi des unités de recherche et des structures fédératives

Art. 6.1. – Objectifs et calendrier

L'analyse de la prospective des unités de recherche a lieu à la suite du comité d'évaluation dans lequel est représentée au moins une des sections de rattachement de l'unité. Elle est effectuée au regard de la stratégie scientifique et des priorités du centre, elle donne lieu à un avis sur la création ou le renouvellement de l'unité, eu égard à la pertinence de son association au CNRS. Cet avis de pertinence est communiqué au directeur de l'unité concernée pour transmission au conseil de laboratoire. Cette procédure s'impose aux sections principales et secondaires de l'unité. Une section sollicitée à titre secondaire peut néanmoins limiter son avis à une partie de l'unité, ou même se déclarer incompétente pour le suivi d'une unité.

Sur proposition du président de la ou des sections compétentes, un suivi particulier peut être effectué, à titre d'expertise, avec l'accord du directeur du ou des instituts de rattachement de l'unité ou de la structure fédérative.

Art. 6.2. – Documents mis à disposition de la section

Le dossier fourni pour le suivi périodique d'une unité par son directeur et mis à disposition de la section par le directeur de l'institut concerné et par l'AERES, comporte notamment :

- le rapport d'activité de l'unité ;
- un document présentant les projets de l'unité sur la période pour laquelle la section doit rendre un avis de pertinence pour une éventuelle association au CNRS ;
- le compte rendu du comité d'évaluation de l'AERES le plus récent ;
- le plan de formation permanente ;
- le rapport d'éthique, le cas échéant ;
- le rapport hygiène et sécurité.

Par ailleurs, seront joints par le directeur de l'institut :

- l'organigramme et le budget de l'unité ;
- le rapport adressé par le conseil de laboratoire.

Pour les unités en renouvellement d'association, le dossier comprend également les rapports émis les cinq dernières années par le comité d'évaluation et par la section.

La section peut procéder à l'audition du directeur de l'unité et des responsables de projets d'unités.

En cas de suivi particulier d'une unité, la composition du dossier à produire est définie d'un commun accord entre le directeur du ou des instituts concernés et le président de la section compétente.

Art. 6.3. – Envoi en mission des rapporteurs

Le bureau de la section peut demander à l'institut du CNRS concerné l'envoi en mission sur place du ou des membre(s) chargé(s) de rapporter sur l'activité d'une unité.

Art. 6.4. – Avis de la section

Le suivi des unités de recherche donne lieu à un rapport de la section qui doit comporter notamment un avis sur leur création, leur renouvellement ou leur suppression, défini en tenant compte notamment de l'activité et des projets de l'unité et de ses équipes, du potentiel qualitatif et quantitatif du personnel ingénieur, technicien et administratif de l'unité, du rapport hygiène et sécurité, du plan de formation de l'unité et de sa direction.

Cet avis est assorti, si nécessaire, des observations que la section juge à propos de transmettre aux instituts.

Par ailleurs, la section s'assure à cette occasion que l'activité des chercheurs non CNRS et des enseignants-chercheurs travaillant dans une unité s'inscrit dans les thématiques et les programmes de cette unité.

Art. 7. – Évaluation des chercheurs

Les sections ou commissions procèdent à l'évaluation périodique de l'activité des chercheurs sur la base du rapport que ceux-ci rédigent sous leur seule responsabilité. Une évaluation est simultanée à celle des unités où ils sont affectés et une autre est effectuée à mi-parcours. La section diffère son avis et reporte l'examen du dossier à la session suivante si elle s'estime mal informée sur l'activité du chercheur.

Art. 8. – Documents issus des travaux des sections et CID

Art. 8.1. – Relevé de conclusions

Pour les besoins de classement, de suivi et de transmission des avis des sections aux services intéressés, ces avis sont accompagnés d'une mention choisie dans une liste établie par la CPCN, en accord avec la direction d'appui au CoNRS, d'appréciations générales et de recommandations.

Un relevé de conclusions récapitule ces mentions. Il est établi à la fin de chaque session, par la direction d'appui au CoNRS. Il est vérifié et signé par le président de la section ou commission et visé par le responsable de la direction d'appui au CoNRS qui en assure la conservation et la diffusion aux instituts concernés et aux services du CNRS qui auront à donner suite aux avis de la section.

Art. 8.2. – Rapport des sections et commissions

Au cours de chaque session, un rapport argumenté donnant l'avis de la section est établi sous la responsabilité du président pour chaque dossier évalué, à partir des appréciations des rapporteurs, sur la base des observations et des recommandations émises collectivement par la section ou de la commission. Il ne peut faire état des opinions individuelles de ses membres.

Ce rapport est mis, par la direction d'appui au CoNRS, à disposition notamment des directeurs d'institut concernés, des chercheurs et des directeurs des unités ayant fait l'objet d'un examen.

Il est conservé par la direction d'appui au CoNRS.

Les avis concernant les unités sont transmis à leurs directeurs pour communication au conseil de laboratoire.

Art. 8.3. – Procès-verbal

Le procès-verbal de la session établi par le secrétaire scientifique est soumis à l'approbation de la section ou de la commission au cours de la session suivante. Cette approbation figure dans le procès-verbal suivant.

Il est conservé par la direction d'appui au CoNRS.

Art. 8.4. – Suivi post-évaluation

Dans le cadre de l'évaluation périodique de l'activité scientifique des chercheurs, les cas particuliers signalés par la section (avis portant une des mentions définies à l'article 8.1 – réservé, d'alerte –) donnent lieu à un suivi post-évaluation (SPE) coordonné par les services des ressources humaines (sauf indication contraire de la section ou CID dans le rapport de section mentionné à l'article 8.2 de la présente décision). La section ou CID désigne un de ses membres pour la représenter dans les différentes phases du SPE afin d'examiner avec les services des ressources humaines du CNRS les éléments qui concernent l'activité scientifique du chercheur.

La section peut demander un rapport intermédiaire aux chercheurs dont l'activité fait l'objet d'un SPE.

Art. 9. – Perte ou évolution du statut des membres

Art. 9.1. – Changement ou perte du statut

Un membre de section ou de commission interdisciplinaire cesse d'être membre notamment dans les cas suivants :

- 1° lorsqu'il démissionne ou se trouve dans l'impossibilité définitive de siéger ;
- 2° lorsque, sauf cas de force majeure, il s'est abstenu de siéger pendant deux sessions consécutives ;
- 3° lorsqu'il devient directeur ou directeur adjoint d'un institut ;
- 4° lorsqu'il s'agit d'un membre ayant fait valoir son droit à retraite ;
- 5° lorsqu'il s'agit d'un membre élu de commission interdisciplinaire qui a cessé de faire partie de toute autre instance du Comité national ;
- 6° lorsqu'il s'agit d'un membre de section dont un changement de statut modifie le quota exigé par l'article 5 du décret n° 2011-676 du 15 juin 2011 susvisé ; en cas de changements simultanés du statut de plusieurs membres, seul cesse d'être membre le nombre de membres nécessaire au rétablissement du quota, en commençant par le(s) plus âgé(s).

Art. 9.2. – Remplacement des membres

Les membres nommés des sections et CID sont remplacés par arrêté du ministre chargé de la recherche, sur proposition du président du CNRS.

Pour le remplacement de ses membres élus, la section ou CID élit un nouveau membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin, après publication d'un avis de vacance au *Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche*.

Pour le remplacement des membres élus de CID, les candidats doivent appartenir aux instances du Comité national de la recherche scientifique.

Art. 9.3. – Remplacement du président, du secrétaire scientifique ou d'un membre du bureau

En cas d'empêchement temporaire du président, il est remplacé par le plus jeune des directeurs de recherche et des personnels assimilés, membre du bureau à l'exclusion du secrétaire scientifique. Si aucun membre du bureau ne satisfait à ces conditions, le président par intérim est désigné parmi les membres de la section en suivant les mêmes critères.

En cas d'empêchement du président ou du secrétaire scientifique pendant la durée d'une session, la section procède à l'élection d'un président ou secrétaire scientifique par intérim, dans les formes prévues aux articles 2.1 et 2.3 de la présente décision.

En cas de vacance définitive du président, du secrétaire scientifique ou d'un autre membre élu au bureau d'une section ou d'une commission, il est procédé à une nouvelle élection, dans les formes prévues aux articles 2.1 et 2.3 de la présente décision.

En cas de vacance définitive d'un membre nommé au bureau d'une section ou d'une commission, il est procédé à une nouvelle nomination, dans les formes prévues à l'article 2.3 de la présente décision.

Titre II. – Structures de coordination

Art. 10. – Conférence des présidents du Comité national

Art. 10.1. – Rôle

Les présidents des sections et commissions du Comité national de la recherche scientifique forment la conférence des présidents du Comité national (CPCN). La CPCN contribue à la coordination entre ces instances et la gouvernance du CNRS et favorise la réflexion entre les disciplines. Elle peut intervenir, pour le compte des sections et commissions du Comité national, auprès des diverses instances décisionnelles ou consultatives, intérieures ou extérieures au CNRS.

Art. 10.2. – Président et bureau de la CPCN

Lors de la première réunion plénière des présidents, ceux-ci élisent en leur sein un président.

Ils élisent également un bureau chargé de préparer l'ordre du jour des réunions. Le président, ainsi que le secrétaire de la CPCN élu par les secrétaires scientifiques conformément à l'article 11, sont membres de droit du bureau.

Le président du CNRS ou son représentant, peut recevoir le bureau de la CPCN (sur sa demande ou sur proposition des membres du bureau).

Art. 10.3. – Rapport

À la fin de son mandat, la conférence des présidents remet au président du CNRS un rapport sur ses travaux et réflexions.

Art. 10.4. – Réunions

La CPCN se réunit régulièrement, sur convocation du président du CNRS, notamment avant chaque session.

Le responsable de la direction d'appui au CoNRS prépare et suit les travaux de la CPCN.

Le président du CNRS ou son représentant assiste à tout ou partie des réunions de la CPCN.

Un compte-rendu de chaque réunion est établi par le secrétaire de la CPCN et approuvé, par les membres, à la réunion suivante.

Art. 11. – Coordination des secrétaires scientifiques

Les secrétaires scientifiques des sections et commissions se réunissent après chaque session ordinaire avec le responsable du service d'appui au CoNRS pour analyser les modes de fonctionnement de ces instances.

En début de mandat, ils élisent en leur sein un secrétaire qui anime leurs réunions. Celui-ci les représente à la CPCN, dont il est membre de droit.

Un compte-rendu de chaque réunion est établi par ce secrétaire et approuvé, par les membres, à la réunion suivante.

Art. 12. – Sessions extraordinaires

L'ensemble des membres des instances du Comité national de la recherche scientifique peut être convoqué en session extraordinaire par le président du CNRS, à l'initiative de celui-ci ou à la demande de la moitié des présidents de ces instances ou des deux tiers au moins des membres de ces instances.

L'ordre du jour des réunions extraordinaires est fixé par le président du CNRS, après consultation de la Conférence des présidents du Comité national.

Art. 13. – La coordination des responsables des instances du CoNRS (C3N)

La coordination des responsables des instances du CoNRS permet aux représentants des instances du CoNRS l'organisation de rencontres ponctuelles avec la gouvernance du CNRS.

Le C3N est composé du président et des membres du bureau de la CPCN et du Conseil scientifique du CNRS, ainsi que des présidents des conseils scientifiques d'institut.

Cette structure peut désigner un porte-parole en son sein.

Titre III - Soutien du CNRS aux sections et CID

Art. 14. – La direction d'appui au CoNRS

La direction d'appui au CoNRS assure le bon fonctionnement des sections et des commissions et diffuse en tant que de besoin l'ensemble des travaux des instances du CoNRS, y compris à l'extérieur de l'organisme.

Cette direction assiste et conseille les sections et commissions sur tous les aspects règlementaires et pratiques de leurs travaux.

Le président de la CPCN, le secrétaire de la CPCN et le responsable de la direction d'appui au CoNRS échangent sur l'ensemble du fonctionnement des sections et CID, l'organisation pratique de leur travail et les procédures afférentes.

La direction d'appui au CoNRS contribue à faire évoluer les processus liés au fonctionnement de ces instances, en concertation avec le président et le secrétaire de la CPCN.

Les assistants de la direction d'appui au CoNRS veillent à la tenue des réunions des sections et CID, en conformité avec les règles et pratiques de l'établissement.

Art. 15. – Services et directions

Les services et directions du CNRS concourent en tant que de besoin à l'exercice des missions des sections et des commissions interdisciplinaires.

Titre IV - Dispositions diverses

Art. 16. – Disposition abrogative

La décision n° 960553SGCN du 26 avril 1996 modifiée relative au règlement intérieur de la commission interdisciplinaire « Gestion de la recherche », la décision n° 020002SGCN du 4 avril 2002 modifiant le règlement intérieur des sections du Comité national de la recherche scientifique du 17 juillet 2000 et la décision n° 050001SGCN du 10 janvier 2005 fixant les modalités de remplacement des membres des commissions interdisciplinaires 42, 43, 44, 45, 46 et 47 sont abrogées.

Art. 17. – Publication et entrée en vigueur

La présente décision prend effet à la date de sa signature et sera publiée au *Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique*.

Fait à Paris le

Alain Fuchs

DEC121824SGCN

Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections du Comité national de la recherche scientifique.

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, le décret n° 2011-676 du 15 juin 2011 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 19 mai 2003 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 02 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 03 mars 2010 portant nomination de M. BERTRAND (Joël) aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 113014DAJ du 21 décembre 2011 donnant délégation de signature à Mme SAUMON (Michèle), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DECIDE

Article 1er

Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les sections du Comité national mentionnées ci-dessous :

Section 2 : « Théories physiques : méthodes, modèles et applications »
2 sièges - Collège électoral B2

Section 9 : « Ingénierie des matériaux et des structures, mécanique des solides, biomécanique, acoustique »
1 siège - Collège électoral B2

Section 11 : « Systèmes et matériaux supra et macromoléculaires : élaboration, propriétés, fonctions »
1 siège - Collège électoral B2

Section 12 : « Architectures moléculaires : synthèses, mécanismes et propriétés »
1 siège - Collège électoral B2

Section 15 : « Chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés »
1 siège - Collège électoral B2

Section 19 : « Système Terre : enveloppes superficielles »
3 sièges - Collège électoral A2

Section 20 : « Biologie moléculaire et structurale, biochimie »
1 siège - Collège électoral B2

Section 21 : « Organisation, expression, évolution des génomes. Bio-informatique et biologie des systèmes »
1 siège - Collège électoral A2
1 siège - Collège électoral B2

Section 22 : « Biologie cellulaire, développement, évolution-développement, reproduction »
1 siège - Collège électoral A2
2 sièges - Collège électoral B1
2 sièges - Collège électoral B2

Section 23 : « Biologie végétale intégrative »
1 siège - Collège électoral B2

Section 24 : « Physiologie, vieillissement, tumorigenèse »
2 sièges - Collège électoral A2
2 sièges - Collège électoral B2

Section 25 : « Neurobiologie moléculaire et cellulaire, neurophysiologie »
3 sièges - Collège électoral A2

Section 27 : « Relations hôte-pathogène, immunologie, inflammation »
3 sièges - Collège électoral A2
1 siège - Collège électoral B1
2 sièges - Collège électoral B2

Section 28 : « Pharmacologie, bio-ingénierie, imagerie, biotechnologie »

2 sièges - Collège électoral B2

Section 30 : « Surface continentale et interfaces »

1 siège - Collège électoral A2

Article 2

Les sections concernées éliront un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

Article 3

Les déclarations de candidatures établies suivant le modèle annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae (5 pages maximum), doivent être reçues par voie postale ou être déposées au Secrétariat Général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS, avant le **10 septembre 2012 à 18h00**.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Journal officiel* de la République Française.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

DEC121629INSMI

Décision portant modification de la décision collective n°122736DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des unités mixtes internationales.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°0850043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur d'institut concerné ;

Vu l'accord du partenaire ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} – L'article 2 de la décision n°122736DSI du 5 janvier 2012 est modifié ainsi qu'il suit :

Les termes :

UMI n°2807, intitulée Centre de modélisation mathématique

Directeur : M. Jaime SAN MARTIN, professeur

Sont remplacés par les termes :

UMI n°2807, intitulée Centre de modélisation mathématique

Directeur : M. Alejandro JOFRE, Professeur

Article 2 – La présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2012, sera publiée au *Bulletin Officiel* CNRS.

Fait à Paris, le 21 mai 2012

Alain FUCHS

DEC121655INSMI

Décision portant modification de la décision collective n°122736DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des unités mixtes internationales.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°0850043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur d'institut concerné ;

Vu l'accord du partenaire ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} – L'article 2 de la décision n°122736DSI du 5 janvier 2012 est modifiée ainsi qu'il suit :

Les termes :

UMI n°3022, intitulée EURANDOM

Directeur : M. Onno BOXMA, professeur

Sont remplacés par les termes :

UMI n°3022, intitulée EURANDOM

Directeur : M. R.W. Van der HOFSTAD, professeur

Article 2 – La présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2012, sera publiée au *Bulletin Officiel* CNRS.

Fait à Paris, le 21 mai 2012

Alain FUCHS

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication

Xavier Inglebert

Pour consulter le BO et ses archives

<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution

Juin 2012

ISSN 1148-4853

Établissement public à caractère scientifique et technologique Recherche

Organisation générale du CNRS
Présidence du CNRS
Direction générale déléguée
Instituts : domaines scientifiques, technologiques

Textes fondamentaux du CNRS
Publication légale/Information
Réglementation
Actes administratifs

Unités de recherches et de services : UPR, UPS, UMS, UMR, UMS, GDS, IR, UMS, UMR, FRE, FR, IFR, GDR, Enseignants-chercheurs au CNRS

Article unique
Art. 1. -
Art. 2. -
Art. 3. -

Dispositions statutaires relatives à la fonction publique - Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat - Vu la loi n° 88-1138 du 20 décembre 1988 modifiée relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales et les décrets pris pour son application - Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique - Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) - Vu le décret n° 84-1260 du 30 décembre 1983 modifiant les dispositions statutaires communes - aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques - Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires

Mesures particulières
Comités, conseils et commissions
Conseil d'administration
Concours et promotions
Distinctions
Emeritatus

Décision de subvention
Délégation de pouvoir
Dons et legs consentis au CNRS

Procédure CNRS
Administrative de la recherche
Budget, finances, comptabilité
Ordonnateur, Comptable



www.cnrs.fr